

David Bensoussan, Combats pour une Bretagne catholique et rurale. Les droites bretonnes dans l'entre-deux-guerres, Paris, Fayard, 2006, 680 p.

Jean Vavasseur-Desperriers

DANS **REVUE HISTORIQUE** 2008/3 n° 647 , PAGES 677X À 742X

ÉDITIONS **PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

ISSN 0035-3264

ISBN 9782130568797

DOI 10.3917/rhis.083.0677x

Date de mise en ligne : 01/02/2009

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-historique-2008-3-page-677x?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

COMPTES RENDUS

Jean-Pierre Devroey, *Puissants et misérables. Système social et monde paysan dans l'Europe des Francs (VI-IX^e siècle)*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, Mémoire de la classe des lettres, coll. in-8^o, 3^e série, t. XL, 2006, 727 p.

La recension d'ouvrage tient souvent de l'exercice imposé avec une présentation du livre où des louanges convenues sont saupoudrées de quelques critiques, mais qu'on le dise tout de suite, on s'écarte ici de ce chemin, car l'ouvrage de Jean-Pierre Devroey, loin d'être une production ordinaire, suscite l'enthousiasme par sa capacité de synthèse et la rigueur de sa réflexion et de son érudition. On connaît l'historien belge qui travaille depuis plus de trente ans sur les sociétés rurales du haut Moyen Âge et qui avait déjà donné un manuel de référence en 2003 intitulé *Économie rurale et société dans l'Europe franque*. Ce premier essai est aujourd'hui unanimement apprécié car il comblait une lacune évidente en faisant le point dans un domaine où l'historiographie s'était considérablement renouvelée sans que personne n'ait entrepris d'en condenser de façon cohérente les apports. Cette synthèse est aujourd'hui magistralement complétée par ce nouvel ouvrage qui peut s'affranchir des contraintes d'une collection pour pousser la réflexion encore plus loin et embrasser l'ensemble du système social.

Le fil directeur choisi par J.-P. Devroey est clairement sociologique, car il lui semble que cette science a su forger des concepts qui permettent de rendre compte des complexités d'un monde où les représentations, les structures sociales, les réalités étaient très éloignées des nôtres. Ce choix méthodologique guide le plan de l'ouvrage avec une première partie de quatre chapitres intitulée justement « des outils pour penser le système social » (p. 21-198), une deuxième qui, en sept chapitres encore, traite de l'inventaire des distinctions (p. 203-351) avant de s'achever par une troisième partie sur les paysans dans l'ordre domanial qui, en six chapitres, tente la

synthèse du modèle et de l'idéal type du grand domaine pour en donner la quintessence des relations socio-économiques unissant les paysans et les élites (p. 359-611). Une bibliographie exemplaire et ultracomplète (p. 613-690) ainsi qu'un solide index des matières viennent clore l'ouvrage et en faciliter la consultation. Mais on n'est là encore que sur l'écorce du propos, car il faut ajouter que chaque chapitre est rigoureusement divisé en sous-chapitres dont les intitulés riches et précis apparaissent dans une table des matières réellement conçue pour faciliter la consultation, et c'est d'autant plus heureux qu'il s'agit d'un texte que l'on doit lire, mais aussi méditer, intégrer avant d'y revenir pour une nouvelle réflexion, une vérification ou un approfondissement. En outre, l'auteur n'hésite pas à renvoyer son lecteur aux pages où la question a déjà été ou va être à nouveau abordée, facilitant ainsi la navigation dans ce texte ample, mais dans lequel on ne se perd jamais.

Il est impossible de revenir ici sur tous les aspects de ce texte fort riche, mais il faut saluer la présentation qui, tout au long de l'ouvrage, alterne l'explication avec des passages thématiques présentés en retrait qui donnent les exemples et leur analyse, appuyant ainsi le propos qui, loin de se cantonner à la description théorique, est constamment appuyé par des références aux auteurs, aux sources de l'époque. Sans développer toutes les idées et explications de ce texte, on se borne ici à en souligner les lignes de force, les articulations et les apports essentiels.

La première partie est par nature la plus théorique, sans être aride, car elle renvoie toujours aux sources mises en perspective avec le propos. La description des catégories sociales, la mise en œuvre de la théorie des *ordines* sont ainsi clairement exposées dans le premier chapitre, même si on peut regretter que l'auteur recoure à l'expression de « groupe de statut » (p. 29) pour désigner les élites (ordre ou classe ?), non pas que le terme ne soit pas pertinent, mais parce que l'essai d'adaptation au français d'un concept issu de Max Weber demeure malheureusement lourd et peu maniable, faute d'une intelligibilité spontanée. On attend encore une expression plus à même de faire consensus. L'étude des systèmes, des liens et des lieux de pouvoir entreprise au chapitre 2 met bien en avant la focalisation progressive autour de la personne ou de la cour du roi avec les Pippinides et Carolingiens et, *a contrario*, l'émergence des élites après 900 dans les espaces où l'autorité royale se disperse et s'étiole. Le chapitre 3 sur l'ordre familial est très stimulant car on est au cœur des réseaux de parenté sur lesquels nombre d'historiens se sont penchés ces dernières années, en utilisant souvent l'anthropologie pour leurs investigations. Jean-Pierre Devroey s'en sert aussi en lui accordant toute sa place, mais non sans avoir la prudence d'en définir les limites ; sur ce point la page 85 est exemplaire. Il débusque les paradigmes à la mode et leurs éventuels excès pour aboutir ainsi à une meilleure maîtrise des outils anthropologiques et onomastiques. Il souligne la vanité qu'il peut y avoir à poser la question des élites en termes de nouveaux et d'anciens, de ruptures, alors que les processus d'agrégation sont permanents et discrets, ce qui fait que tout un chacun pourrait à la fois être vu comme un parvenu ou un héritier selon le point de vue où l'on se place. Les mêmes problématiques se posent également quand on aborde les liens d'homme à homme au chapitre 4, avec une synthèse de l'héritage de Marc Bloch, les nouvelles perspectives défrichées postérieurement, avec une prise en compte moins institutionnelle et juridique de notions comme la vassalité, la fidélité. Sous sa plume, la société médiévale perd de sa rigidité artificielle d'organigramme pour retrouver de l'épaisseur sociale et aussi de la complexité, ce qui est somme toute une forme de richesse et de subtilité.

La deuxième partie est vouée à l'étude de la société avec un chapitre 5 court qui sert en sorte d'introduction et un chapitre 10 qui pose les conclusions intermé-

diaires. Entre-temps, on est revenu sur les aristocrates et leurs intermédiaires (chap. 6), avec une discussion serrée des divers termes qu'on emploie comme élites, noblesse ou notables. Jean-Pierre Devroey récuse l'hypothèse de Karl-Ferdinand Werner de la naissance d'une noblesse partiellement issue des concepts romains tardifs, non pas tant parce qu'il veut ériger une rupture entre Rome et ses lointains successeurs, mais parce qu'il lui paraît impossible de donner un sens précis au mot noble, rejoignant ainsi la position de Marc Bloch (p. 230). Il termine ce chapitre par un récapitulatif de ce qui caractérise les intermédiaires qui, au plan local, organisent les pouvoirs (p. 239), et dans lesquels on est fort tenté de voir ce que l'historiographie française appelle pour la période postérieure des seigneurs. C'est d'ailleurs le terme qui est retenu dans la dernière phrase et c'est une proposition à laquelle on adhère pleinement. Le chapitre 7 se penche sur le mode de vie des nobles, leur statut et leur comportement, en fournissant nombre d'exemples pris dans tous les espaces passés sous la domination romano-barbare, et notamment des exemples anglais, précieux pour éviter que le poids de la documentation franque et plus encore carolingienne n'occulte les autres régions. Le chapitre 8 traite des libres et des non-libres en refusant d'emblée le terme d'« esclaves », ce à quoi on ne peut que souscrire au vu des redoutables interprétations pas toujours dépourvues d'arrière-plans idéologiques que l'usage de ce mot a parfois introduit ; l'analyse précise de la *mancipia* (p. 287-294) ou des *servi* (p. 304-312) permet finalement de poser la question esclave ou serf. La réponse doit éviter les caricatures, en excluant l'esclave de peine, en régression, en insistant sur la promotion progressive du mariage des *mancipia*, ce qui semble plutôt positif, mais qui ne gomme jamais la marque sociale rédhibitoire de l'absence de liberté. Avec le chapitre 9, intitulé « Puissants et misérables » comme l'ouvrage lui-même, on est au cœur du sujet avec des sociétés qui en appellent à la pratique de la charité par les puissants, sans jamais remettre en cause l'inégalité économique et sociale qui est dans l'ordre du monde voulu par Dieu. Les pauvres doivent être protégés, mais encore convient-il de distinguer entre les pauvres honorables comme les veuves et les orphelins, ceux qui sont enregistrés dans la matricule d'une église et les marginaux dont on se défie. Mais le point original de l'étude vient de l'association que fait J.-P. Devroey entre la protection publique et la dépendance privée (p. 328), montrant ainsi qu'au-delà des principes chrétiens, l'enjeu est bel et bien social, dans la mesure où, de l'encadrement des pauvres ou des libres de basse extraction, on glisse aisément vers le clientélisme pour les plus forts, la dépendance pour les faibles. En la matière, il ne faut pas idéaliser l'ordre carolingien protecteur, bien relatif, et qui est surtout un volontarisme des textes, la concurrence pour le pouvoir interne aux groupes dominants étant omniprésente bien avant le VIII^e siècle. Aussi l'idée de l'auteur qui propose un durcissement social à la suite des tensions qui apparaissent après la mort de Louis le Pieux et le règlement de compte entre les trois frères (p. 345-351) est extrêmement séduisante car elle donne une cohérence en mettant en relief la notion de cycle dans l'histoire des Francs, avec une phase de difficultés vers 830-850, puis une reprise avant le retour des affrontements internes et des tensions après 880, ce qui ne peut qu'être préjudiciable à l'édifice social où les plus fragiles peuvent être pris dans la tourmente d'enjeux qui les dépassent. Cette périodisation, adaptée à l'observation des temps carolingiens, demeure aléatoire pour l'époque mérovingienne, et incertaine pour le X^e siècle que J.-P. Devroey a choisi de laisser hors de son champ d'études. Ces suggestions rassemblées dans un dixième chapitre de conclusions intermédiaires sont à retenir, mais il ne faudrait pas qu'on les érige en modèle, car la flexibilité, la mobilité et l'individualisme ont leur place dans la société franque.

La troisième partie est entièrement consacrée aux paysans dans l'ordre domanial. J.-P. Devroey tient à conserver ce dernier terme que j'avais suggéré de remplacer par seigneurial. Mais il n'y a pas lieu d'entamer une querelle terminologique qui tient aux habitudes historiographiques. « Domanial » fait plus précisément, penser à la période VI^e-IX^e siècle qui est celle de cet ouvrage, tandis que « seigneurial » ouvre sur les continuités avec le monde féodal. L'essentiel est ailleurs, dans l'art de cerner rigoureusement les formes d'encadrement de la paysannerie et les traits caractéristiques de cette société paysanne, or en la matière l'auteur est irréprochable. Cette troisième partie s'intéresse ainsi à la famille, la parenté et au genre (chap. 11), des secteurs où l'historiographie a été bien renouvelée ces dernières années, avec l'affirmation forte que la famille conjugale paysanne prédomine car elle est ressentie comme la structure idéale pour la transmission de la tenure. C'est donc sur la tenure, curieusement baptisée la maison-famille (chap. 12), que va s'appuyer le système de mise en valeur né à la fin du monde romain et qui repose sur la rente, le feu paysan étant simplement tributaire, tout en conservant une part d'initiative importante. Ce système qui prévaut dans le sud de l'Europe est relayé plus au nord à partir du milieu du VII^e siècle par ce qu'on appelle le modèle domanial, qui met en avant le finage organisé, appuyé sur le manse (ou ses équivalents germaniques *hoba* ou *hide*), le seigneur reprenant une part de l'initiative en encadrant plus rigoureusement la paysannerie à l'instar de la politique d'unification impériale voulue par Charlemagne. Dès lors la question de l'encadrement des hommes devient centrale et occupe tout le chapitre 13 consacré à la domination seigneuriale. J.-P. Devroey demeure toutefois mesuré devant la difficulté des termes et la complexité des réalités qu'ils recouvrent. Si jamais la *potestas* ne recouvre complètement un territoire avec ses hommes, la seigneurialisation commence déjà dans l'Empire romain tardif, et revêt progressivement des formes de domination toujours plus variées. Il faut donc résister aux vues simplificatrices car la villa, la seigneurie, le village, la paroisse se déclinent sous de multiples aspects où les imbrications et les enclaves ne sont pas rares, d'autant plus que les droits qui s'y exercent ainsi que le détail des exploitations y sont eux-mêmes mouvants. Aussi pour sortir de l'ambiguïté, J.-P. Devroey propose une typologie des formes de domination seigneuriale, avec des seigneuries de finage et groupements domaniaux proches du modèle domanial, des seigneuries familiaires reposant sur la rente qui seraient plutôt en usage dans l'Europe du Sud, le premier groupe reposant plutôt sur la confection de polyptyques, tandis que le second se satisferait d'actes privés établis au cas par cas entre le seigneur et le tenancier (p. 473). Mais l'essentiel, c'est que partout la croissance s'appuie sur une intensification de l'exigence seigneuriale qui toucherait le nord dès les VI^e-VIII^e siècles, le sud et l'est à partir de la domination carolingienne. Dès lors l'« exception catalane » d'une paysannerie alleutière tardive ne traduirait-elle pas la position marginale de la région, comblée avec l'imposition du mas au XI^e siècle ? Si J.-P. Devroey a évoqué cette situation particulière (p. 417), il s'est bien gardé de s'avancer sur ce point délicat. Le chapitre suivant (14) est entièrement consacré aux rapports seigneuriaux étudiés dans la perspective sociologique de la société englobante et de ses interactions. On relève un appel pressant à porter une attention particulière pour saisir les hommes chargés de l'encadrement local, une proposition à laquelle on ne peut que souscrire, et une constatation qui demeure dans la droite ligne de la seigneurialisation complexe chère à Marc Bloch, avec néanmoins l'affirmation plus précoce, la seigneurie du haut Moyen Âge s'avérant aussi polymorphe que celle de l'âge féodal. Le temps de la synthèse globale s'ouvre alors avec un remarquable chapitre 15 consacré à l'ordre domanial qui récapitule l'historiographie de cet idéal type et son application embryonnaire à l'époque

mérovingienne puis aboutie sous les Carolingiens. À travers de nombreux exemples soigneusement explicités, le lecteur pénètre au cœur du système et parvient ainsi à comprendre les buts du grand domaine, qui loin d'être une simple structure locale sans débouchés, s'insère dans une logique d'espace et de réseaux, dans un dynamisme et un volontarisme des seigneurs qui, en mettant en place une économie fondée sur les transferts de biens, encouragent la croissance et à terme, par la mise en place de lieux centraux, favorisent le réveil urbain de l'Europe occidentale ; on relève d'ailleurs un plaidoyer vigoureux pour que les historiens français envisagent l'histoire économique et les réseaux d'échanges sur la longue durée (p. 566), n'hésitant pas à aller jusqu'aux XI^e et XII^e siècles, ainsi que le font déjà les historiographies allemande et italienne. Enfin, le dernier chapitre de conclusion propose des directions de recherche à suivre pour les prochaines années, tout en s'attachant à faire ressortir la rationalité de ce monde, manière on ne peut plus salutaire pour écarter la théorie artificiellement plaquée sur une société sans en connaître les ressorts profonds.

Au total cet ouvrage est appelé à faire date dans l'histoire économique et sociale, d'autant que, loin de se limiter au IX^e siècle, il ouvre souvent des perspectives extrêmement stimulantes sur les X^e-XI^e siècles. On peut évidemment avoir quelques regrets ici ou là et, pour ma part, j'en retiendrai deux. Le premier, c'est que l'analyse reste encore très domaniale, alors même que le grand domaine idéal typique revêt dans la réalité une multitude de formes d'ailleurs bien expliquées. Pour définir les personnes qui assurent l'encadrement dans ces sociétés, Jean-Pierre Devroey recourt légitimement au terme de seigneur. Pourquoi dès lors ne pas sauter le pas et passer à la seigneurie dès le VII^e ou le VIII^e siècle ? Le second regret est véniel ; l'ouvrage est publié dans une collection d'une valeur scientifique irréprochable mais dont la diffusion n'est pas toujours facile et c'est somme toute dommage, car on aimerait qu'il touche encore plus les lecteurs médiévistes.

Olivier BRUAND.

Martin Aurell, *La légende du roi Arthur, 550-1250*, Paris, Perrin, 2007, 696 p.

« La légende du roi Arthur et des chevaliers de la Table ronde perdure, sans solution de continuité, à travers les siècles. Elle s'adapte aisément aux circonstances et aux époques les plus diverses. Au titre de cette longévité et de cette plasticité, elle constitue l'un des mythes les plus marquants de la civilisation occidentale. » Si c'est par ces mots que M. Aurell présente (p. 10) son étude magistrale de la légende arthurienne, la lecture de l'ouvrage dément en partie cette affirmation, et ce pour le plus grand bonheur du lecteur avide de découvrir le monde médiéval de la Table ronde dans toutes ses complexités. En effet, bien que précédée d'une riche introduction qui nous fait entrevoir jusqu'aux formes les plus récentes de la légende, et par deux premiers chapitres sur les sources galloises et latines de la matière de Bretagne, l'étude se concentre après les 100 premières pages sur les versions qui en représentent, au cours des XII^e et XIII^e siècles, la plus haute floraison médiévale, pendant le long siècle qui sépare la parution de l'*Historia regum Britanniae* de Geoffroy de Monmouth (1135-1138) de la rédaction des ultimes développements du cycle français de la *Post-Vulgate* (vers 1250).

On ne trouvera donc dans ce livre que quelques aperçus sur les origines. L'auteur évacue la question de l'existence historique du personnage par un « Arthur n'a vraisemblablement jamais existé » (p. 35), qui ne saurait représenter le dernier mot en la matière. L'étude des textes brittoniques, rapidement présentés avant les sources latines, entraîne quelques affirmations sans doute trop péremptoires, comme celle selon laquelle « les premières mentions d'Arthur apparaissent en gallois » (p. 39). Les problèmes de datation du poème *Y Gododdin*, qui mentionne le nom d'Arthur et dont la première rédaction remonterait aux environs de 600, sont certes indiqués, mais l'auteur n'en tire pas toutes les conséquences qui s'imposent et, affirmant que l'œuvre « respire le réalisme », fait remonter jusque vers 570, voire vers 550 comme le suggère le titre du livre, les débuts de la légende arthurienne.

Mais là n'est pas l'intérêt premier du livre. Les presque 450 pages qui suivent se répartissent en trois parties qui explorent successivement la « Renaissance » de la matière arthurienne avec Geoffroy de Monmouth et ses épigones (Wace, Bérout, Ulrich von Zatzikhoven) ; son « Apogée » avec Chrétien de Troyes ; et sa « Maturité » avec ses successeurs nommés (Robert de Boron, Wolfram von Eschenbach) ou anonymes (avec les *Continuations* du *Conte du Graal* ou les divers romans en prose composant le *Lancelot-Graal*). La méthode suivie de manière assez systématique est simple et efficace : après avoir présenté les auteurs et le milieu politique, social ou religieux dans lequel ils ont évolué, M. Aurell propose une analyse souvent serrée des principales œuvres, épisode par épisode. Cette présentation est faite avec le plus grand soin et la plus grande érudition, à travers une reconstitution précise des contextes intellectuels et, si possible, politiques. On mentionnera tout particulièrement le remplacement de Geoffroy dans le cadre de la Renaissance du XII^e siècle (p. 115-131), la présentation des diverses formes prises par le personnage de Merlin (p. 143-164 : une synthèse solide, complète et claire), ou les remarques sur la « performance » des œuvres de Chrétien de Troyes comme aspect de la sociabilité aristocratique (p. 299-304). La bibliographie est impressionnante : près de 700 titres, sans compter les sources. Toutes les hypothèses sont envisagées en matière d'identification des auteurs, dédicataires ou lieux de rédaction des œuvres. Des conclusions intéressantes sont proposées : ainsi l'auteur minimise finalement le rôle des Plantagenêts, et plus précisément du couple formé par Henri II et Aliénor, dans la diffusion de la matière de Bretagne ; si participation angevine il y a, elle serait plutôt dans une « récupération » à partir du règne de Richard I^{er}, et plus encore au XIII^e siècle (p. 199 sq.).

Après chaque présentation des œuvres, l'auteur passe à leur étude proprement dite. Le but de l'étude est exprimé et justifié de manière très claire dans l'introduction (p. 32-33) : les textes arthuriens médiévaux présentant des « effets de réel », ils représentent une forme de « mentir vrai » et, bien que fictionnels, nous donnent à comprendre bien des traits des sociétés dans lesquelles ils ont été rédigés. Ainsi, la légende arthurienne permet de proposer une « histoire sociale, politique et mentale de la fiction » qui nous informe sur les relations sociales, les options politiques ou les représentations mentales du temps. Mais l'auteur ne mène pas cette étude de manière fermée : au contraire, les données tirées de la littérature arthurienne sont sans cesse comparées avec d'autres textes des XII^e et XIII^e siècles traitant de la royauté, de la chevalerie, de l'amour et de bien d'autres thématiques abordées dans les romans.

Les conclusions sont donc fermes et bien étayées, par exemple sur le rapport à la croisade (p. 400-402, 517) ou sur les places respectives de l'amour courtois et de l'amour conjugal chez Chrétien (p. 284, 330-332). On contestera en marge

quelques aspects, par exemple au sujet de la chasse (p. 347-348). D'après l'auteur, Chrétien ne décrit que très peu la chasse en raison des condamnations cléricales dont elle fait l'objet. Pourtant c'est aussi le cas des tournois, très présents dans l'ensemble de l'œuvre. Peut-être une réponse plus pertinente serait à chercher dans la vision de la chasse comme activité civilisatrice et d'appropriation de l'espace sauvage par les élites. Or Chrétien ne fait pas de la forêt un espace à cultiver mais au contraire le lieu de la merveille : on serait plutôt ici face à une logique narrative, sans doute héritée de ses sources brittoniques, prenant le pas sur la logique théologique.

Malgré les réserves émises plus haut à propos du premier chapitre, M. Aurell nous livre donc ici une analyse magistrale, complète, intelligente et particulièrement érudite de la légende arthurienne dans les siècles centraux du Moyen Âge. Tout en restant toujours un livre d'histoire (dont les sources sont de nature littéraire), l'ouvrage fait remarquablement le lien entre les travaux des médiévistes historiques et littéraires, ce qui n'est pas la moindre de ses qualités. On regrettera donc d'autant plus la piètre réalisation technique du volume. Le cahier central d'illustrations est mal composé : le texte mord sur les images, qui elles-mêmes se chevauchent ou sont séparées par des « réglettes » de couleur qui donnent l'impression (fausse) d'une marqueterie du manuscrit original. Surtout, une erreur de numérotation dans les notes (placées en fin de volume) rend leur consultation encore plus fastidieuse, ce qui est bien dommage vu leur richesse et leur intérêt !

Alban GAUTIER.

Bernard Andenmatten, Elsane Gilomen-Schenkel, Bernard Truffer, Margrit Früh, Jacques Rime, Kathrin Utz Tremp, Patrick Braun, Arthur Bissegger, Barbara Studer Immenhauser, Germain Hausmann, Veronika Feller-Vest, *Les chartreux en Suisse*, Bâle, Schwabe, 2006, 432 p., 1 carte h. t. (*Helvetia Sacra*, section III, Les ordres suivant la règle de saint Benoît, vol. 4).

Avec ce dernier volume de la collection *Helvetia Sacra* s'achève une monumentale entreprise, établie selon un plan très ferme et illustrant la fécondité de recherches organisées dans la longue durée.

De prime abord, classer les chartreux parmi les ordres suivant la règle de saint Benoît surprend un peu. D'une part l'écart entre le mode de vie majoritairement solitaire des chartreux et l'organisation cénobitique des bénédictins est manifeste dès les origines et se creuse au fil du temps puisque s'ajoutent aux *Coutumes de Chartreuse*, qui comportaient encore plusieurs références à la règle de saint Benoît, les multiples décisions statutaires des chapitres généraux cartusiens. D'autre part le sujet d'une affiliation bénédictine des chartreux fit couler beaucoup d'encre parmi les historiens de l'ordre, opposant le bénédictin Jacques Dubois, pour lequel quelques bulles de la fin du XII^e siècle attestaient bien d'une filiation bénédictine, au chartreux Maurice Laporte, tenant d'une originalité cartusienne irréductible à toute classification dévalorisante.

Mais on conçoit que l'entreprise *Helvetia Sacra* ne pouvait verser dans de telles dilemmes sauf à remettre en cause une structure d'ensemble strictement hiérarchisée. De plus, ce volume est pourvu d'une ample introduction qui montre bien

les particularités du genre de vie et de l'histoire des chartreux. Due à la plume de Bernard Andenmatten, elle présente dans un premier temps les débuts de l'histoire cartusienne et l'essor de l'ordre, avant d'aborder deux grandes thématiques intitulées « Les chartreuses et leur inscription dans l'espace » et « Les chartreux et le siècle ». Comme toujours à propos d'une réflexion d'ensemble, quelques menues réserves viennent à l'esprit. Ainsi la place attribuée aux *Coutumes de Chartreuse* comme référence dans l'analyse de l'évolution de l'ordre semble un peu surévaluée au regard de l'abondante production normative ultérieure, qui modifie sans cesse le genre de vie cartusien, notamment dans son rapport au monde. On s'étonne par ailleurs que l'exemption, à laquelle une place est naturellement ménagée dans le passage sur l'expansion de l'ordre, soit simplement expliquée par le souci de préserver l'isolement des chartreux, alors qu'il s'agissait aussi, comme pour les autres ordres, de préserver l'autorité du chapitre général et des prieurs et de disposer de relais efficaces de la politique romaine. Enfin le mode de production des chartes des chapitres généraux (dites « cartes » par l'historiographie) est bien présenté, mais il faudrait préciser que l'état de la documentation ne permet pas d'attester d'une « structure uniforme » (p. 24) de ces chartes avant la fin du XIV^e siècle.

Ces quelques remarques de détail ne doivent pas masquer que l'auteur de l'introduction est un très bon connaisseur de l'ordre cartusien, sa présentation constituant à propos des chartreux au Moyen Âge une synthèse certes concise mais sans conteste l'une des meilleures à ce jour. Une très riche bibliographie internationale et actualisée sous-tend sa réflexion.

L'ouvrage envisage les neuf chartreuses situées dans les limites actuelles de la Confédération helvétique (cinq en pays romand, quatre en zone alémanique). L'ouverture de l'éventail chronologique (du milieu du XII^e siècle au XV^e siècle) comme la diversité des contextes d'implantation font de la Suisse actuelle un bon observatoire des évolutions importantes de l'ordre au cours du Moyen Âge.

Aux chartreuses mises en place en fonction du « modèle ancien » tel que développé dans les Préalpes dauphinoises, savoyardes et provençales (limites jalonnant de vastes étendues que l'on tente ensuite d'acquérir), telle Oujon (avant 1155) ou plus tard La Valsainte (1294) s'ajoutent en effet des chartreuses qui participent de la vague d'implantation germanique de la fin du Moyen Âge, fondées grâce au soutien des princes territoriaux ou des élites patriciennes et dont certaines sont en situation péri-urbaine ou urbaine (Thornberg et surtout Bâle). Ces chartreuses de la fin du Moyen Âge définissent des « grandes » et des « petites » limites. Bernard Andenmatten porte un regard neuf sur ce phénomène des doubles définitions de limites, « réminiscence » du désert originel.

En parallèle se produisent parfois des délaissements des maisons basses destinées aux convers ou l'installation de ceux-ci à proximité des moines.

De même a lieu à la fin du Moyen Âge un infléchissement très net du rapport aux laïcs habitant à l'extérieur des limites. Ainsi la chartreuse de La Lance s'établit à proximité d'un site habité et celle d'Oujon accepte même, au XIV^e siècle, l'établissement d'une communauté d'habitants à l'intérieur des limites. À La Lance il est aussi permis aux laïcs de se rendre jusqu'à l'église lors de la fête de la dédicace. La chartreuse de la Part-Dieu offre un exemple *a priori* unique de franchissement de limites par des laïcs se rendant auprès d'une source considérée comme miraculeuse, pèlerinage générateur d'offrandes recueillies par les chartreux.

Le rôle et la place des convers sont l'objet d'une attention spéciale. Confirmant des approches faites pour d'autres chartreuses des pays d'Europe, il apparaît que les convers semblent peu nombreux après le XIII^e siècle, mais qu'il y en a toujours. Ils sont pleinement inclus dans la vie religieuse et culturelle du couvent,

même si le cas de la chartreuse de Bâle peut paraître un peu hors norme : ils disposaient là en effet de leur propre bibliothèque, riche de près de 250 volumes de textes traduits du latin en allemand.

Des développements concernant les temporels, l'insertion dans les structures ecclésiastiques locales ou les relations avec les seigneurs laïques comme les autorités urbaines délivrent aussi des exemples significatifs des évolutions de l'ordre à partir du XIV^e siècle.

Dans le prolongement de réflexions entamées notamment par Daniel Le Blevec sont aussi examinés les liens de certaines chartreuses avec les dynasties régionales. La Part-Dieu (fondée en 1307) abrite au XIV^e siècle plusieurs sépultures des Gruyère ou de leurs parents, et Othon I^{er} de Grandson, chef de la plus importante famille de l'aristocratie vaudoise, est inhumé à La Lance, qu'il a fondée en 1317. Sa mémoire y est ensuite honorée dans des célébrations auxquelles se trouvaient même associés des frères mineurs et des bénédictins.

Les chartreuses suisses illustrent aussi un autre phénomène de la fin du Moyen Âge encore peu étudié, les installations dans d'anciens établissements réguliers, en l'occurrence de chanoines, dès le XIV^e siècle à Gérondè puis, de manière plus durable, à Ittingen, laquelle sert en outre de maison relais puis refuge pour les chartreuses de Slovéniè.

Au-delà du Moyen Âge, l'introduction comme les monographies apportent des éclairages utiles sur les siècles suivants. En 1815 la seule chartreuse subsistant en Europe se trouve être une chartreuse suisse, celle de La Lance. Hébergeant le noviciat de l'ordre, elle contribue à la reconstruction de ce dernier jusqu'en 1848, date à laquelle sa suppression est décidée par le gouvernement radical.

Les notices de chacune des chartreuses, extrêmement fouillées, solidement étayées par les sources, complétées par de minutieuses listes de prieurs, offrent des narrations très précises des histoires de chacune des chartreuses. Les cartes de bonne facture et les recensements exhaustifs des fonds (y compris hors de Suisse) qui accompagnent ces notices contribuent à faire de ce volume un ouvrage de référence pour les spécialistes des chartreux comme pour les historiens du monachisme.

Sylvain EXCOFFON.

Claude Carozzi et Huguette Taviani-Carozzi (dir.), *Faire l'événement au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2007, 362 p.

Faire l'événement au Moyen Âge est un recueil rassemblant 18 communications présentées au cours du séminaire tenu entre 2004 et 2006 sous la direction de Claude Carozzi et Huguette Taviani-Carozzi. Regroupées en deux thèmes principaux (l'événement et son écho ; l'histoire réécrite et interrogée), elles veulent comprendre les critères et les fondements sur lesquels reposait la construction historique médiévale.

Dans la première partie, les intervenants (Thomas Granier, Patrick Henriot, Philippe Jansen, Élisabeth Malamut, Colette Gros, Louis Stouff, Jacques Paul, Floccel Sabaté et Christiane Raynaud) se saisissent d'un événement important et cherchent à en mesurer la résonance dans le temps, voire sa transformation. À cet égard, l'article de Colette Gros (« Montaperti, entre défaite et trahison », p. 103-

118) est particulièrement éclairant qui montre que la propagande florentine a su métamorphoser une déroute militaire des Florentins guelfes devant Sienne (le 4 septembre 1260) en une défaite uniquement provoquée par une trahison. Dante se fit l'écho de cette conception dans les chants X et XXXII de l'*Enfer*.

Dans la seconde partie, les auteurs (Gilbert Dagron, Claude Carozzi, Philippe Depreux, Flavio G. Nuvolone, Huguette Taviani-Carozzi, Jean-Claude Cheynet, Jacques Verger, Hervé Martin et Denis Collomp) veulent montrer comment un événement peut être interrogé par les historiens. Ainsi en est-il du schisme de 1054 dont Jean-Claude Cheynet décortique le sens pour les contemporains en s'appuyant sur des sources grecques et latines (« Le schisme de 1054 : un non-événement ? », p. 299-312). Si l'événement n'eut pas de suites immédiates, il eut des répercussions dans l'Église russe, terrain de compétition entre les Églises latine et byzantine. En outre, l'histoire du schisme se construit progressivement chez les Latins qui considéraient les Grecs comme schismatiques au début du XIII^e siècle. Après 1204, les Byzantins firent du schisme une donnée identitaire. C'est alors que les deux Églises devinrent irréconciliables.

Cet ouvrage force l'historien à réfléchir sur les événements dont il se nourrit ; il doit se rappeler que, pour les hommes du Moyen Âge, les histoires étaient des *monumenta* perpétuant la mémoire des *res gestae*. Pour eux le passé était source d'édification ou d'exemplarité ; tout événement devait être interprété dans une perspective téléologique. De ce fait, il tend à devenir un mythe. Le travail d'historien consiste donc à parcourir le chemin inverse et à déconstruire les procédés de la mythification.

Marlène HÉLIAS-BARON.

Michel Bur, *La Champagne médiévale. Recueil d'articles*, Langres, Dominique Guéniot Éditions, 2005, 800 p.

Quarante-six articles, témoins d'une quarantaine d'années de patient labeur scientifique (depuis 1966) : ce livre épais rassemble une part importante de la bibliographie de M. Bur, dont le copieux recensement figure en ouverture (p. 15-23). Ce recueil pose les jalons d'un itinéraire de chercheur, avec ses inflexions, et surtout, sans doute, ses fidélités. L'ensemble a fait l'objet d'un important travail de mise en ordre, qui vient bousculer la chronologie des publications, mais qui dit pleinement l'harmonie d'une démarche : ainsi, c'est une véritable histoire de la Champagne médiévale qui prend forme. La matière est organisée en six grandes parties, chacune précédée d'un liminaire : « Lignages et parentèles » ; « Espaces et frontières » ; « Les archives du sol » ; « L'horizon rural et urbain » ; « Des moines noirs aux trinitaires » ; « Reims, ville des sacres et des conciles ».

Au fil de l'ouvrage affleure une certaine « ego-histoire », souvent discrète, parfois plus explicite (ainsi, p. 654, sur le port de la toge et le métier d'historien, « dont l'exercice est par essence moral »). Unité du terrain, complémentarité des pratiques, diversité des thèmes : telles sont, à la lecture, les traits essentiels du parcours d'un historien attentif à l'espace, à la matérialité des objets et aux variations d'échelles. Le terrain – celui, aussi, de la thèse de 1974 –, c'est avant tout la Champagne féodale, dont M. Bur a renouvelé l'étude, plus d'un demi-siècle après les travaux d'Henri d'Arbois de Jubainville et d'Auguste Longnon. Hommes et familles (illustres ou modestes), objets et textes sont toujours soigneusement situés

dans l'épaisseur de l'histoire des sociétés, démarche qui, jusque dans le détail, confère leur saveur à ces contributions. On suit ainsi avec intérêt, au détour d'un propos d'ordre plus général, la reconstitution de la « malaventure Dammartin » (p. 233), bien en amont de l'échec du comte Renaud (« l'âme de la coalition qui fut écrasée à Bouvines en 1214 »), ou encore la trajectoire des comtes de Brienne, qui, au XIII^e siècle, « happés par l'aventure sicilienne et orientale, s'éloignent de la Champagne » (p. 603). Autre enquête : à partir, notamment, d'une lecture vigilante de la *Chronique de Mouzon*, dont il a donné l'édition en 1989, M. Bur propose de reconsidérer la figure de l'archevêque Adalbéron de Reims, pasteur, prophète et juge d'Israël (p. 719-736). L'itinéraire d'Aleaume, dans les années 1230, homme de corps de l'abbaye de Saint-Denis, époux de la fille d'un chevalier, et devenu prévôt de Maisonnelles dans la forêt du Mans près de Meaux est tout aussi suggestif (p. 417). Les hommes, et aussi les choses : c'est à la rencontre d'objets variés, révélateurs de curiosités très diverses, qu'ira le lecteur de M. Bur. Deux exemples : l'étude du tombeau du comte Thibaud III, dans la collégiale Saint-Étienne de Troyes, permet d'aborder les questions de la circulation des modèles culturels et de la conscience de soi (p. 59-89), tandis que l'article conclusif (p. 765-781), portant sur les conditions de l'érection d'une statue du comte de Champagne Henri le Libéral dans un village du département de la Marne en 1895, à quelques kilomètres de la statue d'Urbain II à Châtillon-sur-Marne, conduit à une analyse nuancée des usages de la mémoire du Moyen Âge.

L'économie de l'ouvrage détermine des sous-ensembles d'une cohérence manifeste. La deuxième partie est toute entière consacrée aux problèmes d'espace et de frontières (p. 127-281), et là encore les réalités historiques prennent toute leur profondeur. M. Bur donne par exemple la mesure de l'action politique de Philippe le Bel à travers l'analyse du processus conduisant à la reprise du Barrois en 1301, à partir de la garde royale accordée à l'abbaye de Beaulieu en 1286 (p. 171-176). L'étude des relations entre la Champagne et la Franche-Comté aux X^e-XIII^e siècles (p. 257-270) permet de donner vie à la route et aux hommes qui la parcourent. Les analyses de l'habitat seigneurial, d'une grande clarté, s'efforcent d'articuler dimension matérielle, processus culturels et rapports sociaux, en s'appuyant sur de précieuses études de cas (ainsi, la présentation de la motte de Chantereine, à Thille-Moùtier, dans les Ardennes, aux p. 325 et 374-375). Le triptyque consacré aux foires de Champagne (p. 463-514) s'inscrit dans la continuité d'une historiographie marquée par les noms de F. Bourquelot, E. Chapin et R.-H. Bautier. M. Bur, cependant, tirant profit de la lecture intensive d'une documentation relativement restreinte, donne toute son importance à la « préhistoire » des foires – avant le milieu du XII^e siècle – et met en évidence le tissu serré des échanges, dont témoigne la grande diversité de ces foires : foires comtales, épiscopales et seigneuriales, foires internationales et foires d'intérêt local (relevons, parmi bien d'autres, la foire rurale de Pont-Sainte-Marie, liée à la création d'une ville neuve en 1203, étudiée aux p. 491-492). Les articles désormais classiques consacrés aux sacres rémois (p. 655-693) viennent également illustrer ce souci de rigueur dans l'articulation thématique du volume.

Si les lignes générales sont fermement tracées, la richesse du livre résulte d'abord de la connaissance intime qu'a l'auteur de son terrain, et la fécondité du propos provient avant tout du déploiement de dossiers exemplaires, présentés avec un grand souci d'explicitation et de pédagogie. M. Bur prend soin de donner à voir la documentation mise en œuvre et de mettre entre les mains du lecteur les pièces du dossier examiné, avec un sens du concret dont témoignent les préoccupations descriptives et typologiques. Dans son texte de présentation, évoquant la

thèse de 1974, P. Corbet loue, en une affirmation dont les présupposés peuvent paraître discutables, « son refus de toute concession aux modes et à d'artificielles conceptualisations » (p. 8). Pragmatisme et prudence théorique caractérisent aussi le recueil d'articles. Tout en écoutant le plaidoyer pour la solidité de la « cave » (leçon héritée de J. Schneider), le lecteur ne manquera pas de s'interroger sur la pertinence de la distinction – illusoire – entre les concepts et l'érudition, laquelle serait « ce qui reste quand le discours s'est évaporé » (p. 385). On est d'autant moins convaincu ici qu'au long des pages, le discours traduit une vision un peu figée de la société féodale (il est souvent question d'aventuriers et de vassaux indociles, de décomposition et d'insoumission) – traits parfois trop géométriques, que l'on n'aura guère de mal à assouplir à la lumière de travaux récents. Et il faut donner acte à M. Bur de sa volonté d'ouverture méthodologique, qu'illustre, outre l'appel à la « psychohistoire » (p. 89, par exemple), qui peut aujourd'hui susciter des réserves, la collaboration avec un mathématicien (« Essai de typologie de l'habitat seigneurial dans l'Argonne aux XI^e-XIII^e siècles... », p. 303-322) et avec un spécialiste de palynologie (« Occupation du sol et peuplement dans la vallée du Thin... », p. 371-381). Ces dernières remarques ne sauraient donc réduire l'intérêt d'un livre qui est en outre – en dépit de l'absence d'index – un très riche instrument de travail, où les matériaux abondent (et l'on glane aussi beaucoup en marge du propos principal), et au sein duquel illustrations, tableaux généalogiques, cartes et plans (retenons par exemple la carte des foires en Champagne à la fin du XIII^e siècle, p. 505) participent pleinement de la démonstration. Il faut dire enfin qu'avec l'ouvrage de M. Bur, le lecteur tient entre ses mains un objet de fort belle facture : la chose est aujourd'hui trop rare pour que ne soit pas salué le remarquable travail de l'éditeur.

Alain PROVOST.

David Crouch, *The Birth of Nobility. Constructing Aristocracy in England and France, 900-1300*, Londres, Pearson-Longman, 2005, 361 p.

Ce livre présente un intérêt exceptionnel pour les spécialistes de la noblesse et, plus généralement, de la société occidentale du Moyen Âge central. Son ambition est de comparer les recherches sur la question depuis au moins le XVIII^e siècle, menées, de façon parallèle ou croisée, en Angleterre et dans le nord de la France. Elle ne se limite toutefois pas à la seule synthèse historiographique, embrassant une riche bibliographie en anglais et en français. Un rapide aperçu des abondantes notes infrapaginales prouve, au contraire, que l'analyse documentaire n'est pas en reste. L'auteur, qui expose de façon claire et exhaustive les idées et les débats de ses prédécesseurs, prend toujours position à l'aide d'exemples, souvent peu connus, toujours vivants, qu'il a puisés dans des sources variées, citées avec assurance d'après leurs meilleures éditions. Le tout est servi par un style alerte, non dépourvu de traits d'humour. En particulier, les médiévistes, leur milieu intellectuel et leur contexte historique sont dessinés avec une distance aussi respectueuse que parfois ironique, témoignant de la profonde familiarité de D. Crouch avec leur œuvre, longuement et patiemment fréquentée. Il s'agit, en définitive, d'un ouvrage remarquable, qui fera date dans la médiévistique du XXI^e siècle.

L'ouvrage est divisé en quatre parties : conduite, parenté, classe et seigneurie. Commencer par les comportements n'est pas anodin. C'est vouloir définir d'abord

la noblesse de la période par la chevalerie et la courtoisie. C'est aussi adopter une démarche sociologique, où l'« habitus » de P. Bourdieu est préféré aux institutions des légistes dont les définitions ont souvent biaisé l'approche de l'aristocratie médiévale. D. Crouch montre, en effet, combien en axant juridiquement leurs analyses sur la nature de la propriété des terres en Grande-Bretagne, et sur les privilèges en France, les historiens de la noblesse ont, des décennies durant, négligé l'essentiel. Il met donc la « chevalerie », qui se confond avec la noblesse à la fin du XII^e siècle, au cœur de son discours. Ce faisant, il rencontre les débats entre, d'une part, une tradition qui remonte au moins au XVIII^e siècle et qui se perpétue jusqu'à S. Painter, G. Duby ou J. Flori et, d'autre part, une tendance que représentent, à partir des années 1980, J. Gillingham, M. Strickland, C. S. Jaeger, R. Kaeuper et – peut-être aussi, sous réserve de la justesse de l'opinion du recenseur – de D. Barthélemy dans son dernier ouvrage *La Chevalerie*, paru en 2007, trop tard pour être intégré par l'auteur. La première de ces écoles insiste sur l'influence extérieure de l'Église dans la mitigation de la violence nobiliaire par une idéologie chevaleresque, issue de la Paix de Dieu et de la prédication de la croisade. En revanche, la seconde adopte sans ambages l'anthropologie culturelle pour méthode afin de conclure que, tout au long du Moyen Âge et de façon endogène, la société guerrière génère ses propres codes pour épargner des vies dans les combats, pour augmenter son honneur et pour affirmer sa domination sur la paysannerie. D. Crouch monte en épingle le contexte postchrétien où naît cette dernière tendance, pour proposer habilement de dépasser le débat en opposant, textes et analyse sémantique à l'appui, une « prud'homie » ancienne, mêlée de stoïcisme, d'éthique vétérotestamentaire, mais aussi de morale cléricale, à la « chevalerie » chrétienne, dont J. Flori avait imparablement démontré la naissance, pour le moins terminologique, autour de 1170, tout comme il avait su en retracer la préhistoire antérieure.

L'auteur croit donc à l'intégration de modèles, sinon évangéliques, du moins religieux, par les combattants. Dès son premier chapitre, il cite Foulques le Rechin, comte d'Anjou, attribuant, vers 1080, l'une de ses victoires aux feuilles d'une Bible qui ont servi à fabriquer les ailerons des carreaux d'arbalète lancés par les siens. Même si, sous ses dehors « superstitieux », cette anecdote rebute une spiritualité qu'on pourrait qualifier de moderne, elle n'en témoigne pas moins de la religiosité des combattants médiévaux, prêts à infléchir leurs pratiques au gré des prêches cléricaux. Enfin, sa première partie s'arrête à la fin du XIII^e siècle sur l'apparition de traités écrits sur la chevalerie, dont les mœurs sont désormais codifiées. C'est l'un des rares passages où l'auteur, attentif ailleurs à préciser de façon solide le contexte de création de nombreuses œuvres qu'il cite, peut être pris en défaut factuel en deux petites occasions (p. 80-81) : il affirme à tort que Ramon Llull (de fait un courtisan, puis un tertiaire franciscain vivant à la façon d'un religieux) est un « homme d'affaires » et que le *Lancelot* en prose a été rédigé en Bourgogne (plutôt qu'en Berry, comme le laissent supposer les toponymes qu'il contient).

La seconde partie porte sur la parenté. D'après D. Crouch, la méthode taxinomique, classant les familles selon des catégories, et surtout la théorie de la nucléarisation progressive du groupe de parenté, héritées, toutes deux, de F. Le Play et reprises par É. Durkheim ou M. Bloch, ont fortement influencé la thèse de l'école franco-allemande de K. Schmitt et G. Duby. Au sujet de ce dernier, il avance que « la pensée systématique de Georges Duby menait toujours les idées à leur conclusion logique » (p. 107). Une telle assertion signale peut-être ce qui différencie le plus profondément l'historiographie française et l'historiographie anglo-américaine, issues respectivement, pour faire court, des présupposés de R. Descartes et de F. Bacon, du rationalisme et de l'empirisme, de la méthode déductive et

de la méthode inductive. C'est pourquoi, à l'encontre du modèle de parenté franco-allemand, D. Crouch penche du côté des historiens américains qui, comme S. D. White ou C. B. Bouchard, misent sur « la méthode empirique, qui teste les schémas pour la compréhension de l'histoire à l'observation des faits » (p. 112) ; il met, de même, en avant la « mutation documentaire », chère à D. Barthélemy, pour nier le passage de la *Sippe* au lignage. Tout en constatant que les travaux sur la famille sont moins nombreux sur l'île que sur le continent, en raison de la rupture que représentèrent pour les vieilles lignées anglo-saxonnes les années 1066-1070, il admet que les médiévistes britanniques sont redevables de la thèse de F. Maitland sur l'importance de la famille souche et la primogéniture, surtout à partir des années 1180. Il conclut enfin que « la vision d'avenir pourrait être une pluralité de structures dans les familles médiévales à l'intérieur de chaque génération » (p. 123). Cette thèse renvoie encore à l'empirisme méthodologique. Rétive à la simplification qu'entraîne toute abstraction ou modèle, elle présente certes avantageusement la réalité sociologique dans toute sa complexité et sa diversité. S'il a été toutefois formé dans l'esprit de l'historiographie des *Annales*, comme c'est le cas du recenseur, le lecteur n'en regrette pas moins la dispersion qu'elle provoque en l'absence d'une construction rationnelle ferme. Il en va de même avec l'effacement de toute chronologie dans l'évolution de la famille, mais aussi dans la condition féminine, pour laquelle D. Crouch méconnaît la détérioration en dépit du changement radical que suppose le passage du douaire à la dot ou la diffusion du droit romain savant au XII^e siècle. Au nom de la complexité et de la subtilité, niant toute mutation, il penche plutôt pour une situation stable des femmes, « qui n'empira ni s'améliora » (p. 322).

Ces critiques, ou plutôt ces questionnements, sont bien infimes au regard de la brillante présentation des structures de parenté selon une perspective sociologique et, en raison même de la négation de toute évolution, synchronique. D. Crouch sépare l'axe vertical ou lignage, renvoyant à la filiation, de l'axe horizontal ou parage, qui englobe consanguins, affins et alliés. Chaque noble en tire de la reconnaissance sociale, dans le premier cas, par l'ancienneté de sa généalogie, la qualité de son sang ou le souvenir des ancêtres, et dans le second, par les relations familiales qui lui apportent protection, solidarité, faveurs et cadeaux. À partir des années 1100, les critiques, fréquentes dans les milieux savants, sur la naissance dans une maison nobiliaire comme facteur de succès au détriment de la méritocratie témoigneraient de la force de ces préjugés ou d'un retour, tant soit peu superficiel, aux classiques latins. Preuve en est l'invention du « snobisme » qui se concrétise alors dans l'héraldique, dans la sculpture funéraire ou dans la rédaction de quelques rares généalogies. D'après l'auteur, le terme de *snobbery* (qui pâtit cependant d'une trop forte charge péjorative pour devoir, à notre goût, être retenu dans une analyse tant soit peu neutre ou du moins distanciée) est préférable à l'« émulation » d'A. Smith ou au « consensualisme » de M. Weber, même si ces notions se renvoient les unes les autres. Elles recouvrent, en effet, la même idée de la construction des statuts des personnes et de l'identité des groupes sociaux par le regard que la société tout entière porte sur eux. Elle renvoie au besoin du noble de répondre à ce contrôle collectif, par l'image qu'il affiche de soi et par les biens qu'il consomme de façon ostentatoire.

La troisième et la quatrième parties de l'ouvrage, relatives à la classe et à la seigneurie, insistent davantage sur les différences entre la France et l'Angleterre. Celles-ci ne sont pas seulement de nature historiographique, comme le prouve l'apparition de lettres d'anoblissement dès 1270 dans le royaume de Philippe III, contrairement à l'île où nulle décision royale n'entérine l'ascension des marchands

et des paysans vers la *gentry*. Il n'empêche que l'historiographie britannique, redevable de H. Maine et F. W. Maitland, a toujours perçu la noblesse sous l'angle juridique de la propriété de la terre (*tenure*), où priment le fief et la pyramide féodale dans la définition de cette catégorie sociale. En dépit d'un rapprochement entre E. Power, professeure à la *London School of Economics*, et M. Bloch dans les années 1930 où, en dépit du marxisme des fondateurs de *Past and Present*, cette perception légaliste n'a jamais été tout à fait surmontée. Elle touche également les études françaises du début du XX^e siècle, influencées par un courant qui insiste sur le privilège nobiliaire, dont les origines se trouvent dans l'œuvre de H. de Boulay-Villiers et dont se fait l'écho P. Guilhiermoz, voire M. Bloch. Pour D. Crouch, le point d'inflexion essentiel est la thèse de G. Duby sur le Mâconnais (1953) et les notions de mutation et d'abaissement du ban qu'elle diffuse. D'après l'auteur, c'est précisément en relisant les historiens du droit anglo-américains que D. Barthélemy pourra les contester. Contrairement à l'hypothèse de T. N. Bisson, le modèle « mutationniste » ne saurait, dit-il, cadrer chronologiquement en Angleterre avec la guerre civile des années 1135-1147, puisque la multiplication de châteaux, les guerres civiles, les nouvelles redevances seigneuriales et l'usurpation de droits régaliens sont de courte durée et puisque la reprise en main de la royauté se fait aussitôt sentir. Le contrôle du roi d'Angleterre sur la noblesse est également lourd dans le domaine de la féodalité : en comparaison de la France, les fiefs insulaires sont plus petits sur l'île et toujours redevables de service militaire. Enfin, dans sa vision personnelle de la domination nobiliaire, l'auteur insiste, à juste titre et de façon encore fort britannique, sur le *bastard feudalism* et sur l'*affinity* (traduire peut-être par clientélisme, patronage, évergétisme, paternalisme ou caciquisme), qui marque la prépondérance sociale de l'aristocratie.

De façon peu française encore, l'ouvrage manque d'une conclusion générale. Néanmoins, en le refermant, le lecteur récapitule par lui-même ses acquis et en constate la richesse. En particulier, il comprend que la genèse de la noblesse à la fin du XII^e siècle s'identifie pleinement à celle de la chevalerie. L'aristocratie se construit alors dans la reconnaissance sociale envers un groupe de parents, pratiquant la guerre, affichant sa généalogie ou adoptant les modèles culturels de la cour royale ou princière. Sa domination sur les autres catégories est ainsi davantage une affaire de réseaux de pouvoir que de perception de la rente. Dégagé de main de maître, un tel modèle est toujours justifié par l'analyse rigoureuse des documents de la période et par la lecture critique des travaux des autres médiévistes. *The Birth of Nobility* marque doré et déjà un jalon essentiel de l'histoire sociale européenne.

Martin AURELL.

Anne-Marie Flambard-Héricher et Véronique Gazeau (éd.), *1204. La Normandie entre Plantagenêts et Capétiens*, Caen, Publication du CRAHM, 2007, 442 p.

Cet ouvrage constitue le recueil des actes du colloque international organisé à l'initiative de la Société de l'histoire de Normandie, destiné à commémorer le rattachement de la Normandie au domaine royal capétien en 1204. Il comprend 24 contributions d'auteurs principalement français et anglais, qui abordent de très nombreux aspects de la question, balayant ainsi plusieurs champs historiographi-

ques : archéologie, histoire politique, histoire économique et sociale, historiographie ; seuls les aspects culturels sont peu traités (une contribution sur l'architecture et la sculpture). C'est donc surtout une approche globale de la Normandie à la fin du XII^e siècle et au XIII^e siècle qui est mise en avant dans les pages de ce volume, ce dernier dépassant dans tous les cas la seule réflexion sur les causes, les événements et les conséquences du changement de maître en 1204. Comme le rappelle Philippe Contamine dans sa conclusion, on se situe là dans le prolongement – mais un prolongement renouvelé – de l'ouvrage classique de Charles Petit-Dutaillis (*La monarchie féodale en France et en Angleterre (X^e-XIII^e siècles)*, Paris, 1933, réimpr. 1971).

Après un avant-propos historiographique dans lequel Roger Jouet constate qu'à l'exception de quelques nostalgiques de Guillaume le Conquérant, le rattachement de 1204 ne provoque pas de violente polémique parmi les historiens, François Neveux en rappelle en introduction les principales étapes. Les contributions sont ensuite organisées en trois parties : avant, pendant et après 1204. Mais il faut souligner que certains articles se placent dans une perspective à long terme, par exemple celui d'Henri Dubois retraçant les transformations démographiques depuis le XI^e siècle, avec des incursions jusqu'au XVII^e siècle. Beaucoup s'aventurent en tout cas largement jusqu'à la fin du XIII^e siècle et certaines contributions sont en fait chronologiquement à cheval sur les découpages annoncés.

La première partie (l'Avant) s'ouvre par la contribution d'Yves Sassier sur la *reverentia regis* et participe ainsi à renouveler l'ancien problème historiographique de la relation féodale entre rois de France et d'Angleterre. L'auteur montre la manière dont Henri II a toujours respecté cette *reverentia* qui consistait à « ne pas se rendre coupable d'action directe, voire d'action de riposte contre le roi ». De fait, il n'a jamais poussé à un affrontement direct, excepté en 1177 et a préféré d'autres moyens de lutte. Nicholas Vincent livre ensuite une autre de ses remarquables études sur les chartes, combinant comme à chaque fois les différentes approches possibles. Il s'agit là des chartes de Jean sans Terre avant son couronnement, entre 1183 et 1199 donc, et qui apparaît bien mieux pourvu que son surnom ne l'indique. Leur étude suggère que Jean n'était pas particulièrement attaché à ses terres normandes, beaucoup moins en tout cas qu'à ses possessions anglaises et irlandaises. En restant dans le cadre du point de vue royal, Annick Gosse-Kischewski étudie la fondation de l'abbaye cistercienne de Bonport, qui a de manière exceptionnelle fait l'objet d'un accord entre Richard et Philippe Auguste (même si le rôle du premier a été plus important). Pour elle, les causes de cette fondation ont été avant tout politiques (il s'agissait d'un signe d'apaisement), mais aussi économiques. Dans sa contribution, Vincent Moss revient sur une autre question historiographique épineuse, celle des ressources financières respectives des Français et des Anglais. À partir d'une nouvelle édition sur les pipe-rolls de Normandie, son analyse indique que la différence d'échelle entre les ressources des uns et des autres n'était peut-être pas si importante qu'on ne l'a dit, et que la perte de la Normandie a sans doute été liée davantage à la mauvaise gestion de Jean. Les deux dernières contributions de cette partie portent sur les sources archéologiques. Andrew Baume et Bruno Lepeuple s'interrogent tous les deux sur le système défensif rénové par Richard en Normandie orientale et suggèrent là encore que Jean est en partie responsable de la défaite.

La première contribution de la deuxième partie (Pendant) porte également sur une forteresse, mais beaucoup plus célèbre puisqu'il s'agit de Château-Gaillard. Dominique Pitte confronte les différentes sources (archéologiques, comptables, historiographiques) pour montrer que l'importance de Château-Gaillard dans le sys-

tème défensif normand a peut-être été un peu surévaluée, même si son impact symbolique reste immense. Deux articles s'intéressent ensuite à des sources historiographiques. Élisabeth Robert-Barzman étudie les pages que Guillaume le Breton a consacrées à la Normandie dans la *Philippide* et renforce les conclusions de John Baldwin sur l'importance de ce texte dans la construction idéologique bâtie au service du roi de France. Olivier de Laborderie, pour sa part, analyse de manière remarquable les deux chroniques de l'Anonyme de Béthune et montre que, dans un milieu marqué par une très forte idéologie chevaleresque et partagé entre soutien au roi de France et soutien au roi d'Angleterre, la lucidité sur les erreurs de Jean était grande. Les contributions suivantes s'intéressent surtout aux aspects socio-économiques locaux ou régionaux. Judith Éverard évoque le sort des îles normandes, remises à Philippe Auguste en 1204 mais reprises par Jean dès 1206 et restées ensuite sous domination anglaise pour des raisons multiples telles que l'importance du domaine royal anglais et le départ des grands barons continentaux au bénéfice des propriétaires insulaires. À une échelle plus large, celle de la Normandie tout entière, Mathieu Arnoux explore les possibles relations entre événement et conjecture et suggère que, durant la période, la Normandie s'est retrouvée « progressivement aspirée dans la sphère économique de Paris et du domaine royal capétien, exclue dans le même temps de la zone d'attraction londonienne et marginalisée dans l'espace Plantagenêt ». Viennent ensuite deux contributions sur les deux grandes villes de la Normandie. Laurence Jean-Marie s'intéresse à Caen et à ses élites, dans le cadre d'une étude prosopographique. Elle montre d'une part que le renouvellement naturel des familles au XIII^e siècle a joué un plus grand rôle que le changement de maître et d'autre part que tout lien – notamment commercial – n'a pas été coupé avec l'Angleterre. Philippe Cailleux nous ramène à l'archéologie avec une étude sur les enceintes rouennaises, les rares indications concernant surtout la réorganisation militaire de la ville (création d'un nouveau château).

La dernière partie (Après) suggère que l'intégration de la Normandie au domaine capétien s'est généralement bien passée. On retrouve tout d'abord la ville de Rouen, puisque Alain Sadourny s'interroge sur le devenir institutionnel de la ville et en particulier sur celui de ses célèbres *Établissements*, ainsi que sur ses privilèges commerciaux, maintenant quoiqu'un peu transformés. Sophie Poirey analyse pour sa part les transformations du droit coutumier normand. Elle montre que ses principes ont en grande partie été maintenus, car ils répondaient aux besoins des Capétiens ; du fait de sa sophistication et de sa forte hiérarchisation, il a même influencé le droit du royaume capétien. Néanmoins, elle note une évolution dans le domaine institutionnel (perte de la souveraineté de l'Échiquier) et surtout dans le domaine de la procédure, qui se rapproche des pratiques françaises. Après l'article d'Henri Dubois, déjà évoqué, les contributions suivantes envisagent la situation de différentes catégories de la société normande face au pouvoir capétien. Daniel Power étudie les réactions aristocratiques au changement de pouvoir et constate que globalement, une fois les principaux barons anglais partis, un compromis a été trouvé entre les réseaux aristocratiques préexistants et les nouveaux arrivés français, ce qui conduisit à une longue période de paix. John Baldwin s'intéresse justement à la fortune d'un de ces nouveaux venus, le bailli Pierre du Thillay, qui a laissé une source exceptionnelle, le plus ancien livre de comptes « provenant des niveaux inférieurs de l'aristocratie laïque ». Cette source suggère entre autres choses l'influence des comptes monastiques (normandes) sur les comptes laïques, ainsi que les transformations de l'environnement économique du duché. Kathleen Thompson note pour sa part que les femmes, en tout cas les femmes de l'élite, ont

généralement profité de ce changement de pouvoir et ont participé de manière assez active à la vie normande au XIII^e siècle. Enfin, François Neveux livre une étude sur les évêques de la province ecclésiastique de Rouen – qui correspond à peu de choses près à la Normandie – et suggère le rôle fondamental joué par ces évêques dans le processus d'absorption de la Normandie au sein du royaume, rôle fortement incarné par la personnalité d'Eudes Rigaud. Dans une dernière contribution, Lindy Grant analyse les évolutions de l'architecture et de la sculpture et souligne que l'« explosion » architecturale des années 1220 n'a pas été réellement marquée par l'influence française, qui ne se fait sentir que dans les années 1250.

1204. *La Normandie entre Plantagenêts et Capétiens* constitue donc un volume très fécond, qui contribue de manière importante à notre connaissance de la Normandie aux XII^e et XIII^e siècles (en dehors même du fait que l'image de Jean sans Terre n'en sort pas grandie). Mais le foisonnement même des contributions nous conduit à penser qu'en fin de compte, une organisation thématique aurait peut-être été la bienvenue. Sur le plan formel, il faut souligner, enfin, la richesse des annexes, fort nombreuses, ainsi que celle des illustrations – cartes, plans, photographies – grâce au service cartographique du CRAHM. La présence d'une bibliographie générale est également très appréciable. On regrettera en revanche l'absence d'index, qui aurait été précieux pour naviguer dans l'abondance des informations et des analyses données dans ce recueil.

Aude MAIREY.

Ralph E. Giesey, *Le rôle méconnu de la loi salique. La succession royale, XIV^e-XVI^e siècle*, traduit de l'anglais par Franz Regnot, Paris, Les Belles Lettres (« Histoire »), 2007, 392 p.

Il y a une trentaine d'années, l'A. avait publié un ouvrage consacré aux bases juridiques de la succession à la couronne de France (*Juristic Basis of Dynastic Right to the French Throne*, « Transactions of the American Philosophical Society », 60, 5, Philadelphie, 1961). Reprenant, complétant ce premier travail, il nous offre aujourd'hui une étude approfondie sur la mise en place de la loi salique et les discussions auxquelles son établissement a donné lieu. Elle paraît directement en traduction française, sans passer par un original en langue anglaise, et elle reprend intégralement tous les documents – dont certains n'ont fait l'objet d'une édition critique que récemment – traitant peu ou prou de la succession royale en France avec ce qui la caractérise, l'exclusion des femmes et de leur descendance, justifiée par l'interprétation abusive d'un article d'une vieille loi des Francs Saliens. S'écartant sans hésitation des opinions reçues, elle choisit toutefois de délaïsser la bibliographie sur le sujet pour ne pas alourdir inutilement l'exposé, tout en affichant une attitude polémique à l'égard de l'interprétation « misogynne » de la prétendue loi – polémique sans doute déplacée en terrain scientifique car depuis longtemps les historiens évoquent sans complexe les raisons politiques qui ont amené à « l'invention de la loi salique ». Cela dit, l'ouvrage s'attache à suivre avec rigueur, sur la base des sources premières, les différents épisodes de cette supercherie historique et à restituer les enjeux politiques sous-jacents lors des différentes crises de succession ainsi que les termes du débat juridique. Il retrace plusieurs étapes mal connues : la « loi » fut découverte au milieu du XIII^e siècle par un juriste italien, Jacopo d'Ardizzone ; elle fut d'abord exploitée par les Anglais pour revendiquer la légitimité

d'Édouard III, tout en excluant sa mère Isabelle du trône de France, et ensuite récupérée par les Français qui, vers la fin du XIV^e siècle seulement, la réinterprètent dans le sens misogynne qui restera ensuite chez les théoriciens de la dévolution de la couronne. Cela obligea à réécrire l'histoire, celle qu'on lit dans les *Grandes Chroniques de France*, en falsifiant l'ordre de succession et la nature des événements à la mort de Charles IV.

Le chapitre 1 traite des témoignages relatifs à la souveraineté des femmes pendant le règne des Capétiens directs ; il rappelle notamment que le principe de primogéniture ne jouant pas pour les filles, une éventuelle succession féminine était toujours à redouter car elle aurait signifié le morcellement du royaume. L'A. retrace ensuite le déroulement des événements lors de l'accession de Philippe V le Long au trône (chap. 2) : il s'attache à montrer la logique des *Convenances* stipulées après la mort de Louis X le Hutin – elles reconnaissent aux filles le droit de revendiquer le trône – et les rapports de force à l'intérieur de la famille royale ; Philippe de Poitiers en effet doit faire face à l'opposition de Charles de Valois qui soutient les droits de sa petite-nièce Jeanne, dont la légitimité, même si elle n'est pas réellement remise en cause, est tout de même entachée de suspicion suite à l'adultère de la mère. Il montre ainsi que l'exclusion des femmes ne fut pas une question de principe, mais de politique : Philippe V s'est imposé (contre Eudes de Bourgogne) en passant en force et en évitant de consulter les pairs. Avec la même attention, l'A. suit l'enchaînement des faits lors de la crise de 1328 et l'avènement de Philippe VI, ainsi que les revendications d'Édouard III à partir de 1337 (chap. 3). Les chapitres suivants traitent de la défense de la légitimité des Valois aux XIV^e et XV^e siècles. Le chapitre 4 étudie la période jusqu'à 1400 ; il donne d'abord l'analyse des œuvres qui abordent le problème de la succession féminine sans qu'il soit question de la loi salique qui apparaît seulement dans la deuxième moitié du siècle ; l'A. souligne la réticence à son égard dont témoignent les théoriciens du temps de Charles V : en effet, la loi est perçue à l'époque comme favorable aux prétentions anglaises. Le chapitre 5 porte sur l'affirmation de la légende de la loi salique, dont le vrai initiateur a été Jean de Montreuil, paradoxalement malgré lui : en effet, lui-même a corrigé sa première citation de la loi qui était erronée (*Nulla portio hereditatis mulieri veniat* au lieu de *Mulier nullam in regno habeat portionem*, mais l'équivalence « héritage » et « royaume » s'est maintenue) ; à la suite de Montreuil, tous les auteurs du XV^e siècle reprenant cette interprétation misogynne de la loi voient leur argumentaire soigneusement examiné, de même que le sont les écrits consacrés à l'exhérédation du dauphin lors du traité de Troyes (chap. 6). À ce propos, je me trouve en désaccord sur un point de détail : l'A. date d'avant le traité de Troyes le *Fluxo*, un petit texte violemment anti-Anglais. Je reste persuadée que la datation que j'avais proposée (après la mort d'Henri V) demeure valable. Le *Fluxo* a été écrit par un juriste certes, mais il ne s'agit pas, à mon sens, d'un texte juridique, ni d'« un ouvrage sur la succession royale en France » (p. 305). Il s'agit d'une présentation historico-morale des débuts du conflit (l'auteur n'évoque aucun fait au-delà de la prise de Calais) ; dans son argumentaire nationaliste, ce dernier n'avait pas plus besoin de mentionner le traité de Troyes que celui de Brétigny-Calais, lui aussi ignoré ; quant à l'expression *vita functum*, il n'est pas nécessaire d'y voir une allusion sarcastique : elle me semble avoir ici son sens courant et se référer donc à la mort du roi anglais. L'A. poursuit son enquête chronologique avec un chapitre consacré à la loi salique dans la pensée de la Renaissance (chap. 6) : il suit la floraison de la légende chez les historiens et les juristes ainsi que la critique historique qui se développe suite à la publication du texte intégral du code des Francs Saliens, ce qui n'a pas empêché la légende de se maintenir. La

notion de « princes du sang », dont la formulation est la conséquence de l'exclusion des mâles en ligne féminine, fait l'objet du chapitre 8. Enfin les deux derniers chapitres sont consacrés à l'abondante littérature juridique qui accompagne la fin de la dynastie des Valois et l'avènement des Bourbons (chap. 9) et à la fortune de la légende de la loi salique jusqu'à la Révolution (chap. 10).

On trouvera en appendice le texte des *Convenances* de 1316 et un extrait de la continuation de la chronique latine de Guillaume de Nangis, relatif à 1328. Bibliographie et index complètent le volume.

Nicole PONS.

Franco Franceschi, Richard A. Goldthwaite, Reinhold C. Mueller (éd.), *Commercio e cultura mercantile (Il Rinascimento italiano e l'Europa, vol. IV)*, Trévise, Angelo Colla editore, 2007, 819 p.

Le livre, issu de la collaboration de 26 historiens, en majorité anglais et américains ou italiens quelquefois établis dans les universités britanniques, s'efforce d'isoler un moment privilégié de l'histoire de l'Europe quand, à un commerce dominé par les relations avec le Levant, caractéristiques de la première révolution commerciale qui vit l'éclosion de l'économie italienne, se substitue progressivement une économie d'échanges avec l'Europe du Nord-Ouest qui sut tirer un meilleur parti de cette seconde révolution commerciale, malgré un outillage technique bien mieux maîtrisé par les marchands italiens, ses inventeurs. Les Européens, à l'issue de ces transformations, savaient tout ce qu'ils devaient à l'Italie, terre d'innovations : en 1624, les gouverneurs des premières banques publiques d'Amsterdam, Hambourg, Nuremberg et Venise décidèrent d'un commun accord de frapper une médaille commémorative où le lion de saint Marc était érigé en modèle pour les trois autres. Le moment choisi coïncide avec la Renaissance, une longue Renaissance qui va de la grande pandémie du milieu du XIV^e siècle à la crise paneuropéenne des années 1620. Le projet initial de l'œuvre se propose d'aider à dépasser les divisions traditionnelles, si prégnantes en France, et d'inviter les chercheurs, italiens ou étrangers, facilement débordés par la richesse des archives de la péninsule, à regarder au-delà de leur sujet propre, à ne plus se contenter d'une histoire régionale ou « de clocher » pour aller voir ailleurs, à l'instar des marchands italiens qui parcouraient le monde et connaissaient les marchés et leurs subtilités. Malgré cette invite, l'histoire des républiques marchandes et de Florence écrase la perspective tracée, même si une histoire italienne (au singulier conformément au vœu de Maria Fusaro) parvient à trouver sa voie à travers l'ensemble des contributions.

Le cœur de l'ouvrage (260 p.) est constitué par une étude des biens produits en Italie et vendus sur les marchés étrangers. C'est habile car le choix opéré est particulier au climat économique de la Renaissance. L'histoire du commerce médiéval aurait traité d'épices, de parfums, de colorants, de soieries ou de perles, et dans l'autre sens, de draps et de produits métallurgiques, l'économie de la Renaissance s'accommode mieux d'un commerce de livres imprimés, de céramiques et de faïences, de marbres et d'antiquités, de peintures à un moindre degré, tous produits d'exportation (un oubli : la verrerie), l'Orient cédant ses tapis et les Pays-Bas, d'Arras à Leyde, leurs tapisseries. Les textiles gardent toute leur importance, draps de laine ou tissus de soie, mais on a fait une place à un commerce

qui prend une extension considérable, celui des esclaves orientaux dont l'Europe affligée par les calamités du temps a grand besoin et qu'on peut regarder comme un élément du *decorum* de la maison aristocratique ; ce trafic, alors limité à la Méditerranée, les apporte d'Orient par cargaisons entières et préfigure les traversées transatlantiques à partir de l'Afrique noire. Viennent ensuite quatre chapitres qui présentent les marchands italiens hors d'Italie, notamment dans l'Empire ottoman qui demeure un marché privilégié fournisseur de grains et débouché de produits industriels, les étrangers en Italie et, à l'âge de la Réforme, la circulation des idées religieuses. La dernière partie (200 p.) traite de la pratique des affaires, de la formation et de l'apprentissage du jeune, de la circulation de l'information commerciale notamment par le biais de l'espionnage économique (Venise nid d'espions), du crédit, des usuriers chrétiens qui doivent laisser la place aux banquiers juifs plus faciles à contrôler et qui forment un groupe supranational qui échappe à l'accusation de fortifier les concurrents, jusqu'à l'institution des monts-de-piété recommandée par les Frères mineurs (Bernardin de Feltre) dans un parfait esprit de charité. L'ouvrage se clôt sur deux chapitres neufs dus à Luca Molà, codirecteur de la collection, sur le marchand innovant et le rôle des brevets, et à Franceschi et Braunstein qui racontent sur le mode jubilatoire un dialogue entre le fils d'un marchand vénitien et un client allemand du Fondaco dei Tedeschi, un texte qui servait de manuel de langue et de conversation pour les courtiers qui arbitraient les transactions. Le texte est savoureux, il est dommage qu'après cette âpre discussion sur la qualité et le prix des futaines et des bocassins, les auteurs n'aient pas cru utile de prolonger la chamaillerie commerciale quand le troc était abordé. La discussion se serait trouvée relancée sur la qualité et le prix des toiles de Souabe, les rôles étant alors inversés dans ces jeux de l'échange. Toutes les normes de comportement social des marchands et du marchandage ici exposées montrent que les Italiens n'étaient pas désarmés quand il s'agissait de traiter sur les marchés orientaux : « Il est difficile de devenir riche sans tromperie » sont tentés de conclure les auteurs qui rappellent l'aphorisme de Bernardin de Sienna.

Malgré ses éminentes qualités dues aussi à une bibliographie (dispersée dans les notes infrapaginales) qui fait une grande place aux travaux les plus récents et aux débats historiographiques comme les aiment les historiens italiens ou américains, l'ouvrage souffre de quelques déséquilibres. L'absence des denrées alimentaires, à l'importation comme à l'exportation, est à remarquer : même au temps de la Renaissance l'Italie importait une grande partie de sa nourriture, les grains sont mentionnés dans quelques contributions à la faveur de la descente des marines nordiques en Méditerranée ou de la nécessité de maintenir de bonnes relations avec le Turc qui s'est emparé de greniers à blé sur les rivages de la mer Noire, en Thrace ou en Grèce. Sans signaler la viande et les troupeaux arrivés sur pied d'Europe centrale, l'huile a été pour Venise un élément important qui a incité à la mise en valeur des îles Ioniennes et contribué à l'industrialisation de la ville (la savonnerie incidemment traitée par L. Molà dans le beau chapitre sur le marchand, l'innovation et les brevets), à l'éclairage, à l'utilisation dans le textile et à l'exportation vers l'Allemagne. Le commerce intérieur entravé par des freins nombreux est passé sous silence, dans l'État et entre les États. Les produits de consommation autre que culturelle seraient-ils considérés comme négligeables ou de pur gaspillage et les consommateurs comme des agents passifs incapables de contribuer à l'activité et à la richesse d'un pays, « l'acteur crucial de l'organisation économique étant le marchand qui s'adonne aux échanges internationaux de denrées et de monnaies » (M. L. Pesante, p. 73) ? Pourtant, dans une remar-

quable contribution, M. G. Muzzarelli a illustré l'importance économique et sociale du prêt à la consommation dont bénéficiaient non les pauvres, mais les *pauperes pinguiores* pour reprendre la distinction du dominicain Annio da Viterbo, les « pauvres moins pauvres », ceux à qui un tiers acceptait de prêter le gage qui leur permettrait d'emprunter au prêteur sur gages juif. Enfin il est étrange que tant d'auteurs parlent de la supériorité navale anglaise pour expliquer les faiblesses que manifeste l'économie italienne au XVII^e siècle et que la mer et la marine ne fassent l'objet d'aucun traitement spécifique dans cette nouvelle histoire de la péninsule qui reste dominée par la forte présence de Venise, l'État le plus puissant. Le résultat, chacun y va de son paragraphe sur les choses de la mer, avec un risque évident de répétitions de lieux communs, dans des exposés qui témoignent le plus souvent d'une réelle maîtrise dès lors que les auteurs traitent de sujets qui leur sont plus familiers.

Saluons pour terminer le courage d'une toute jeune maison d'édition qui s'est lancée dans une entreprise ambitieuse, digne du sujet traité : 12 volumes ornés d'un cahier iconographique original et de qualité pour explorer les multiples influences exercées par la culture de l'Italie en Europe au temps de la Renaissance et la part qu'ont eue les différentes cultures européennes sur le développement de la Renaissance italienne. Dans cette double optique de réciprocité des influences, la part belle est faite à la circulation des personnes et des idées, des connaissances et des techniques, en privilégiant les arguments les plus neufs et les plus signifiants, interactifs dirait-on aujourd'hui, du développement de la civilisation italienne puis européenne.

Jean-Claude HOCQUET.

Vie di terra et d'acqua. Infrastrutture viarie e sistemi di relazioni in area alpina (secoli XIII-XVI), textes réunis par Jean-François Bergier et Gauro Coppola, Bologne, Il Mulino, 2007, 259 p., 5 cartes et figures, 1 tableau.

Ce 72^e numéro des annales de l'Institut historique germano-italien de Trente, haut lieu de l'historiographie alpine, est consacré aux infrastructures viaries et aux systèmes de relations dans l'aire alpine aux XIII^e-XVI^e siècles. Après une courte introduction de Gauro Coppola, qui pose les enjeux du sujet et fait un rapide bilan historiographique des dernières décennies, s'ouvrent dix contributions. Trois d'entre elles se risquent à envisager dans le cadre de leur réflexion l'ensemble de l'Arc alpin. Reto Furter brosse, sur la longue durée (XIV^e-XIX^e siècle), un tableau de l'importance relative des principaux cols alpins dans le grand commerce (Mont-Cenis, Grand-Saint-Bernard, Simplon, Gothard, passes grisonnes et rhétiques, Brenner...), s'appuyant notamment sur les estimations de trafic données il y a quarante ans par Herbert Hassinger. Thomas Szabó pose la question de la prise en charge des voies alpines de l'époque romaine à la fin du Moyen Âge : à qui incombe l'entretien et la sécurité et comment sont-ils assurés ? Selon les lieux et les secteurs, les réponses changent, aussi bien quant à la responsabilité (l'état impérial, puis l'évêque ou le comte, les communes urbaines et les communautés de vallée), qu'aux solutions pratiques : corvées et contributions imposées aux communautés limitrophes ou bien financement au moyen de péages concédés à des entrepreneurs privés. Guido Castelnuovo nous entraîne, quant à lui, dans la réalité vécue

des traversées alpines : il commente les impressions des voyageurs des XIII^e-XVI^e siècles, évoquant guides « marrons » des Alpes occidentales et *faggia et portae* des Alpes centrales, revenant enfin, à partir de quelques exemples, comme celui bien connu du Septimer, sur la politique viaire des seigneurs alpins. Les autres auteurs traitent de cas locaux ou régionaux : la complémentarité/rivalité des cols des Alpes léponiques et rhétiques (Guglielmo Scaramellini), le franchissement de l'Ötztal (Kurt Scharr), celui des Alpes carniques (Donata Degrassi), ou celui de l'Arlberg (Robert Büchner et Christof Thöny). Luigi Provero s'interroge sur le rôle des communes urbaines du Piémont, notamment Suse et Cuneo, dans la gestion des cols occidentaux (Mont Genève, Tende...), tandis que Stefania Duvia fait de même à propos de Côme.

On l'a compris, les dix contributions se regroupent autour de trois thèmes majeurs rappelés dans la conclusion de Jean-François Bergier, éminent spécialiste des Alpes médiévales. Le premier thème est celui des conditions matérielles et techniques de la traversée des Alpes, avec les infrastructures (hospices, auberges, « soustes », c'est-à-dire entrepôts d'étapes, ponts), la viabilité même des parcours, notamment leur ouverture aux véhicules à roue, mais aussi la question de la prise en charge des travaux d'entretien ou d'amélioration. Le second thème concerne l'identité et la politique des acteurs qui ont joué les premiers rôles dans l'entretien et les transformations des voies alpines, à savoir les souverains et seigneurs, les communautés, les marchands, les entrepreneurs. Le dernier thème est celui de l'économie des transports transalpins, de l'évolution des trafics sur une même voie ou bien d'une voie à l'autre, et de la place respective du grand commerce et des échanges régionaux, ces derniers dominant en volume, les seconds peut-être, selon J.-F. Bergier, en valeur.

Parmi les apports de ce volume, on notera particulièrement les pages relatives aux bourgeois des villes alpines qui s'engagent à améliorer la viabilité d'une voie de passage en échange de la concession d'un péage, voire du droit d'installer des auberges ; ainsi le couple Kunter de Bolzano et leurs héritiers, décrits par Th. Szabö, véritables entrepreneurs viaires de la première moitié du XIV^e siècle, chargés par le comte de Tyrol d'aménager 23 km de route de montagne, ou bien, chez S. Duvia, ce groupe d'une quarantaine de marchands et d'aubergistes comasques engagés dans la réfection de l'ancienne voie du col de Sant'Jorio. Pour Thomas Szabö, cette pratique de la concession serait une caractéristique nord-alpine qui s'opposerait à celle de la corvée publique d'origine romaine, toujours dominante sur le versant sud des Alpes. Peut-être faudrait-il plutôt voir dans ces différences deux logiques économiques liées aux choix des acteurs, la concession rappelant le mode de gestion des grandes mines qui tend à s'imposer à la fin du Moyen Âge dans les Alpes centrales et orientales. Qu'il soit permis enfin au spécialiste des communautés paysannes de regretter le peu de place laissée à celles-ci dans leur rôle de contrôle, d'équipement, d'entretien et de guide des passages alpins, rôle pourtant développé par d'autres auteurs, parmi lesquels Jean-François Bergier, et évoqué tout de même par G. Scaramellini et G. Castelnovo. Au total, pour le lecteur médiéviste ou moderniste français, cette publication, en italien, s'avère d'une lecture enrichissante dans la mesure où elle élargit nos horizons alpins, souvent limités aux cols des Alpes occidentales.

Fabrice MOUTHON.

Florent Quellier, *La table des Français. Une histoire culturelle (XV^e - début XIX^e siècle)*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », 2007, 274 p.

Déjà familier de l'histoire de l'alimentation et notamment de celle des fruits à travers le livre tiré de sa thèse *Des fruits et des hommes, l'arboriculture fruitière en Île-de-France, vers 1600 - vers 1800*, F. Quellier s'attaque ici au projet ambitieux de réaliser une synthèse sur les pratiques alimentaires des Français à l'époque moderne. Le premier mérite de son livre réside dans cet objectif initial qui répond aujourd'hui à une nécessité. Depuis maintenant près de trois décennies, l'histoire de l'alimentation a en effet connu un profond renouveau qui a modifié notre regard sur la table de l'Ancien Régime, grâce à des approches variées dont jusqu'à présent aucun auteur n'avait fait une synthèse de qualité, même si l'*Histoire de l'alimentation* dirigée par Jean-Louis Flandrin et Massimo Montanari, publiée en 1996, présentait de nombreuses contributions intéressantes mais qui offraient plutôt une juxtaposition de larges études thématiques. Or le livre de F. Quellier vient fort à propos combler ce vide, car il fait le choix d'une histoire globale qui ne se limite ni à une exploration des traités de cuisine anciens, ni à un parcours anecdotique dans l'histoire de la gastronomie reprenant encore et toujours les mêmes exemples et les mêmes lieux communs comme nous le montrent encore quelques livres récents sur le sujet. Au contraire, F. Quellier puise ses références aussi bien dans l'histoire de la culture matérielle, l'histoire sociale et l'histoire économique des circuits d'approvisionnement que dans celle de la littérature culinaire, sans jamais s'enfermer dans une seule perspective et en se nourrissant constamment de l'historiographie la plus récente. L'étude des livres de cuisine, circonscrite à quelques pages et placée en dernière position dans un chapitre conclusif, témoigne d'ailleurs d'une certaine manière de la démarche pertinente et novatrice adoptée par l'auteur, qui vise à comprendre les mécanismes des consommations alimentaires de la plus grande partie de la population sans se cantonner à une histoire du discours culinaire. L'inscription de sa réflexion dans la longue durée indispensable à la compréhension de ces structures du quotidien et le choix d'étendre son champ chronologique à la première moitié du XIX^e siècle viennent renforcer l'ambition d'un ouvrage dont le sous-titre d'histoire culturelle ne rend peut-être pas suffisamment compte. *La table des Français* n'est pas simplement une histoire culturelle, elle est aussi une histoire sociale et économique qui s'attache à saisir toute la complexité de l'acte de manger en France, du XVI^e au XIX^e siècle.

L'organisation du livre répond en outre à un véritable souci pédagogique dans l'exposition des connaissances sur cette table des temps passés. Après avoir rappelé, dans son premier chapitre, le chemin qui a conduit à la reconnaissance de l'histoire de l'alimentation, F. Quellier aborde les principaux thèmes de cette histoire de la table à travers les boissons (vins, boissons exotiques), les lieux des repas (cuisine, salle à manger, auberge), les rythmes saisonniers de l'alimentation, le lien entre nourriture et santé ou les circuits d'approvisionnement avec, à chaque fois, la volonté de les replacer dans leur contexte. L'alimentation des élites ou l'invention de la cuisine française sont des sujets aujourd'hui bien connus, mais dont l'auteur propose ici une approche synthétique et actualisée, grâce à la mobilisation de sources variées (livres de comptes, sources archéologiques, traités de diététique, inventaires après décès, etc.) présentées dans le premier chapitre et surtout à l'analyse détaillée de nombreux exemples. Le parcours du lecteur est donc plaisant à travers cet ouvrage, qui montre bien que la table et l'étude de ses mécanismes rencontrent en permanence les problématiques de l'histoire sociale avec l'existence des

consommations distinctives, celles de l'histoire culturelle avec les processus de métissage ou celles de l'histoire économique avec la question de l'autoconsommation. La volonté de s'engager dans une analyse exhaustive conduit certes à des passages obligés, comme sur les transformations bien connues de la haute cuisine française à partir du XVII^e siècle, et n'évite pas toujours le piège de la dispersion, mais cette démarche permet tout de même à F. Quellier de nous présenter des perspectives très neuves et stimulantes qui ne pourront que réjouir ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'alimentation. Ce vaste panorama apparaît finalement comme la meilleure voie pour rendre compte de la grande diversité des habitudes alimentaires dans la France des Temps modernes sans se limiter à la cuisine de cour ou à celle des élites provinciales. Face à l'ampleur de la tâche, il est alors facile d'exprimer quelques regrets : le rôle des métiers de bouche (aubergistes, traiteurs, pâtisseries) et l'alimentation hors foyer auraient sans doute mérité de plus amples développements ; l'absence de comparaisons ponctuelles avec des pays comme l'Italie ou l'Angleterre auraient aussi permis parfois de mieux souligner les tendances communes, mais aussi les spécificités françaises par rapport au reste de l'Europe, même si cette démarche aurait certainement alourdi le propos.

Dans ce livre fort riche, trois thématiques sont particulièrement bien mises en perspective et méritent d'être retenues. Grâce notamment à ses précédentes recherches sur le monde des vergers et des jardins, F. Quellier met en avant dans le chapitre VII le rôle fondamental de l'approvisionnement hors des circuits commerciaux dans l'alimentation de cette période, perspective bien souvent négligée ailleurs car difficile à saisir. Qu'il s'agisse des dons, des vols ou de l'autoconsommation, on comprend mieux comment la nourriture parvient souvent sur les tables sans recourir aux marchands par le biais de cet « approvisionnement non pécuniaire ». Les consommations populaires constituent un autre thème encore en friche dont l'auteur signale les difficultés d'analyse mais aussi tout l'intérêt dès le deuxième chapitre. L'alimentation paysanne ne peut ainsi plus être enfermée dans la monotonie et le misérabilisme d'un régime alimentaire dominé exclusivement par le pain, les bouillies ou les galettes. Cette domination exclusive des céréales est fortement nuancée, et la place du « companage » avec les herbes (terme qui désigne alors les légumes et les aromates), les laitages et les fruits, qui font la diversité de la table quotidienne des paysans, est revalorisée aujourd'hui par les historiens. Enfin, allant à l'encontre de certaines idées reçues, l'auteur insiste tout au long du livre sur l'importance des produits venus du Nouveau Monde dans la construction de la culture alimentaire française. Dans le chapitre IX plus particulièrement, il analyse les mécanismes, les étapes et les acteurs de ce processus complexe ; il montre ainsi que le maïs et des produits exotiques comme le café, le sucre et la dinde pénètrent largement dans les consommations dès le XVIII^e siècle, mais aussi que d'autres produits, à l'image de la pomme de terre, ont connu plus de difficultés d'acclimatation.

La table des Français est finalement un pari réussi, car ce livre parvient à opérer la synthèse claire d'une histoire de l'alimentation qui a déjà abouti à de nombreuses conclusions et de l'historiographie la plus récente qui dresse les contours des chantiers encore à explorer dans ce domaine. Le livre de F. Quellier constitue donc une référence indispensable à l'amateur d'histoire, à l'étudiant et au chercheur qui s'intéressent à la table des temps passés et veulent comprendre les racines de la culture alimentaire française d'aujourd'hui.

Philippe MEYZIÉ.

Tara Nummedal, *Alchemy and authority in the Holy Roman Empire*, Chicago/Londres, The University of Chicago Press, 2007, 260 p.

L'alchimie connut une vogue extraordinaire au XVI^e et au début du XVII^e siècle sous la forme de l'alchimiste de cour, lié à un prince par un véritable contrat d'entreprise et de ce fait, subissant les conséquences juridiques des ruptures de contrat, jusqu'à l'exécution capitale pour ceux qui étaient convaincus d'être des trompeurs et des faussaires (*Betrüger*). L'étude menée par T. Nummedal s'appuie sur une petite dizaine de cas dans le Saint Empire : l'Électeur Auguste de Saxe à Dresde, le grand seigneur Vilém Rožmberk à Třeboň en Bohême, le duc Frédéric de Wurtemberg à Stuttgart, le duc Guillaume V de Bavière à Munich, le duc Jules de Braunschweig à Wolfenbüttel, le duc Wolfgang II de Hohenlohe à Weikersheim, les landgraves Maurice et Guillaume IV de Hesse-Kassel... La Prague de Rodolphe II, le plus important centre alchimique du temps, est très peu évoquée ; sans doute les travaux de R. J. W. Evans et de Eliška Fučíková, pour ne citer que ces deux spécialistes du règne, en ont-ils dissuadé l'auteur. L'introduction rappelle la place de l'alchimie dans l'univers intellectuel et savant du temps, bien révélée par les historiens des sciences. L'alchimie sous toutes ses formes, *alchemia medica*, *transmutatoria*, *technica*, *mystica*, participa par ses objets et ses techniques à la découverte des secrets de la nature et les liens avec la révolution scientifique ne sont plus à établir. Newton prenait l'alchimie très au sérieux. Certes, l'alchimie eut ses faussaires, comme la pauvreté eut ses faux pauvres ; mais si la littérature humaniste les dénonça, ce fut pour mieux affirmer l'existence de l'art de la vraie alchimie.

Le monde de l'alchimie était celui du secret. Ce n'était pas un art enseigné dans les guildes ou à l'Université. Comment devenait-on alors alchimiste ? Les textes latins médiévaux (Arnaud de Villeneuve, Roger Bacon...), les textes arabes traduits en latin et transmettant la science grecque (Rhazes), quelques pages allemandes du XV^e siècle circulaient encore en manuscrit ou commençaient à être imprimés ; le *De alchimia* de Johannes Petrus (1541) incorporait Bacon et le pseudo-Gerber. Le *Rosarium philosophorum* (1550) faisait dialoguer Aristote, Démocrite et Hermès Trismégiste. Paracelse, très traduit, même en tchèque, inspira nombre d'écrits sur la pierre philosophale, alors que ses préoccupations étaient avant tout médicales et anti-galéniques. Beaucoup d'adeptes invoquaient l'illumination divine (l'art était un *donum dei*), l'initiation par un maître, les années d'apprentissage des *Wanderjahren*, pour déboucher sur un métier mêlé de théorie et de pratique, qui se distinguait difficilement de ceux de la métallurgie et de la médecine. D'où l'identité culturelle plurielle de l'alchimiste, un savant retiré dans son cabinet, hors des contingences du monde, un pieux illuminé, un technicien dans son laboratoire. La critique humaniste prit à partie les alchimistes de la transmutation, ces faussaires criminels, ces pauvres fous obsédés de cupidité. Le *De remediis utriusque fortuna* de Pétrarque, pour lequel l'alchimie ne transformait par tel métal en or mais l'alchimiste en un fou privé de raison, fut traduit en allemand en 1532 (*Von der Artzney beyder Glück*) et repris dans le *Narrenschiff* (Nef des fous) de Sebastian Brand (1494) qui stigmatisait les alchimistes trompeurs, vendeurs d'une fausse connaissance. Deux *Dialogues* d'Érasme introduisirent l'alchimiste faussaire dans le catalogue typologique de la littérature de la gueuserie, si prisée aux XVI^e et XVII^e siècles. Les réponses suivirent pour défendre la vraie alchimie dans une démarche constructive et démasquer les imposteurs, l'*Alchimyspiegel* (1597) et le *Magna Alchymia* de Leonhard Thurneisser (1583) en témoignent.

En dépit de l'impact négatif de la littérature « anti », l'alchimiste fut une figure sociale du monde aristocratique et marchand (les Fugger) du XVI^e siècle. Passons sur l'univers magique et l'occultisme comme réaction unitaire à la confusion religieuse et politique du siècle – cela a été bien étudié pour la Prague impériale – pour insérer l'alchimie dans la démarche entrepreneuriale de princes voulant moderniser leur État et, dans cette Europe centrale dont les rendements des mines en métaux précieux tendaient à diminuer dès la fin du siècle, soucieux de réagir par l'amélioration des techniques ou l'exploitation de nouveaux sites. Tels furent les cas du duc Jules de Braunschweig-Wolfenbüttel, qui investit dans les mines de cuivre et d'argent du Harz et de Goslar, d'Auguste de Saxe, par ailleurs, avec son épouse, vrai promoteur des sciences pures et appliquées, et de Frédéric de Wurtemberg qui ouvrit de nouvelles mines de métaux et de charbon. Pour mener à bien ces objectifs, les princes firent appel aux experts du temps qui l'étaient tout autant en minéralogie et en métallurgie qu'en alchimie, tant les techniques étaient voisines. Quoi de plus proche de la transmutation recherchée que la séparation de l'or et de l'argent ou celle de l'argent et du cuivre ? Philippe Sömmering fut appelé à Wolfenbüttel pour améliorer l'exploitation des mines de sel et économiser le combustible (le bois) ; il gagna la confiance du duc... jusqu'à sa déconfiture finale en 1575. Même scénario pour Heinrich Kramer à Dresde en 1583. L'alchimie était une façon nouvelle d'approcher les questions économiques et la construction de l'État. L'accès au prince nécessitait parfois un intermédiaire, un de ses conseillers ou de ses médecins, ou un autre alchimiste : Hans Härpfell fut introduit auprès de Vilém Rožmberk par son *alter ego* Wilhelm Haißhammer ; en revanche, Christoff von Hirschenberg fit valoir ses mérites lui-même et fut embauché par le grand aristocrate bohême directement en 1583. Il en fut de même pour Lazar Ercker auprès du duc Frédéric de Braunschweig-Wolfenbüttel, qui fit miroiter au prince le secret qu'il tenait d'un juif de Hanovre pour transformer de l'or de basse qualité en or à frapper des ducats. Auprès de Rodolphe II, l'astronome Tadeáš Hájek jouait le rôle d'expert pour trier les offres nombreuses dont était assailli l'empereur. Dans certains cas, le prince faisait procéder à des tests dont la fiabilité ne peut guère être mise en doute, et certains furent concluants ! La science moderne a refait les expériences : quand on obtenait de l'or, c'est qu'il avait été introduit sous une autre forme non reconnue (acide, sel d'or) ; la transmutation n'était alors pas autre chose qu'une isolation du précieux métal. L'engagement donnait lieu à un contrat en bonne et due forme. L'auteur analyse le traité entre Claudius Syrrus Romanus et Vilém Rožmberk, conclu à Prague le 9 janvier 1577. Le patron fournissait le laboratoire et son équipement, les matières premières, une protection, un salaire sous différentes formes (argent, domaine, nourriture), et somme toute une habilitation légitimante. En retour, il exigeait des résultats, telle quantité d'or ou d'argent à partir de telle ou telle autre matière. Tous les risques étaient pour l'alchimiste, mais sans contrat, comment travailler dans de bonnes conditions ? Rares étaient les laboratoires construits de toutes pièces à cet effet, tel celui de Tycho Brahe, protégé du roi de Danemark, dans l'île baltique de Hven. On récupérait un palais, un couvent quand le domicile de l'alchimiste ne faisait pas l'affaire. Un inventaire de 1608 à la mort de Frédéric de Wurtemberg permet de décrire le laboratoire que le duc avait installé dans le *Alte Lusthaus* de Stuttgart : 100 × 40 pieds carrés, des fourneaux, alambics, cornues, mortiers, balances, de l'antimoine, de l'arsenic, des sels, des acides, dans des pièces et des aires de stockage bien éclairées et ventilées, où s'activaient 21 personnes divisées en alchimistes et laborantins exécutants. Celui de Wolfgang II von Hohenhole, installé

dans son propre palais, était plus modeste. Ces ateliers, assez semblables à ceux des apothicaires, orfèvres ou fondeurs, ne s'occupaient pas que de la transmutation ; on s'affairait aussi aux divers traitements des minerais, à la coupellation, à la distillation (y compris de spiritueux), à la fabrication du salpêtre. Il était essentiel de préserver le secret ; la parcellisation du travail dans des pièces séparées pouvait y contribuer.

Dans l'Empire de 1575 à 1606 se tinrent onze procès d'alchimistes, suivis de neuf exécutions. La tradition médiévale assimilait l'alchimie de la transmutation à la démonologie, il s'agissait dans les deux cas de changer les lois de la nature. Une décrétale de Jean XXII condamnait les alchimistes qui fabriquaient de l'or ou de l'argent faux, avec lesquels on fondait de la fausse monnaie ; c'est ce même argument de la fausse monnaie qui justifia les condamnations du roi de France Charles V (1380) et du roi d'Angleterre Henri IV (1404). Mais lorsque les souverains durent faire face à la pénurie monétaire et trafiquèrent l'aloi, ils eurent recours aux experts en la matière, dont les alchimistes qui furent alors protégés. Le code de Charles-Quint de 1531 (*Carolina*) ne condamna plus l'alchimiste en tant que tel, mais parce qu'il était éventuellement un fraudeur. Et tous les procès vers 1600 n'accusèrent pas la victime d'avoir vendu une fausse pierre philosophale ou fabriqué de la fausse monnaie, mais d'avoir trompé le prince avec lequel elle avait conclu contrat. Le duc Frédéric de Wurtemberg fit exécuter Georges Hanauer en 1597, non pas parce qu'il était alchimiste mais pour son refus de livrer son secret, comme il s'y était engagé. Suivirent à Stuttgart les condamnations à mort de Petrus Montanus en 1600 et de Hans-Heinrich Nüschler en 1601. Pour ce dernier, ce n'était pas faute de ne pas être prévenu ! Mais il était donc sûr de son art. Les procès donnèrent lieu à une nouvelle littérature visant à séparer les vrais des faux alchimistes, les abeilles butinant des faux bourdons. L'auteur analyse le fameux ouvrage du pasteur luthérien Johann Valentin Andreas, à l'origine des Rose-Croix, les *Chymische Hochzeit Christian Rosencreutz* (1616) et celui de Michael Maier, *Examen fucorum pseudo-chymicorum...* (1617). Une part du mal venait de la commercialisation de l'alchimie. Le vrai alchimiste, pieux, solitaire, modeste, devait pratiquer son art dans le secret et la paix. Paradoxalement, la condamnation des faussaires renforçait la croyance en une vraie alchimie.

La nouveauté du XVI^e siècle semble donc bien être le caractère entrepreneurial d'une alchimie au service des princes, ce qui justifie le second terme du titre de cet ouvrage. Les souverains médiévaux avaient à leur service des médecins astrologues et astronomes, des devins chargés de leur dévoiler le futur. Mais déjà, notons-le, les Médicis furent attirés par les alchimistes de la transmutation. Et Gilles de Rais en eut à son service dans l'espoir de renflouer ses finances. L'enquête mériterait d'être prolongé au-delà des frontières du Saint Empire et de la période considérée. Le lien démontré pour l'Europe centrale riche en mines, entre l'alchimie et l'extraction et la métallurgie des métaux précieux, ne peut être généralisé. Et à partir de quand les princes renoncèrent-ils à s'assurer les services des alchimistes pour aller chercher chez d'autres les connaissances modernes nécessaires au progrès de leur État ? Mais tel qu'il se présente, et en dépit du caractère un peu répétitif de certains développements, l'ouvrage réussit clairement à établir le lien entre les pratiques scientifiques d'un monde encore enchanté et le comportement princier en quête de modernité dans l'exercice de son pouvoir.

Claude MICHAUD.

Lettres d'Henri III roi de France, t. V : 8 avril 1580 - 31 décembre 1582, recueillies par Pierre Champion et Michel François, publiées par Jacqueline Boucher avec la collaboration d'Henri Zuber, Paris, Champion, Société de l'Histoire de France, 2000, 374 p.

Lettres d'Henri III roi de France, t. VI : 4 janvier 1583 - 20 mars 1585, recueillies par Pierre Champion et Michel François, publiées par Jacqueline Boucher, Paris, au siège de la Société de l'Histoire de France, diffusion Droz, 2006, 421 p.

Depuis 1984 était attendue la suite de la publication des lettres de Henri III, entamée voilà près d'un demi-siècle. Diverses circonstances avaient retardé la parution de nouveaux volumes, jusqu'à ce que Jacqueline Boucher reprît le flambeau de cette entreprise ardue mais ô combien utile à la compréhension voire à la redécouverte de ce roi. Il est vrai que ce dernier, prédécesseur du « Grand » Henri IV, souffre encore de nos jours d'une mauvaise réputation. Cette image négative trouve ses racines dans une légende noire tenace, née dès le début de son règne, et qui le présente comme un souverain tantôt impulsif, tantôt faible et surtout dominé par des « mignons ».

Les tomes V et VI de ses lettres, publiés à six ans d'intervalle, sont d'un intérêt primordial, moins pour l'histoire du roi en tant qu'individu que pour celle de son rôle de souverain au sein d'une monarchie confrontée aux tensions larvées ou à la guerre civile. Rédigées entre 1580 et 1585, les lettres présentées rappellent à quel point l'État moderne était, depuis Philippe Auguste, une formidable machine administrative, composée d'une multitude de serviteurs faisant fonctionner les institutions à tous les niveaux. Le règne d'Henri III fut de surcroît celui d'un monarque aspirant à conduire personnellement les affaires du royaume, ce qu'il montra dès son retour de Pologne, en réunissant son premier Conseil à Lyon au mois de septembre 1574. Seulement, ses aspirations étaient incompatibles avec l'esprit et le contexte de son époque. « Il était un fort bon prince s'il eût rencontré un autre siècle », écrit Pierre de L'Estoile en apprenant son assassinat par Jacques Clément. Si l'on peut considérer les subdivisions chronologiques et les titres mettant en valeur l'idée d'une progression dramatique dans l'histoire de ce « roi shakespearien », pour reprendre l'expression de Pierre Chevallier, comme un carcan déterministe, voire téléologique, elles constituent également, et ce sans que cela paraisse paradoxal, de bons repères historiques dans ce recueil de grande qualité.

Les ouvrages récents de Nicolas Le Roux (*La faveur du Roi*, Seyssel, Champ Vallon, 2001), de Jean-François Solnon (*Henri III*, Paris, Perrin, 2001) et d'Annie Duprat (*Les rois de papier*, Paris, Belin, 2002) avaient quelque peu relancé l'intérêt pour ce roi. Gageons qu'il sera prolongé par la reprise de cette grande entreprise éditoriale et érudite, dont on attend avec impatience la poursuite et l'achèvement. Le règne d'Henri III, perçu comme un brouillon de la monarchie absolue telle qu'elle put exister au siècle suivant dans des circonstances plus propices, a beaucoup à gagner avec l'édition de sources éclairant la volonté du dernier Valois à imposer son autorité, c'est-à-dire la mise en pratique réelle de son « métier de roi ».

Fadi EL HAGE.

La correspondance du cardinal de Richelieu. Au faite de la gloire : l'année 1632, textes établis, présentés et annotés par Marie-Catherine Vignal-Souleyreau, Paris, L'Harmattan, « Logiques historiques », 2007, 550 p.

Le cardinal de Richelieu a décidément le vent en poupe ces derniers temps. Les publications historiques en témoignent incontestablement avec l'édition de biographies – inédites, comme celles de François Bluche (2003) et Françoise Hildesheimer (2004), ou simplement rééditées, à l'instar de l'ouvrage déjà ancien de Philippe Erlanger (chez Perrin, dans la collection « Tempus », en 2006) – et de sources. En ce qui concerne l'édition de sources, force est de constater que cela faisait un certain temps que l'on n'avait rien de neuf. À peine devons-nous nous contenter d'une nouvelle édition (sans appareil critique) des *Mémoires* de Richelieu aux Éditions Paleo (2000-2007). Il y avait bien eu l'édition des papiers de Richelieu par Pierre Grillon en ce qui concerne la politique intérieure (1975-1989), et Adolphe Wild puis Anja Victorine Hartmann pour la politique extérieure (1982-1999), à quoi il faut ajouter un index des derniers tomes consacrés à la politique intérieure, confectionné par Marie-Catherine Vignal-Souleyreau et Éric de Labriolle (1997). Les choses semblaient s'être arrêtées là, à notre plus grand regret, jusqu'à l'année dernière, à l'occasion de la reprise de la publication de la correspondance du Cardinal. La méthode de publication a quelque peu changé, et cela est clairement précisé dans la préface. Le public visé n'est plus seulement celui des universitaires. L'ouvrage compte toucher un lectorat plus large, c'est-à-dire les lecteurs de livres d'histoire non spécialistes. Espérons que ce dessein ne reste pas un simple vœu pieux, et que d'autres volumes suivront.

Dans ce livre, Marie-Catherine Vignal-Souleyreau édite et ne présente pas moins de 450 lettres. Une place prépondérante a été donnée à la correspondance passive de Richelieu ; seules onze lettres appartiennent à la correspondance active. Ce choix est justifié et pleinement assumé, ce que démontre le sous-titre du volume : « Au faite du pouvoir : l'année 1632 ». D'un point de vue historiographique, cette année incarne l'apogée de la puissance de Richelieu, au moment où de graves crises politiques ont secoué l'État royal, telle la révolte menée par Gaston d'Orléans, appuyé par le dernier duc de Montmorency dans le Languedoc. Apparaît également à travers ces lettres la mise à bas de la puissante concurrence des frères de Marillac, compromis moins de deux ans auparavant dans la fameuse Journée des Dupes. Ce volume de lettres montre surtout à quel point le tissage de réseaux de fidèles venant de tous bords a contribué à consolider l'autorité royale.

Hormis quelques petites coquilles sans grande importance dans les notices précédant les lettres, seule la bibliographie nous amène à formuler quelques critiques. Nous ne pouvons que regretter l'absence des *Mémoires* du maréchal de Bassompierre (édition de Chanterac pour la Société de l'Histoire de France, 1870-1877), alors que la courte synthèse de Jean Castarède (2002) apparaît. De plus, certains choix d'éditions de sources sont contestables, ainsi en ce qui concerne les *Mémoires* de Louis de Pontis (et non « du Pontis »), dont l'édition de Michaud et Poujoulat (1837) a été surclassée par celle confectionnée par Andrée Villard (2000), plus complète. Enfin, il est difficile d'admettre en tant que source l'ouvrage d'Hélène Tierchant (qui en est l'auteur et non l'éditrice) *Le demi-roi : mémoires du duc d'Épernon* (1991). La quatrième de couverture précise clairement qu'il s'agit d'une biographie sous forme de « mémoires apocryphes ». Sa mention dans un ouvrage à caractère scientifique est plus que discutable. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue les pré-

cieux services que rendra à une ou plusieurs générations de chercheurs ou d'amateurs passionnés cette somme épistolaire qui nous éclaire considérablement sur l'exercice du pouvoir ministériel par Richelieu, personnage emblématique d'une des périodes les plus troubles mais brillantes de l'histoire de France.

Fadi EL HAGE.

Le secolarizzazioni nel sacro Romano Imperio e negli antichi Stati italiani : premesse, confronti, conseguenze. Säkularisationsprozesse im Alten Reich und Italien : Voraussetzungen, Vergleiche, Folgen, a cura di/hrsrg. von Claudio Donati, Helmut Flachenecker, Bologne/Berlin, Società editrice il Mulino/Duncker & Humblot, Annali dell'Istituto storico italo-germanico in Trento/Jahrbuch des italienisch-deutschen Instituts in Trient, Contributi/Beiträge 16, 2005, 337 p.

Tardivement, voici les actes du colloque de Bressanone (mars 2003). Huit contributions en italien introduites par Claudio Donati, six en allemand par Helmut Flachenecker développent les formes de la sécularisation dans le Saint Empire et les États du nord de l'Italie. Si le terme désigne le processus par lequel la politique, la société et la culture se libèrent du contrôle religieux, ses manifestations furent diverses selon les lieux et les époques. Le latin classique usait du terme pour désigner le passage d'un régulier à l'état séculier. Il s'appliqua ensuite aux biens du clergé : lors de la Réforme, les princes protestants sécularisèrent les biens confisqués. Il fallut néanmoins attendre les négociations de Münster en 1646 pour que le terme « sécularisation » fût employé dans cette acception. Au XVIII^e siècle, dès 1707 avec le *De bonorum saecularisatorum natura* de Thomasius, le droit d'État prétendit pouvoir disposer des propriétés ecclésiastiques, la politique de Joseph II et de son frère de Toscane en témoigne. Lors de l'épisode révolutionnaire et napoléonien, sécularisation rima avec laïcisation ; pour l'Empire, elle signifia la fin des États ecclésiastiques gouvernés par des archevêques, évêques, abbés et abbeses, prélude à la disparition du *Reich* en 1806.

Hans Kluting embrasse les sécularisations allemandes depuis la Prusse en 1525, puis les évêchés passés à la Réforme. Les biens confisqués financèrent de nouvelles universités (Marburg, 1527), des paroisses protestantes, des hôpitaux ; souvent ils furent incorporés aux domaines princiers. Les traités de Westphalie fixèrent l'année de référence à 1624 pour avaliser les sécularisations protestantes et la justification avancée fut parfois celle du dédommagement pour des pertes subies. Les sécularisations de Joseph II furent d'une autre nature : les biens des contemplatifs alimentèrent le *Religionsfonds* qui permit la création de très nombreuses paroisses catholiques. Les objectifs du catholicisme réformé – un meilleur encadrement des fidèles – rejoignaient ceux de la soumission de l'Église à l'État : *Quidquid est in territorio, etiam est de territorio*. Le *Reichsdeputationshauptschluss* (plus loin *RDHS*) de 1803 fut préparé par l'article VII du traité de Lunéville qui prévoyait des dédommagements pour les pertes territoriales des princes de la rive gauche du Rhin sur les États ecclésiastiques. Prusse, Bavière, Wurtemberg, Hesse-Darmstadt et Bade incorporèrent ainsi de vastes territoires (et aussi des villes impériales). Mais l'article 35 du *RDHS* stipulait que les biens sécularisés devaient d'abord servir au

culte, à l'enseignement ; la clause fut reprise dans les concordats du XIX^e siècle et c'est l'origine des obligations actuelles de la République fédérale envers les Églises (par exemple salarier les évêques), tout comme les forêts domaniales des *Länder* naquirent souvent de l'acte de 1803. Le *RDHS* exemptait les biens des paroisses des sécularisations. En revanche, sur la rive gauche du Rhin, puis dans les extensions napoléoniennes de Berg et de Westphalie, s'appliqua la législation française, bien plus radicale. Le *RDHS* fut dénoncé par ses adversaires comme une dilapidation des biens matériels, œuvres d'art, bibliothèques, comme cause de chômage, comme origine du déclin de l'éducation et d'une certaine spiritualité catholiques... C'est vouloir ignorer que les paroisses et les hôpitaux en profitèrent et que le monopole de la noblesse sur les beaux bénéfices fut bien entamé. Toute une tradition historiographique, à la suite de Hans-Ulrich Wehler, a jeté le discrédit sur ces États ecclésiastiques, retardés, mal administrés, anachroniques. Kurt Andermann reprend à frais nouveaux l'exemple de ceux du banc des prélats de Souabe et montre que la modernité les avait atteints ; les commissaires de 1803 visitèrent des terroirs bien cultivés et une administration et bureaucratie efficaces (Spire, Constance, Salem). L'évêque de Spire avait fait rédiger un code de lois (1788), créé une caisse d'épargne ; les bénédictins d'Ochsenhausen avaient fait cadastrer leurs biens, ceux d'Ottobeuren s'illustrèrent par leurs observations météorologiques. Les bibliothèques et les établissements d'éducation furent développés par des prélats dont les lumières acceptèrent l'idée de tolérance (Erthal). Certes, quelques ecclésiastiques se ruinèrent par des constructions grandioses, mais les chantiers donnaient du travail ! Au total, il faut abandonner les clichés et revenir à la sagesse de Friedrich Karl von Moser, qui notait qu'il manquait aux États ecclésiastiques beaucoup de ce qui pouvait être meilleur, mais aussi beaucoup de ce qui pouvait être pis. Sous la crosse, il pouvait faire bon vivre (*Unterm Krummstab ist gut wohnen*). Aux sécularisations en Franconie et en Bavière (Helmut Flachenecker) tentèrent de résister les évêques de Würzburg et Bamberg ; mais l'empereur, leur protecteur, ne les soutint pas, qui lui-même voulait obtenir des dédommagements pour son frère détrôné de Toscane. La seule négociation porta sur les pensions à verser aux titulaires chassés. Seul l'archevêque de Mayence Dahlberg demeura prince-électeur, nanti de Ratisbonne, Aschaffenburg et Wetzlar. La haute aristocratie autrichienne – 400 familles dont les Thun, les Lodron, les Spaur – qui avait une position dominante dans les États patrimoniaux, la Bohême, la Hongrie, les Pays-Bas, mais aussi dans les chapitres de Bressanone, Passau, Salzbourg et Trente, et qui était bien présente dans ceux d'Augsbourg, Eichstätt, Freising, Cologne, Constance, Liège, Osnabrück et Ratisbonne, perdit une part de ses positions (William D. Godsey, Jr.). Mais la monarchie des Habsbourg continua d'être terre d'accueil pour les nobles grâce au maintien des chapitres et des très aristocratiques ordres de Malte et des Teutoniques. Les nobles rhénans, les Metternich, Eltz, Stadion et Dahlberg, en mal de prébendes, y trouvèrent refuge. Surtout le XIX^e siècle fut l'âge d'or des chapitres des Dames nobles (*Damenstift*) : trois cents femmes de la haute aristocratie peuplèrent ceux de Vienne, Prague, Brno, Innsbruck entre 1803 et 1890. Sigmund von Hohenwart (1730-1820) illustre le parcours d'un prélat aristocrate des Lumières à la Restauration (Antonio Trampus). Ce jésuite qui avait fréquenté le Theresianum et enseigné dans les collèges de la compagnie, fut placé par Marie-Thérèse, et en dépit de la méfiance de Joseph II, comme précepteur auprès de ses petits-enfants de Florence, dont le futur empereur François II. Rentré à Vienne en 1788, il fut nommé évêque de Trieste en 1791 ; de là il passa à Sankt-Pölten en 1794 et à Vienne en 1803. La curie fonda de grands espoirs sur l'ex-jésuite. Il fut mêlé au projet de reconstitution de la compagnie en Autriche, présida la com-

mission d'éducation qui revint à la situation préjosephiste de 1772, intervint dans les décisions de censure : il interdit la représentation de *Nathan der Weise*, mais autorisa Herder. Du cercle très influent du P. Klemens Maria Hofbauer, cet évêque peu mondain et très apostolique, ne retint que ce qui se conciliait avec sa conception des rapports entre l'église autrichienne et Rome, qu'il tenait en héritage, mais sans radicalisme, de la période josphiste. Les paroisses, nous l'avons dit, avaient échappé à la sécularisation (Erwin Glatz). Mais *quid* des paroisses créées dans les États de Joseph II et qui n'avaient pas de biens-fonds ? Leurs curés furent salariés par le *Religionsfonds*, tout comme les fonctionnaires l'étaient par l'État. Situation semblable sur la rive gauche du Rhin devenue française, où les biens des paroisses n'avaient pas échappé à la sécularisation, à partir du Concordat et des articles organiques. Quant au droit de patronage, il échut au *Religionsfonds* dans les nouvelles paroisses de la monarchie de Vienne, il revint aux évêques sur la rive gauche du Rhin ; sur la rive droite, le patronage ancien fut maintenu tandis que les États revendiquaient la succession des prélats sécularisés. Les évêques n'eurent de cesse de récupérer le droit de patronage sur les paroisses de leur diocèse. On le voit, les conséquences ecclésiales et ecclésiologiques des sécularisations furent profondes (Dominik Burkard) : l'Église allemande perdit 2 millions de sujets et 21 millions de florins de revenus annuels, 18 universités et toute une série de droits qui passèrent aux États (*jus reformandi, advocatiae, inspectionis...*). Mais elle y gagna un clergé mieux instruit, plus pastoral, moins attiré par des fonctions devenues moins lucratives. Les chanoines chantèrent moins mais administrèrent plus. La théologie sortit de son ghetto. L'Église fut revitalisée, respiritualisée.

L'Italie du Nord n'est pas étrangère au monde allemand dans ses institutions, ses pratiques et ses politiques ecclésiastiques. Querini, évêque de Brescia (1728-1755) (Daniele Montanari), prit pour modèle les princes de l'Église impériale. Il fit reconstruire sa cathédrale dont il orna le chœur de son buste. Mais il s'illustra aussi par son zèle pastoral, son souci de la formation des prêtres, la minutie de ses visites paroissiales ; il ouvrit au public le jardin de son palais et sa bibliothèque à laquelle il légua ses collections d'estampes et de livres. La munificence fut au service de la cité. La vague de sécularisation atteignit très tôt cette partie de la péninsule. En Lombardie et Piémont (Giorgio Dell'Oro), la question du contrôle par l'État des biens ecclésiastiques envenima dès le XVI^e siècle les relations avec Rome. Le conflit à Milan, depuis l'occupation française jusqu'à la domination autrichienne, s'articula autour de la régale des bénéfices vacants. L'*Economato generale* de Milan, chargé de la perception, fut attaqué par les archevêques Charles Borromée et Gaspare Visconti, le pape refusa la dignité apostolique et excommunia quelques titulaires de la charge. De concordats en compromis, on aboutit en 1765 à l'institution de la *Giunta* pour les matières ecclésiastiques, dont faisait partie l'*Economato* chargé de recevoir tous les actes du pape pour leur donner l'*exequatur*. Au Piémont, le conflit tourna autour de l'indult de Nicolas V (1451) attribuant au duc le droit d'exiger l'approbation de l'autorité civile afin que les actes de l'autorité ecclésiastique fussent applicables (le droit de *placitazione*) ; selon Rome la concession n'était pas perpétuelle. Le duc voulut aussi que son titre de vicair perpétuel pontifical s'étendit à l'évêché d'Asti. Sur le modèle milanais, Victor-Amédée II créa un *Regio Economato*. En 1741, Benoît XIV finit par reconnaître de fait la domination du roi sur les bénéfices ecclésiastiques. Autre angle d'attaque, les justices inquisitoriales et épiscopales (Elena Brambilla) : le filet de l'Inquisition était très dense à Parme, à Modène, à Pavie. En 1769, Kaunitz fit détruire les prisons conventuelles de Lombardie ; en 1781-1784, les Habsbourg abolirent l'Inquisition à Milan, Modène et Florence. Lors du *Triennio* la suppression fut totale. Quant aux tribunaux épisco-

paux, ils se virent dessaisis de nombreuses causes remises à la justice civile (adultère, homosexualité...). Le pluralisme confessionnel établi par l'édit de tolérance de 1781 puis le Code Napoléon posa en termes nouveaux la question de l'état civil. La République cisalpine créa un Office de l'état civil ; la restauration autrichienne le restitua aux paroisses. La vague juridictionnelle se propagea à Venise (Giuseppe Del Torre) où fut créée, en 1766, une *Deputazione ad pias causas*. Les conflits de juridiction étaient anciens entre la Sérénissime d'une part, le patriarche d'Aquilée dont la puissance séculière s'étendait largement sur le Frioul, et l'évêque de Ceneda de l'autre. En 1768, quand Venise mit fin à la juridiction épiscopale de Ceneda, Rome ne réagit pas. La géographie diocésaine, nullement calquée sur les dominations politiques, était une source de conflits entre la République et l'Autriche. Les évêques de Brescia et de Bergame dépendaient de Milan. Le patriarcat d'Aquilée qui s'étendait sur le Frioul, la Carinthie et la Carniole, fut remplacé en 1752 par les diocèses d'Udine et Gorizia. Une politique d'échanges de paroisses fut menée par Marie-Thérèse et Joseph II en Istrie et dans les diocèses de Trieste, Parenzo et Bergame. Dans les Légations (Umberto Mazzone), le grand choc fut en juin 1796 l'occupation de Bologne par Bonaparte, qui mit fin au pouvoir du cardinal-légitime qui partageait l'autorité avec le Sénat. L'antique tradition civique de la ville fut assumée par ce corps, mais aussi par l'archevêque Giovanetti qui prêta serment à un Sénat qui s'était, de conserve avec Bonaparte, engagé à protéger le catholicisme. Pour complaire au Directoire, le Sénat élaborait pour une République de Bologne espérée une constitution qui ne proclamait pas le catholicisme religion d'État ; mais il fit savoir que la religion n'avait rien à craindre. À l'inverse, la constitution de la République cispadane maintenait le catholicisme comme seule religion, avec un statut spécial pour les juifs et à cette occasion l'archevêque déclara que le lien entre le politique et le religieux se poursuivait sous une nouvelle forme dans l'État républicain. Lorsque la Constitution de la Cisalpine institua la liberté religieuse, le prélat manifesta un prudent loyalisme. L'article s'enrichit de la comparaison avec Ferrare où l'archevêque proclama l'impossibilité pour un chrétien de prêter serment à la République, avec Modène où l'évêque prôna l'obéissance. L'évêque d'Imola, le cardinal Chiaramonti, futur Pie VII, déclara que la démocratie n'était pas contraire à l'Évangile et que se soumettre à la République n'était pas légitimer son idéologie. Dans l'ensemble, les évêques du *Triennio* légitimèrent le nouveau pouvoir. Les bouleversements furent tout aussi importants pour l'évêché de Trente qui avait connu sous le coadjutorat de Leopold Ernst Firmian (1748-1758), évêque de Seckau et futur prince-évêque de Passau, un muratorien, une expérience d'absolutisme éclairé (Mauro Nequirito). Pietro Virgilio von Thun-Hohenstein (1776-1800) n'était pas crispé sur son pouvoir temporel et se heurta au parti autonomiste ; en revanche, il n'adhéra que partiellement aux réformes ecclésiastiques de Joseph II, s'opposa aux rectifications de frontière de son diocèse, fut en retrait de ses collègues lors de la réunion d'Ems. En 1802, les évêchés de Trente et de Bressanone furent attribués à l'Autriche ; en 1805, ils passèrent, avec le Tyrol, à la Bavière. Le radicalisme de Montgelas heurta de plein fouet le clergé tridentin qui participa ensuite à la révolte patriotique d'Andreas Hofer. L'évêque Emanuele Giuseppe Mario Pietro Thun-Hohenstein (1800-1818) exilé par les Bavares ne rentra que lors de l'érection du département du Haut-Adige.

Il revenait à Paolo Prodi de conclure dans une vaste fresque qui dépasse de beaucoup les aspects de sécularisation, pour embrasser la question toujours posée en termes nouveaux des rapports de l'Église et de l'État. Nonobstant les tentatives de césaropapisme, le dualisme pouvoir politique / pouvoir sacré fut quasiment d'origine (au moins depuis saint Augustin) dans le christianisme occidental,

ce qui n'interdit pas des phénomènes réciproques de transfusion et la volonté de hiérarchisation des deux glaives. De Grégoire VII à l'État-Léviathan de Hobbes, en passant par l'église territoriale du gallicanisme, la confessionnalisation romano-tridentine, l'État du *Cujus regio ejus religio*, les réactions de rejet du christianisme radical des parfaits, se déclinèrent toutes les variantes d'un dualisme à la base de la civilisation hébraïco-chrétienne et qui donna toutes ses chances à la modernisation et à la rationalisation de l'Occident. Certes totalitarisme, intégrisme, fondamentalisme menacèrent et menacent cet équilibre. Il est urgent de réaffirmer ce dualisme pour se prémunir de la barbarie. Et de conclure sur la question de l'opportunité de mentionner les fondements chrétiens de l'Europe dans la Constitution européenne. Il serait tout aussi important de réaffirmer la séparation du politique et du sacré, base de notre système libéral et démocratique. On le voit, ce bel ouvrage appelle à la réflexion sur la morale civique du citoyen européen. En ce qui concerne le lecteur français, il l'incite à envisager dans la longue durée le processus de sécularisation/laïcisation et à demeurer vigilant quand des transgressions inquiétantes sont formulées au plus haut niveau de l'État. Un seul regret, l'absence de cartographie, véritable gageure dans des contributions qui traitent des modifications des limites diocésaines ou des passages de territoires d'un État à un autre.

Claude MICHAUD.

Giorgio Butterini, Cecilia Nubola, Adriana Valerio (dir.), *Maria Arcangeli Biondini (1641-1712) e il monastero delle Serve di Maria di Arco. Una fondatrice e un archivio*, Bologne, Il Mulino, *Annali dell'Istituto storico italo-germanico in Trento*, 2007, 338 p.

Résultat scientifique d'un colloque tenu à Trente, en mai 2004, l'ouvrage contient dix contributions relatives à la religieuse Maria Arcangela Biondini, née en 1641 à Corfou de parents vénitiens d'origine patricienne, ainsi que la liste des textes manuscrits et imprimés que celle-ci a rédigés. Fondée sur une étude biographique consacrée à la mystique Biondini, due à Cecilia Nubola, publiée en 1998 dans la revue *Annali dell'Istituto storico italo-germanico in Trento*, cette rencontre a permis d'approfondir et de situer le rôle emblématique joué par cette moniale, mère spirituelle du monastère des Servites de Marie qu'elle avait fondé à Arco en 1689, non loin du lac de Gardè, une localité située hors de la République de Venise, assujettie aux comtes d'Arco et au prince évêque de Trente, dépendant de l'autorité impériale. Centrés sur la fondation du couvent et la constitution d'un riche fonds d'archives où reposent les papiers de la religieuse (par exemple, l'*Autobiografia* de 1705-1706, trois volumes manuscrits de 417 folios, la *Storia della fondazione*), les travaux rassemblés, écrits par des historiens, parmi lesquels un membre des Servites d'Arco (L. M. Pinkus), aident à saisir la personnalité et l'originalité du parcours de Maria Arcangela Biondini, dans le cadre de l'histoire du genre et de l'identité. L'idéal monastique, réalisé par la réforme et la fondation d'un couvent, amène les chercheurs à cerner la religieuse selon une dynamique prenant en compte à la fois ses motivations, les explications qu'elle donne à son existence et le contexte dans lequel s'inscrivent ces différentes expériences. Cette « réalité dynamique », selon l'expression de L. M. Pinkus, n'est jamais parfaite, elle se construit à travers un processus d'identification et de reconnaissance de soi qui nécessite une

confrontation et un partage avec les autres, d'où l'attention prêtée par les historiens au travail d'écriture de la mystique vénitienne.

Trois textes se rapportent à Biondini et à son époque (C. Nubola, p. 7-35 ; A. Valerio, p. 33-44 ; L. Bressan, p. 201-226) ; puis, l'ordre des Servites (F. M. Azzali, p. 45-71), la fondation du monastère (G. Boccadamo, p. 73-100), l'idéal de vie monastique et l'identité de genre (L. M. Pinkus, p. 101-121), l'influence spirituelle exercée par des hommes d'Église sur la nonne (L. De Venuto, p. 123-169), la culture dégagée dans l'autobiographie (L. Bressan, p. 201-226 ; R. Casapullo, p. 227-264), les livres possédés par le monastère en 1694 (au nombre de 80, chiffre inférieur à la réalité, car ne figurent pas dans la liste les textes liés à la pratique du culte ; L. De Venuto, p. 265-320), ainsi que la direction spirituelle épistolaire entretenue entre la religieuse et Paris Francesco Alghisi (1666-1733), musicien, religieux, originaire de Brescia (163 lettres écrites probablement dès 1703 jusqu'à 1712, p. 329-330 ; R. Crosatti, p. 171-200), constituent autant d'analyses différenciées, complémentaires, et de clés de lecture possible de l'expérience de l'abbesse d'Arco, proche de l'école carmélitaine sensible au quiétisme, ouverte à une spiritualité dominée par l'amour charitable, mais éloignée des influences du monachisme franciscain et du mysticisme de ses contemporaines, telles Veronica Giuliani (1660-1744), Maria Maddalena Martinengo (1687-1737) ou Caterina Brondi (1684-1719). Biondini intégra ainsi le modèle de sainteté que la hiérarchie ecclésiastique cherchait, à l'époque, à imposer, en réprimant les manifestations mystiques au profit d'une dévotion réglée, d'une sainteté contrôlée, peu perceptible et peu subjective. La « rhétorique de l'ignorance », mise en acte et justifiée par l'abbesse, permit à celle-ci d'éviter les critiques d'ambition et d'orgueil, de se réfugier dans un statut réservé à la femme qui, ne pouvant enseigner la sainte parole, ni exercer une quelconque forme de prédication et de direction spirituelle, se vit amener à rechercher et à attendre une investiture divine directe.

Contrairement à de nombreuses religieuses qui ont marqué la contre-Réforme, mais pour lesquelles il ne subsiste rien ou fort peu, la reconstruction de la vie et de l'œuvre de Biondini est facilitée par l'existence de nombreux écrits qu'elle a rédigés (autobiographie, sermons, traités, méditations, constitutions, exercices spirituels, poèmes, correspondances). Le récit autobiographique sert la moniale d'instrument pour la confirmation de soi, de son identité, de sa personnalité marquée par l'élection divine, faisant ressortir la « preuve » à laquelle est soumise celle qui veut se purifier du péché, de l'orgueil, de la vanité et se rapprocher de Dieu. La variété des genres utilisés prouve que l'écriture lui offrait la possibilité de se réaliser et d'exercer une fonction à la fois de pédagogie et d'enseignement à l'intérieur comme à l'extérieur du couvent. À une telle exigence spirituelle s'ajoute l'obéissance due au confesseur, qui souligne la double signification de son travail, marqué d'un côté par la réflexion et l'élaboration des expériences spirituelles ; de l'autre, par le contrôle pratiqué par son directeur spirituel sur l'écriture et sur l'orthodoxie de l'expérience religieuse. Le « pacte autobiographique », dû à Philippe Lejeune, repris par Adriano Prosperi dans le cadre de la relation existant entre la nonne et son confesseur, fait apparaître une utilité littéraire réciproque, car celui-ci peut sortir de son anonymat, diffuser les écrits de la religieuse tenue pour sainte, écrire sa biographie, devenir parfois son disciple le plus fidèle, se charger même d'en défendre la réputation et d'en diffuser les idées : le P. Angelo Maria Zanetti, de l'ordre des Servites de Mantoue, confesseur de l'abbesse, devint son biographe.

Fondées sur les seules archives du monastère d'Arco, loin d'avoir épuisé la richesse des fonds documentaires, les études présentées occultent, néanmoins, des

domaines essentiels à la compréhension de Biondini, qui connut pourtant de grandes difficultés d'abord à Burano où, une fois entrée dans le couvent des Servites capucines en 1655 et nommée abbesse en 1677, elle fut contrainte au silence et à remettre ses lettres à l'évêque de Torcello, car sa correspondance avec des nobles et des hommes d'Église, qui avait été publiée à son insu, avait déplu aux autorités ecclésiastiques ; puis, vers 1680-1683, elle fut soupçonnée pour ses idées jugées proches du quiétisme, mais elle fut protégée par le cardinal Pietrucci, membre influent du mouvement quiétiste italien ; enfin, ses liens avec l'empereur Léopold I^{er}, qu'elle conserva à Arco, ne pouvaient plaire à Venise, et les résistances de l'évêque de Trente, jusqu'en 1689, tout comme celles des autres ordres religieux et des populations de la région ont scandé sa vie de religieuse. Ainsi, l'étude des réseaux sociaux et de patronage (patriciat vénitien, cour de Vienne, favoris, curie romaine, clergé), des liens entre politique et religion, notamment au sein de la République de Venise, forment des champs de recherches possibles qui devraient enrichir la connaissance de l'activité de la moniale dans les rapports entretenus avec la société et les pouvoirs.

La qualité du travail ainsi mené est grande, car les auteurs sont parvenus à rendre compte d'une réalité « dynamique », plurielle, diversifiée en fonction des points de vue retenus et des interrogations formulées, grâce à l'intérêt prêté à la biographie et à la sensibilité religieuse, mais aussi à des domaines de la recherche actuelle, tels que l'histoire du genre, de l'écriture de soi et des représentations, sujets appréhendés sous le prisme du catholicisme post-tridentin.

Lucien FAGGION.

D'Aguesseau, Corpus, revue de philosophie, n° 52, Nanterre, Centre d'Études d'histoire de la philosophie moderne et contemporaine, 2007, 245 p.

En 1996, Isabelle Storez-Brancourt a publié une biographie du chancelier d'Aguesseau (ou Daguesseau, selon les auteurs), premier travail neuf sur ce personnage depuis 1953 et la parution des journées d'études tenues à Limoges deux ans plus tôt à l'occasion du bicentenaire de sa mort. Depuis, d'Aguesseau bénéficie d'un regain d'intérêt, dont on pourrait attribuer l'existence à un renouveau de l'histoire des institutions françaises et judiciaires.

À l'instar de nombre de grands serviteurs de l'Ancien Régime ayant détenu de grands offices de la Couronne (on pense notamment à Catinat), d'Aguesseau fut loué au XIX^e siècle tant pour sa vie privée que pour sa grande connaissance du droit. Ainsi, Palissot écrivit en 1803 dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de notre littérature* que « s'il est un moderne que l'on pût comparer à Cicéron, soit pour l'étendue, soit pour l'universalité des connaissances, nous ne pourrions citer que d'Aguesseau ».

La pensée du chancelier fut extrêmement féconde, comme l'atteste la publication dès 1759 de ses *Œuvres*, qui connurent de multiples éditions – partielles ou intégrales – jusqu'en 1877. C'est à cette dimension intellectuelle du personnage que ce numéro de la revue *Corpus* a été consacré. Le choix du titre de l'introduction d'Isabelle Storez-Brancourt, « D'Aguesseau le penseur », n'est d'ailleurs pas anodin.

Ce recueil, auquel neuf spécialistes ont participé, a une grande cohésion. Un véritable portrait culturel et intellectuel se dessine, avec notamment la présentation

de la bibliothèque du chancelier par Patrick Latour, qui donne des indications sur l'esprit de ce dernier. La littérature n'avait pas une grande place dans son immense collection de livre. L'absence de romans trouverait ses origines dans le jansénisme de d'Aguesseau. Cette bibliothèque, recelant de nombreux manuscrits, explique en grande partie son rôle essentiel dans la conservation des archives du Trésor des Chartes, évoquée par Françoise Hildesheimer.

La pensée de d'Aguesseau aurait sans doute été moins connue, voire féconde, s'il n'avait obtenu les Sceaux grâce au duc de Noailles, auquel il resta lié. Ces liens, décrits par Agnès Ravel, lui firent perdre puis regagner l'office de Chancelier et aboutirent à une belle politique matrimoniale. La famille d'Aguesseau passa des alliances avec des familles robes au départ (les Lefèvre d'Ormesson), avant de s'allier à la noblesse d'épée. On constate avec la généalogie des d'Aguesseau que ces alliances furent d'abord conclues avec des familles sorties du cadre des grands offices de la Couronne (les Saulx-Tavannes), avant de s'unir aux Noailles. Cette union associa plus ou moins directement les d'Aguesseau à des familles comprenant des maréchaux et ministres (Noailles, Villars, Ségur) ou des militaires en vue (La Fayette). On regrettera dans l'arbre généalogique des Noailles (p. 163) la confusion entre le maréchal de Villars et son fils, qui ne finit que brigadier. De même, il aurait été préférable de citer à la page 145 les authentiques *Mémoires du maréchal de Villars* (édition Vogüé, Paris, Renouard, Société de l'Histoire de France, 1884-1904) à l'édition hybride de Petitot et Monmerqué (1828) fondée essentiellement sur la réécriture de ces Mémoires par Anquetil (1784), mais aisément accessible par le site Gallica.

Loin des clichés qui ont pu être véhiculés au XIX^e siècle, en particulier sur les rapports entre d'Aguesseau et « l'aventure de l'*Encyclopédie* », ce numéro de la revue *Corpus* nous permet de mieux connaître la vie et la carrière d'Henri François d'Aguesseau, qui influença sans aucun doute la pensée juridique française. Un beau travail collectif au profit d'une histoire culturelle des institutions de la France d'Ancien Régime.

Fadi EL HAGE.

Béatrice Baumier, *Tours entre Lumières et Révolution. Pouvoir municipal et métamorphoses d'une ville (1764-1792)*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », 2007, 548 p.

Issu d'une thèse de doctorat soutenue à l'Université François-Rabelais de Tours en décembre 2004, cet ouvrage est une histoire de l'institution municipale de cette ville ligérienne. Il s'intègre dans une série déjà longue de travaux consacrés aux municipalités du royaume, en présentant, toutefois, une originalité majeure par rapport à la plupart d'entre eux : Béatrice Baumier a choisi une chronologie courte, de la réforme de L'Averdy dans les années 1764-1765 à la chute de la monarchie en 1792. Elle justifie cette option par deux arguments souvent évoqués au cours de son travail. Il existe d'importantes continuités dans les activités des municipalités durant les années étudiées, même si les hommes ont changé. Pour B. Baumier, il est possible de trouver de nombreux points communs entre la réforme municipale de 1764 et la loi de décembre 1789. En outre, l'institution municipale est la seule des institutions anciennes à avoir franchi, sans trop de heurts, le cap de 1789. Le plan choisi est clair et pertinent, et la rédaction agréable

facilite la lecture d'un ouvrage dont les conclusions s'appuient sur une grande connaissance des archives municipales de Tours qui ont été dépouillées et utilisées avec une grande rigueur, ainsi que sur des documents conservés dans d'autres dépôts d'archives, à Tours et à Paris.

B. Baumier étudie, tout d'abord, l'organisation et la composition des municipalités successives, montrant les problèmes concrets rencontrés pour l'application des différents textes législatifs, en insistant sur la personnalité et le rôle des hommes qui ont dirigé les différents cercles du pouvoir local. La réforme de l'institution municipale de 1764-1765 est bien acceptée à Tours, mais elle aboutit à un échec. Les assemblées des notables sont rarement réunies et sont inefficaces. Cet échec, bien démontré dans la présentation ultérieure des actions de l'échevinage se lit en examinant l'érosion du taux de participation des électeurs lors des renouvellements des différentes assemblées. L'application de la réforme à Tours a accéléré le processus de renouvellement des officiers municipaux en permettant l'arrivée d'hommes nouveaux au sein de la municipalité, des marchands, des soyeux et de membres de professions libérales. Très intéressantes sont les pages consacrées à la fin de cette expérience et au maintien des gens en place parce que les nouveaux offices ne se vendent pas, ils ne sont rachetés qu'en 1786. Le corps de ville vieillit, il ne se renouvelle que par décès ou démission. Les édiles sont cooptés et ont peu de liens avec la population, malgré le rétablissement des assemblées des paroisses.

Dans la seconde partie de l'ouvrage, B. Baumier analyse les moyens de cette administration municipale. On est frappé par leur médiocrité. Pendant de nombreuses années, le corps de ville se réunit dans une modeste maison, sans décoration ni indication extérieure particulière. Les locaux où se tiennent les assemblées municipales sont exigus, difficiles à entretenir et peu emblématiques des pouvoirs qui s'y exercent. Sous l'influence de l'intendant, un nouvel hôtel de ville est aménagé, en front de Loire, et l'échevinage s'y installe à partir de 1786. La présentation des hôtels de ville successifs est accompagnée de plans et d'illustrations bien choisies qui facilitent la lecture des descriptions des différents bâtiments. Le coût des constructions nouvelles a été supporté par des fonds accordés par le roi, car les finances municipales en mauvais état ne permettaient pas une telle dépense. Le chapitre consacré aux finances municipales est l'un des plus intéressants de l'ouvrage, même si les documents disponibles ne permettent pas de dresser un état précis de toutes les recettes et dépenses. Les receveurs municipaux travaillent chez eux, conservant dans leur maison non seulement les livres de comptes mais aussi tout l'argent disponible dans les différentes caisses dont ils assurent la gestion. Leur liberté d'action est grande. Pour régler les dépenses, ils jonglent avec l'argent de ces différentes caisses et puisent dans leurs fonds propres si l'argent manque. Tours vit dans une pénurie financière permanente car ses revenus patrimoniaux sont insuffisants, tandis que les revenus des octrois sont instables et également insuffisants, car accaparés par des travaux ordonnés par le pouvoir royal. Les manipulations financières sont régulières. La réforme de L'Averdy ne change rien à cette situation. La véritable tentative pour réformer cette administration a lieu en 1787, trop tard pour être efficace. Durant toutes les années étudiées, la gestion financière de Tours se fait au coup par coup, avant comme après 1789.

La troisième partie est consacrée à l'administration de la ville, à la gestion au quotidien des problèmes des habitants. En suivant les maires et échevins dans l'administration de la cité, B. Baumier montre comment leur manière de gouverner a progressivement changé. Touchés par les « idées nouvelles », ils ont su mener des projets nouveaux et importants, malgré leurs problèmes financiers et leurs pouvoirs limités. Parmi leurs interventions traditionnelles figure l'organisation des fêtes

et des réjouissances variées, lors des nombreux passages princiers, qui permettent aux autorités locales de réaffirmer la fidélité de la ville aux rois de France. Traditionnelles aussi sont les interventions des maires et échevins dans le domaine de l'urbanisme, entretien des rues, éclairage de celles-ci. Ces réalisations sont assez tardives cependant. Seuls les transferts de cimetières se font avec diligence et précocité. Les grands travaux urbains, nouvelle route de Paris en Espagne, constructions de nouveaux bâtiments publics (hôtel de ville, palais de justice), sont décidés et financés par le pouvoir royal. Sont aussi abordées, mais assez rapidement, les interventions du pouvoir municipal dans les domaines de l'assistance et de l'éducation. Née d'une initiative individuelle, soutenue dès le départ par le corps de ville, la création de l'école de dessin de Charles Antoine Rougeot, en 1779, connaît très vite un grand succès. La manifestation la plus importante de la volonté municipale de favoriser l'essor de Tours est le rétablissement des foires en 1782. Ce rétablissement marque le début d'une décennie consacrée au développement économique de Tours, sous la conduite d'édiles désormais conscients de la nécessité de favoriser l'ouverture de leur ville en accueillant des marchands étrangers. Enfin, un chapitre est consacré au problème du maintien de l'ordre. Toutes les municipalités de 1764 à 1792 vivent dans la crainte des troubles provoqués par des crises frumentaires et veillent soigneusement au bon approvisionnement des marchés. La chronologie choisie permet de comparer les actions des maires et échevins dans des contextes politiques différents. Avant 1789, les édiles sont gênés dans leurs interventions car la municipalité a perdu le pouvoir de police dans la ville et elle se heurte régulièrement au lieutenant général de police. En 1789, ce pouvoir lui est rendu, et ses actions sont plus nombreuses dans une période agitée par des troubles frumentaires classiques et par des tensions politiques. Durant toute la période 1789-1792, le corps de ville intervient sans cesse pour ramener le calme et pour tenter de modérer l'ardeur des révolutionnaires les plus farouches.

Comme l'écrit Claude Petitfrère dans la préface de ce livre, ce dernier « n'est pas seulement une histoire de l'institution municipale : c'est, par-delà, celle d'une ville, et d'une ville qui a beaucoup évolué dans les dernières années de l'Ancien Régime ». Il renouvelle totalement le regard traditionnel porté par les historiens sur la ville de Tours et il apporte aussi des contributions fondamentales à notre connaissance des institutions et de la société urbaines en cette fin du XVIII^e siècle, période de grands bouleversements.

Jacques MAILLARD.

Wilhelm von Wolzogen, *Der größte Cursus, der je in der Politik geboten worden ist. Pariser Tagebücher und Briefe 1790-1793*. Bearbeitet von Christoph von Wolzogen, Stuttgart, W. Kohlhammer Verlag, 2007, 207 p. (« Lebendige Vergangenheit. Zeugnisse und Erinnerungen. Schriftenreihe des Württembergischen Geschichts- und Altertumsverein », t. 22).

Nombreux sont les témoignages et récits laissés par les voyageurs allemands en France pendant la Révolution française. À ce volumineux dossier ajoutons les écrits de Wilhelm von Wolzogen (1762-1809), ami et beau-frère de Schiller, qui séjourna à Paris par deux fois entre 1790 et 1793. Le premier séjour fut de nature

privée : Wolzogen arriva dans la capitale en septembre 1788 pour se perfectionner en dessin d'architecture et y demeura jusqu'en mai 1791. Il dessine donc les monuments de Paris, en visite et décrit beaucoup, s'étonne de la charpente métallique de la nouvelle salle d'opéra de l'architecte Louis, grimpe dans le lanternon de l'église Sainte-Genève, non terminée, et celui des Invalides, goûte l'eau de mélisse des carmes déchaussés de la rue de Vaugirard, fréquente les expositions des porcelaines de Sèvres au Louvre et la galerie d'art ouverte par l'époux de Mme Vigée-Lebrun, explore les bibliothèques de Saint-Victor, de Sainte-Genève, de la Monnaie, de la Mazarine, rencontre David, Quatremère, de Wailly, l'architecte de la Comédie, fréquente le *Club allemand*, fondé par Heinrich Füßli, le Café de Chartres ou celui du Luxembourg (le meilleur café), flâne le long des quais en jetant un œil dans les boîtes des marchands d'estampes, s'effarouche des avances des nymphes du Palais-Royal, assiste à la représentation de *La buona Figliola* dirigée par Piccini lui-même. Il excursionne dans les environs, au Raincy, à Issy, Livry, Clichy, Chantilly et bien sûr Ermenonville. Et il note les contrastes sociopolitiques dans le Paris des débuts de la Révolution, le quartier du Temple, asile de la vieille France, le carrousel de cabriolets et autres voitures allant au Bois par les Champs-Élysées par un beau jour de mars 1790, mais aussi les poissardes et les dames de la halle en délégation à l'Assemblée nationale, l'irrespect des spectateurs de la procession du petit Saint-Sacrement le 3 juin : on ne s'agenouille plus au passage du cortège, on rit, on se moque des évêques. Et il tremble d'effroi aux réactions jubilatoires du peuple lors de l'exécution du marquis de Favras, ce peuple qui se veut humain, doux, libre (« das mensch[liche], das sanfte Volk, das frey sein will », p. 134) !

Wolzogen revient à Paris en décembre 1792, cette fois comme envoyé du duc Charles-Eugène de Wurtemberg : son journal politique des premiers mois de 1793 est accompagné ici d'une sélection de la correspondance diplomatique active et passive qu'il entretient avec le prince, avec Bühler, conseiller du gouvernement de Stuttgart et avec Rieger, son homologue à Londres. Il arrive dans la capitale en plein procès de Louis XVI, cette malheureuse victime de sa bonté. Wolzogen, très hostile à la Révolution et aux Jacobins, relève amèrement le contraste entre le Paris de 1793 et celui de l'Ancien Régime : le commerce de luxe est anéanti, les boutiques ferment, l'urbanité et le bon ton ont disparu depuis que la classe la plus vile occupe les premières marches ; le patriote est négligé et accoutré : pantalon large et grossier, veste courte, pipe au bec, cheveux non peignés, gourdin au poing... Les jacobins qui se reconnaissent à leur faciès déformé (*Gleich bey dem Eintritt in den Saal bemerkt man ihr Daseyn aus dem Lernen, [...] aus den Physiognomien, die eine ganz eigene Verzerrung sehen lassen*), exercent leur dictature à la Convention, dans les Sections, au théâtre : Santerre et ses sbires envahissent la salle où l'on donne *L'Ami des lois*, pièce contre-révolutionnaire à cause de la réplique « Il est aristocrate, mais honnêt[e] homme ». Ils dénoncent, arrêtent, mènent les innocents à la guillotine. Les prisons sont bourrées et à tout moment, on peut craindre un nouveau massacre de septembre. Les étrangers sont suspects ; lui-même Wolzogen a été arrêté car il circulait en voiture à cheval, les montures de luxe étant réquisitionnées pour l'armée ; déféré devant le Comité révolutionnaire, il se vit reprocher d'être l'envoyé du « duc de Wurtemberg », et non pas du « ci-devant duc de W. » ; il fut libéré au bout de deux heures. La liberté de la presse autorise les romans scandaleux de Laclous ou encore ce calendrier où figurent les noms, adresses et tarifs des filles de joie : un bon jeune homme y découvre le nom de sa fiancée ; la malheureuse, inscrite là par erreur, s'empoisonna, et de désespoir, l'amant se tira une balle dans la tête. Le Paris de 1793, c'est celui de la cherté du pain, du sucre, du

café, du savon, celui du pillage des boutiques ; c'est le Paris des journées dramatiques des 31 mai, 1^{er} et 2 juin 1793 et la mise en résidence surveillée de 22 membres de la Convention et des ministres Le Brun et Clavières. Mais c'est aussi l'exaltation patriotique lors de l'assassinat et la panthéonisation de Le Pelletier de Saint-Fargeau, ce sont les rues pleines de volontaires pour les armées. Et Wolzogen est bien obligé de reconnaître que la nation entière se lèvera en masse pour sa défense, galvanisée par le fanatisme de la liberté ; le soldat français ne craint pas le corps à corps, son intrépidité pallie le manque de connaissances ; la tactique de masse des armées traditionnelles devient inadéquate.

Wolzogen a été envoyé à Paris pour tâcher de régler la question de la principauté de Montbéliard, dont les habitants ont demandé le rattachement à la France et dont les revenus ont été séquestrés, et pour éclaircir auprès du ministre des Affaires étrangères Le Brun la position du Wurtemberg, État désireux de demeurer dans une situation de neutralité envers la France, mais tenu de participer par son contingent à l'armée du cercle de Souabe, partie de celle du Saint Empire. Comment maintenir la neutralité, rétorque Le Brun, si les troupes de l'Empire, unies à celles de l'Empereur, attaquent la France ? Mais d'autre part, la diplomatie française cherche à se ménager une aire de neutralité en Allemagne de l'Ouest et du Sud, c'est le but de la mission de Félix Desportes auprès des ducs des Deux-Ponts, de Nassau-Usingen et de Wurtemberg. Wolzogen prévient son gouvernement de cette tentative pour diviser le Reich, l'offensive englobe aussi le Palatinat et la Bavière. La République veut la frontière du Rhin et incorporera tout ce qui est en deçà, par la persuasion ou par la force. En mai-juin 1793, il n'est plus possible au duc Charles-Eugène de tenir la balance entre Paris et Vienne. La France ayant avalisé l'annexion de Montbéliard et donc traité le Wurtemberg en ennemi, le duc notifie son rappel à Wolzogen, sa mission n'ayant plus d'objet.

Cette publication éclaire un bref moment des relations diplomatiques de la France avec cette partie de l'Empire qui, depuis un siècle et demi, est l'objet des attentions particulières de la diplomatie française ; on est à l'aube d'une orientation fondamentale de la politique républicaine puis impériale visant à édifier une troisième Allemagne, ni autrichienne, ni prussienne, devant son existence à la protection française et servant d'écran protecteur à la future Grande Nation. L'ouvrage vaut plus encore par le récit pris sur le vif des scènes de la vie quotidienne parisienne par un promeneur soucieux de s'informer, de prendre le pouls de l'opinion publique, qui, avant d'être en position d'envoyé officiel, disposait d'une grande liberté de mouvement pour vaguer de rue en rue, de café en café, pour côtoyer le populaire dans des estaminets que son impécuniosité temporaire l'obligeait à fréquenter : ne le voit-on pas vendre ses boucles d'argent et dîner d'un verre de vin et d'un *Butterbrot* ?

Claude MICHAUD.

José Manuel Nieto Soria, *Medievo constitucional. Historia y mito político en la España contemporánea (ca. 1750-1814)*, Madrid, Akal, 2007, 228 p.

Médiéviste de l'Université Complutense de Madrid, J. M. Nieto Soria déplace, dans ce livre, son centre d'intérêt vers ce qu'il appelle l'Espagne contemporaine et qu'un contemporanéiste appellera l'Espagne des Lumières et de l'Ancien Régime. Si le contemporanéiste voit dans ces années qui précède la recomposition juridico-

constitutionnelle des années 1808-1814 une genèse, le médiéviste y voit au contraire, non pas tant une évolution, mais une instrumentalisation de l'histoire au profit de la pensée politique qui n'est pas sans lui évoquer des pratiques médiévales (« el medievalista [...] acostumbrado a ver cómo la historia se escribe como trasunto de los conflictos políticos en curso, lo que sucedió, con harta frecuencia, durante la época bajomedieval », p. 8) qui légitime donc la lecture qu'il propose dans cet ouvrage du recours à l'exemple médiéval dans le débat public de l'Espagne de la fin du XVIII^e et du début du XIX^e siècle. Trois parties d'inégale ampleur composent l'ouvrage : « Medievo e Ilustración : una esquizofrenia interpretativa », « La Nación originaria : el Medievo como actualidad política », « Nuestra auténtica y verdadera constitución : dos medievos para dos Españas ». Le sujet apparaît clairement : il s'agit de comprendre comment la réflexion sur l'identité historique de l'Espagne puise dans le passé médiéval les fondements de mythes politiques qui sont autant de mises en forme du présent de l'Espagne, comme de son identité, et comment ces réflexions forment un humus dont se nourriront les idéologies et les passions politiques du XIX^e siècle. Ainsi le schéma explicatif de l'histoire nationale – un fondement romain, une dissolution politique atténuée par la synthèse wisigothique, un long temps de déclin et d'anarchie féodale compensé par la geste de la Reconquête qui culmine dans l'apogée du règne des rois catholiques Isabelle et Ferdinand – se met en place sous la plume des érudits des Lumières espagnoles fondant sans aucun doute la vision nationaliste de la trajectoire espagnole. Ce sont d'ailleurs ces hommes qui reprennent le mot nation et lui donnent son sens contemporain. L'histoire est ainsi explorée pour retrouver la grandeur passée de l'Espagne et le Moyen Âge est souvent exalté comme un temps d'expression de la puissance du sentiment national, malgré l'anachronisme du concept.

Le détour par l'histoire du droit, érudit d'abord, devient fondamentalement politique lorsqu'il permet de revendiquer une « constitution historique » ancrée dans une tradition que les juristes et essayistes font remonter à l'époque wisigothique. Une certaine idéalisation médiévale, centrée sur la Castille, permet d'imaginer une naissance de l'ordre juridico-politique comme ayant été le fruit d'un consensus entre *hidalgos*, avant d'être sanctionné plus tardivement par le roi. Ce déplacement des sources du pouvoir constitue bel et bien une intervention dans les débats politiques du moment qui revendiquent une nouvelle approche de l'exercice du pouvoir royal. Or, l'environnement international donne à cette réflexion un caractère de plus en plus dramatique : à la prudence institutionnelle anglaise qui procède par rétablissement des droits médiévaux et équilibre des pouvoirs vont s'opposer le modèle républicain américain d'abord, puis révolutionnaire français qui signifie l'irruption de la nouveauté, de la *tabula rasa*, de la création dans l'ordre politique. La réflexion sur les Cortes, même si elle se présente sous la forme d'enquêtes historiques, est une réflexion politique qui se sert du détour médiéval pour « penser des nouvelles solutions politiques » (p. 126). Au risque de l'anachronisme – dont s'accusent réciproquement des auteurs opposés idéologiquement – le Moyen Âge devient un réservoir d'exemples et d'arguments (Martinez Marina, Sempere Guarinos, Canga Arguëlles). J. M. Nieto Soria montre bien l'enrichissement politique de ces enquêtes historiques fondamentalement érudites d'abord (en apparence du moins) avec Mayans y Siscar, Burriel ou Flórez puis essentiellement politiques avec Jovellanos, Forner et Campomanes. On débouche inévitablement sur les débats constitutionnels de Cadix entre 1808 et 1812. La constitution de 1812 serait ainsi profondément espagnole aux yeux de ses promoteurs en ce sens qu'elle rétablirait une tradition historique et politique remontant à la

monarchie wisigothique et notamment au *Fuero Juzgo*. Mais lorsqu'en 1814, le roi Ferdinand VII rétablit l'absolutisme en abolissant le texte de Cadix, l'argumentation historico-juridique s'empare du même texte – le *Fuero Juzgo* – pour établir une autre tradition nationale, ancrée elle aussi dans la fondation wisigothique.

Cette plasticité idéologique de l'histoire ne saurait étonner et on pourrait penser alors que le livre de Nieto Soria ne sert qu'à illustrer cela grâce à un exemple espagnol. Mais en lisant sa conclusion, on comprend mieux son projet initial. Médiéviste, il trace un parallèle entre les Cortes de Tolède de 1480 et ceux de Cadix de 1812 qui renvoient à des périodes de transition politique propices à l'élaboration d'un discours légitimant des imaginaires politiques où l'on retrouve des traits communs : le néogoticisme et l'exaltation de l'Espagne médiévale comme berceau d'une identité qui, même fracturée en plusieurs royaumes, traverserait l'idéal espagnol, un « songe national ». Enfin, il montre combien l'érudition des Lumières prépare l'engouement romantique pour l'histoire et combien, dans ce dispositif, le Moyen Âge a été appelé à jouer un rôle central en termes de références, d'expériences et de réflexion. L'histoire politique et intellectuelle contemporaine de cette instrumentalisation du Moyen Âge espagnol a, avec ce livre, un jalon pour la période 1750-1814 bien utile pour comprendre sa trajectoire plus contemporaine.

Benoît PELLISTRANDI.

Philippe Boutry, *Souverain et pontife. Recherches prosopographiques sur la Curie romaine à l'âge de la Restauration (1814-1846)*, Rome, École française de Rome, 2002, 785 p.

En complémentarité avec l'ouvrage de François Jankowiak qui vient de paraître dans la même prestigieuse maison d'édition en 2007 sur la période postérieure, de 1846 à 1914, cette étonnante et impressionnante recherche sur la Curie romaine conduite par Philippe Boutry introduit le lecteur dans les arcanes de ce gouvernement central de la Rome pontificale durant la période qui fait suite aux épreuves de la Révolution française et de l'Empire napoléonien. Publiée cinq ans auparavant, cette somme ne vise pas à atteindre un objectif identique. Le lecteur ne doit pas y rechercher une étude synthétique de l'évolution de la Curie de 1815 à 1846. Le sous-titre de l'ouvrage décrit précisément l'ambition de cette publication qui offre une masse documentaire correspondant à une double ambition : dresser un inventaire des nominations dans une perspective institutionnelle, présenter un ensemble de 807 biographies individuelles de dignitaires et fonctionnaires ecclésiastiques romains dont 157 « cardinaux de Curie » aux côtés des prélats référendaires, des consultants de congrégations et officiers mineurs en poste durant la période. Ce corpus a été constitué dans le cadre d'une thèse d'État dirigée par Jean-Marie Mayeur et soutenue en 1994 à l'Université de Paris IV - Sorbonne devant un jury présidé par Yves-Marie Bercé, et composé de Claude Langlois, Philippe Levillain et Andrea Riccardi sous le titre de *La Restauration de Rome. Sacralité de la ville, tradition des croyances et reconstitution de la Curie à l'âge de Léon XII et de Grégoire XVI (1814-1846)*. Comme toute institution centralisée, l'Église romaine dispose de sources aisément accessibles : le *Diario di Roma*, journal de la Rome pontificale couvrant la période mais également les *Notizie per l'anno* qui offrent un tableau d'ensemble complété par les archives de la Secrétairerie d'État.

Dans son introduction méthodologique l'auteur précise que « c'est une affaire qui requiert du temps, de la méthode et un soupçon d'opiniâtreté ». La présentation des grandes institutions de la Curie romaine est offerte dans les trois cents premières pages de l'ouvrage : divisée en neuf grandes rubriques, l'investigation permet au lecteur de comprendre la signification, la fonctionnalité de l'organe décrit, de disposer des sources, de la bibliographie en vue d'un approfondissement et des nominations correspondant à la période. L'auteur traite d'abord du Sacré Collège des cardinaux sous les différents pontificats, puis des congrégations cardinalices permanentes comme le célèbre Saint-Office, la congrégation du Concile, de la Propagande, de l'Index, des Rites, des Indulgences et très saintes reliques, la consulte qui s'occupe des questions de police et de santé. Viennent ensuite les congrégations temporaires, les tribunaux et offices de Curie, les secrétariats de Curie, la chapelle pontificale, la famille pontificale, les légations et délégations apostoliques et enfin les nonciatures apostoliques qui passent de 5 en 1814 à 12 à la mort de Grégoire XVI. Avant de s'engager dans la seconde partie de l'ouvrage, il est possible d'aller consulter le précieux index des notices biographiques où figurent en majuscules les noms des cardinaux de Curie de la Restauration alors que les futurs prélats tels que Gioacchino Pecci (Léon XIII) sont soulignés. En effet, dans ces quelque 470 pages, l'auteur offre au lecteur plus de 800 biographies réinstallées au sein du cadre institutionnel déjà présenté. Pour les 157 cardinaux de la Curie, la méthode est systématisée selon cinq critères : les origines et la carrière ecclésiastique hors de la Curie, la carrière de Curie, les fonctions cardinalices, la participation aux conclaves, les éventuelles publications. Les autres fonctionnaires, prélats, officiers et consultants ont droit à une biographie plus ou moins brève en fonction des sources. La variété et la richesse des sources pour chacune des institutions, des dignitaires concernés démontrent autant la qualité du chercheur qui maîtrise son objet de recherche que l'importance d'une institution multiséculaire qui vient de sortir grandie d'une épreuve qui ne l'a pas épargnée. À condition de ne pas rechercher dans cet ouvrage ce qu'il ne peut donner, il est tout à fait possible de saisir les rouages administratifs, les dynamiques temporelles et spirituelles et les trajectoires individuelles de cette Rome où le pontife était encore le souverain.

Bruno BÉTHOUART.

Sylvie Chaperon, *Les origines de la sexologie 1850-1900*, Paris, Audiobert, 2007, 287 p.

Comme Michel Foucault l'a démontré, le discours sur la sexualité est foisonnant au XIX^e siècle. En particulier, les savants et parmi eux les médecins s'emparaient d'un domaine jusqu'alors plutôt réservé aux moralistes et aux religieux pour tracer les contours d'une hygiène sexuelle. Si le mot « sexologie » n'apparaît que dans les années 1910 en France, chez des militants désireux justement de rompre avec ce discours médical, le livre de Sylvie Chaperon s'intéresse aux prémices de cette science, du milieu du XIX^e siècle au début du XX^e, en s'appuyant notamment sur cette littérature médicale pléthorique. Organisé en trois temps, il s'attache d'abord à retracer la constitution d'un discours normatif sur la sexualité dans le monde médical, que ce soit en évoquant l'hygiène et la norme de la sexualité (première partie) ou les déviations de celles-ci (deuxième partie). La dernière partie est

consacrée aux remises en cause du savoir médical au début du XX^e siècle, qu'elles émanent des médecins eux-mêmes ou des cercles militants.

La première partie évoque la « ronde des médecins autour de la sexualité ». L'auteur y recense la très abondante littérature consacrée à l'hygiène conjugale (dont l'ancêtre est le *Tableau de l'amour conjugal*, publié par N. Venette en 1687 et réédité 130 fois jusqu'au XX^e siècle), dont l'analyse avait été commencée par Alain Corbin. Produite surtout par des hommes, très imprégnée par les représentations humorales du corps, renouvelée en partie par l'évolutionnisme darwinien, elle préconise essentiellement la mesure en matière d'activité sexuelle. Ce discours se démarque du discours religieux par un éloge du coït et une condamnation du célibat. Il élabore une « physiologie de la volupté », qui débouche parfois sur l'incitation aux préliminaires et aux caresses. Mais les conseils pratiques restent enfermés dans les représentations du genre : le scénario du coït donne toute l'action et l'initiative à l'homme. Dans quelques pages stimulantes, Chaperon analyse finement les descriptions de l'acte sexuel et note qu'elles ne commencent jamais par l'érection du clitoris, pas plus qu'elles ne se terminent par l'orgasme de la femme : le plaisir masculin est atteint par l'éjaculation, celui de la femme ne s'obtient que dans la pénétration et n'est pas autonome. Cette hygiène sexuelle condamne unanimement l'onanisme conjugal, préjudiciable à la santé des acteurs. C'est toutefois l'occasion de réévaluer le livre de Bergeret, *Les fraudes dans l'accomplissement des fonctions génératrices* (1868), souvent cité comme exemplaire et constamment réédité, mais que sa sévérité excessive, d'inspiration catholique, rend marginal par rapport aux productions de ses contemporains.

De nombreux auteurs – parfois des charlatans – prolifèrent également sur le créneau des maladies vénériennes et des dysfonctionnements sexuels. Dans ce dernier cas, Sylvie Chaperon effleure les débats concernant la responsabilité des délinquants sexuels, notant les hésitations entre la figure du malade et celle du criminel. Le droit français, qui a dépénalisé l'homosexualité, prend de plus en compte les violences sexuelles (voir l'*Histoire du viol* de G. Vigarello). Les aliénistes accumulent les observations dans les dépôts départementaux ou les asiles lyonnais et parisiens, et s'appuient sur les concepts de monomanie ou de dégénérescence pour établir leur étiologie. Mais dans la pratique, science et droit collaborent peu : les criminels sexuels font rarement l'objet d'expertises et encore moins de soins.

C'est à ce savoir sur les « folies érotiques » et les « perversions sexuelles » que s'intéresse dès lors l'auteur dans sa deuxième partie, qui se trouve de fait un peu victime du déséquilibre des sources en faveur des formes de sexualité déviantes, et n'échappe pas toujours à l'écueil du catalogue ; déséquilibre d'autant plus prononcé que les livres sur les perversions sexuelles se révèlent être des succès de librairie, aux confins de la littérature érotique, et de vrais filons pour certains auteurs et éditeurs. L'onanisme, l'érotomanie, l'anaphrodisie, la nécrophilie, la zoophilie, l'exhibitionnisme, le fétichisme, le sadisme et le masochisme, l'homosexualité, la pédophilie sont ainsi replacés dans une double grille d'analyse : celle de la chronologie de leur identification et de leur description, et celle des tentatives de classification nosologique. L'auteur fait l'hypothèse, par ailleurs convaincante, que la prolifération de ces études tend à renouveler le discours sur la sexualité en l'éloignant de la reproduction et en la dissociant du coït. En revanche, les méthodes de traitement proposées, rapidement évoquées, sont peu novatrices et empruntent aux outils classiques, voire aux modes médicales : cures générales et morales, chirurgie, électricité.

La fin du XIX^e siècle correspond à une époque de remise en question des savoirs sur la sexualité. Ces contestations font l'objet de la troisième et dernière

partie du livre. La psychologie, qui a pris ses distances avec la philosophie mais qui ne veut pas réduire les mécanismes sexuels à des phénomènes purement nerveux, s'intéresse à la sexualité et propose des modèles explicatifs comme celui du fétichisme, développé par Binet ou Féré. La reconnaissance du rôle central de l'enfance, la recherche d'un traumatisme enfoui, l'interrogation de l'inconscient modifient peu à peu les modalités d'interrogation du patient et la construction des observations cliniques : l'anamnèse remplace l'aveu, et la parole des patients se fait envahissante, parfois complaisante. Cette écriture autobiographique, qui surreprésente les classes supérieures et notamment les « invertis », modifie subtilement les rapports entre le médecin et le patient, et brouille les catégories du normal et du pathologique. Mais le discours sur la sexualité féminine, sous-représentée dans cette production, piétine et tend à ramener toujours, selon un pli ancien, les déviations sexuelles à des racines organiques : « La sexualité des femmes est rabattue sur leur corps et la reproduction, elle ne mobilise pas les désirs, l'imagination, ou les techniques de l'éréthisme. La sexualité au sens moderne du mot, comme activité érotique, est l'apanage des hommes » (p. 159). Au passage, l'auteur revoit à la baisse le caractère pionnier des travaux de Freud, largement inspirés de cette première révolution du regard sur la sexualité.

Le discours sur la sexualité est envahi, à la fin du siècle, par d'autres que les médecins : socialistes, libres penseurs, anarchistes, néo-malthusiens, homosexuels, qui cherchent tous à fonder une nouvelle morale sexuelle. Mais laquelle ? Les divergences entre les contestataires sont grandes : alors que les néo-malthusiens prônent l'amour libre pour les deux sexes, les féministes dénoncent l'immoralité sexuelle des hommes dans un discours très traditionnel et imprégné de religiosité, ou se concentrent, comme dans le cas de J. Butler, sur l'abolition de la prostitution. Il faut attendre le début du xx^e siècle pour qu'un rapprochement s'opère. De leur côté, les homosexuels s'organisent, notamment pour militer contre la répression légale en Allemagne (M. Hirschfeld) ou en Grande-Bretagne (H. Ellis).

Le livre se clôt sur une conclusion en forme d'hypothèse. Comparant les processus de constitution de la science sexologique à travers l'Europe, Sylvie Chaperon propose quelques clefs d'interprétation des divergences nationales. Plus que les débats démographiques, qui joueraient peu selon elle – on reste dubitatif –, ce sont les différences confessionnelles ou la législation répressive qui orienteraient les débats : c'est ce qui expliquerait, par exemple, la condamnation plus ou moins sévère de la chasteté ou l'intérêt variable pour l'homosexualité.

Ce panorama des racines de la sexologie propose une synthèse et offre un sujet d'études stimulant pour les historiens. Mais l'objectif est inégalement atteint, du fait de l'ampleur du chantier – notamment pour tout ce qui relève des alternatives ou des filières de renouvellement de la sexologie à la fin du xx^e et au début du xx^e siècle, dont le traitement, dans la troisième partie, procède de choix ou d'échelles d'analyse qui semblent parfois arbitraires ou superficiels ; on pourra regretter par ailleurs l'absence d'analyse du discours religieux sur la sexualité, dont nul ne conteste le poids sur les normes et même sur les conduites. Cette approche n'exclut pas, d'ailleurs, des hypothèses fines et originales qui éclairent l'historiographie du genre ou des sciences humaines. Il reste à approfondir les pistes que l'auteur n'a pu, de fait, qu'esquisser.

Anne CAROL.

Französische Akten zur Geschichte des Krimkrieges, éd. Winfried Baumgart, München, Oldenbourg, 2003, 3 vol., 1051, 977 et 930 p. (*Akten zur Geschichte des Krimkrieges*, IV, I, II et III).

La publication en Allemagne des actes diplomatiques concernant la guerre de Crimée est une entreprise imposante. Après les séries autrichienne, prussienne et britannique, voici la série française. Les pièces ont été recueillies aux Archives des affaires étrangères, ainsi que dans des fonds étrangers et dans des fonds privés (Thouvenel et Walewski). Ordonnées selon la date d'expédition, elles sont éditées en français, avec une grande rigueur orthographique. Cette riche documentation est donc accessible aux lecteurs non germanophones. Ils peuvent en savourer la belle langue classique, aux périodes épanouies ; cette correspondance est ponctuée d'allusions historiques et de mots d'esprit, comme s'y complaisait la conversation des salons sous le Second Empire.

Outre une bibliographie exhaustive et un index minutieusement articulé, les introductions de chaque tome (écrites en allemand), fournissent une précieuse orientation dans une matière massive. Les éditeurs, Winfried Baumgart et Martin Senner, y dégagent les lignes générales de négociations fort complexes, dont en parcourant l'épais recueil, on suit les tours et détours. N'en reprenons pas ici le déroulement événementiel, de décembre 1852 à mai 1856. Ce chapitre d'histoire a déjà été beaucoup étudié, depuis les récits de Pierre de la Gorce et de Pierre Renouvin jusqu'à de solides travaux récents. Relevons surtout les composantes de fond, qui sous-tendent les relations internationales au milieu du XIX^e siècle.

Tout d'abord, ces textes éclairent la nature et le fonctionnement ce qu'on appelle alors « le concert européen ». Depuis 1815, écrit le ministre Drouyn de Lhuys le 21 mars 1853, les cinq puissances principales « avaient pris l'habitude de se concerter et de dénouer par les efforts de leur diplomatie des difficultés qui, à une autre époque, n'auraient pu être tranchées que par les armes ». La France s'est longtemps sentie tenue en suspicion par les États de la coalition antinapoléonienne, Angleterre, Russie, Prusse et Autriche : dans la crise orientale de 1840 encore, ces partenaires « n'ont pas hésité à s'unir pour la ramener dans le cadre d'une action et d'une politique communes à l'égard de la Turquie » (I, n° 32). Napoléon III, détenteur d'un pouvoir fort, tient à replacer son Empire au premier rang. Pour « résister avec fermeté et persévérance aux vues ambitieuses et à la prépotence de la Russie », champion de l'ordre pendant la crise de 1848 (I, n° 111), il s'entend étroitement avec l'Angleterre. Les deux États vont jusqu'à engager la guerre en février 1854 et ils tentent de « rallier sous le drapeau de notre politique presque toutes les puissances de l'Europe » (II, p. 155 et p. 38). En privé, Drouyn de Lhuys reconnaît « que cette guerre continentale n'était au fond et dans la pensée du gouvernement impérial qu'un moyen de dissoudre la ligne continentale qui depuis soixante-dix ans paralysa la France » (III, n° 205).

Cependant la marche des négociations diplomatiques est étroitement conditionnée par les vicissitudes des opérations militaires. En Crimée, le siège de la forteresse de Sébastopol s'étire en longueur, l'Empereur songe à s'y rendre en personne, enfin la prise du fort Malakoff débloque la situation. Ce n'est pas une simple conférence d'ambassadeurs qui élabore la paix finale en mars 1856, mais un Congrès de ministres, dont la tenue à Paris scelle le prestige du régime impérial. Il réunit toutes les puissances et même l'Empire ottoman, alors que le tsar Nicolas I^{er} avait d'abord refusé sa présence en termes significatifs : « Comment

l'Europe chrétienne pourrait-elle admettre un ministre musulman dans une conférence européenne ? Cela n'a jamais eu lieu » (I, n° 314).

La situation des sujets chrétiens dans cet Empire ottoman a fourni l'occasion de la crise internationale. Contre leur traitement discriminatoire, la Russie revendique la protection des orthodoxes, la France celle des catholiques. Mais selon l'opportunité, ce problème est tantôt mis en avant, tantôt repoussé dans l'ombre. En février 1853, la mission du prince Menchikov au sujet des Lieux saints suscite beaucoup de remous. Quand les Anglais demandent plus tard une pleine égalité entre les confessions, le ministre français Walewski note : « Ce serait aller un peu trop loin » (III, p. 51). La paix conclue, les diplomates se satisfont à haute voix des « concessions libérales au-delà de toute attente que le Sultan a accordées » par un *hatti humayoun* (III, n° 412). En coulisse, on doute de sa réelle application. De fait, la question ne tardera pas à resurgir, dans toute son intensité.

Il est moins connu que la guerre de Crimée a une profonde résonance au sein de la Confédération germanique, « de l'Allemagne », disent couramment les textes diplomatiques abondants à ce sujet. La France et l'Angleterre déploient un effort tenace pour entraîner dans leur camp l'Autriche, dont les dirigeants indécis atermoient tant qu'ils le peuvent. Ils accueillent à Vienne une conférence qui élabore une solution en quatre points et sans entrer en guerre, ils envoient enfin un ultimatum à Saint-Petersbourg en décembre 1855. Les Alliés espèrent que la Prusse va suivre, mais son roi Frédéric-Guillaume IV porte plutôt ses sympathies vers la Russie. Pour faire pression, des troupes françaises ont été concentrées à Boulogne : « Metz eût été trop significatif » (II, n° 58). Et « les cours secondaires » de « la troisième Allemagne » cherchent à ménager tout le monde. Un ministre de Saxe-Weimar déclare avec franchise « que l'union était le plus grand intérêt de la Confédération et que le plus sûr moyen de la conserver était encore de rester dans la neutralité » (II, n° 63). Des perspectives de remaniement territorial flottent dans l'air : l'Autriche pourrait s'agrandir dans les Balkans, la Prusse réclamerait une compensation, en annexant le Hanovre.

Il faut encore élargir la perspective. Napoléon III songe à soulever la question de la Pologne. Le ministre britannique Clarendon objecte : « Le nom de Pologne prononcé, ce serait un épouvantail pour toute l'Allemagne et pour tout le monde aussi bien en France qu'en Angleterre » (III, n° 225). Vers le nord, des avances sont faites à la Suède, en vue d'ouvrir un second front en Baltique. Persigny, ambassadeur d'esprit aventureux, rêve d'armer contre la Russie « une nation brave et généreuse qui, avant d'être vaincue, subjuguée et spoliée par elle, avait été sa rivale » (III, n° 257). Le roi Oscar, un Bernadotte, est séduit : « Je suis arrivé sur le bord du Rubicon, mais je ne dois pas encore le franchir » (II, n° 162). Il s'aligne en effet sur l'Autriche et se contente de conclure un traité défensif. Au contraire le royaume de Piémont-Sardaigne veut se glisser parmi les Grands, afin de promouvoir sa cause devant le concert européen. Admis tardivement dans l'alliance, il envoie un contingent combattre en Crimée et ainsi son ministre Cavour pourra évoquer le sort de l'Italie dans la négociation finale.

Au total, si beaucoup de sang a été versé, les chancelleries ont réussi à localiser le conflit sur un seul théâtre d'opération. Quinze ans plus tard, il en sera de même pour la guerre franco-allemande. Thiers, familier du grand jeu européen, ne parviendra même pas à obtenir des autres puissances une pression diplomatique sur la Prusse. Et l'éditeur Winfried Baumgart prend du recul pour faire ressortir « la question centrale qui se pose : pourquoi la guerre de Crimée ne s'est-elle pas élargie en Grande Guerre ? Pourquoi la paix du monde s'est-elle alors main-

tenue ? » Le concert européen n'était pas seulement le ballet mondain où paraissent les MM. de Norpois, il constitua pendant tout le XIX^e siècle un système assez efficace d'équilibre international.

Pierre BARRAL.

David Bensoussan, *Combats pour une Bretagne catholique et rurale. Les droites bretonnes dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Fayard, 2006, 680 p.

Une Bretagne catholique et rurale : l'ouvrage porte essentiellement sur ce sujet. Rejetant le cadre étroit d'une simple analyse des forces de droite, l'auteur se propose, dans une perspective d'histoire globale, de démontrer la stratégie des élites catholiques et rurales bretonnes dans leur logique de préservation de leur position dominante (p. 12). L'auteur parvient à une puissante synthèse, appuyée sur une importante documentation composée en grande partie de sources d'origine privée jusque-là peu consultées. D'importantes lectures ont nourri une méditation dont l'aboutissement se trouve dans ce texte particulièrement clair, dont la limpidité s'allie à la simplicité – une seule réserve : peut-on vraiment parler du « nationalisme farouche » de Poincaré, même en 1923 (p. 71) ? L'érudition sans faille est toujours présente, mais sans alourdissement inutile : l'auteur ne présente ici que ce qui lui semble nécessaire à sa démonstration, et de remarquables cartes et tableaux offrent une présentation synthétique des résultats obtenus.

Au commencement, sur la terre bretonne, dont l'auteur met en valeur l'originalité dans la société englobante, on trouve le « bloc agraire ». Cette notion, d'inspiration gramscienne, souligne l'importance, dans les rapports de domination, des éléments culturels : l'autorité de l'aristocratie rurale ne peut s'expliquer que par un processus de légitimation, qui renvoie à « la persistance d'une lecture du passé justificatrice et au poids d'un cléricanisme omniprésent » (p. 200). Sa puissance économique lui vient de la grande propriété terrienne, son idéologie, c'est le traditionalisme de type organique, héritier de la Contre-Révolution. L'influence catholique, pièce essentielle du système, longuement décrite, passe par la formation des jeunes (l'école privée, les associations sportives), la profession (les syndicats agricoles), la presse. Mais l'auteur, rompu à toutes les habiletés dialectiques, montre bien les contradictions du système. Loin d'enfermer la jeunesse dans la contre-société bretonne, rurale et catholique, l'école peut jouer le rôle inverse : « Elle dévoile les apories d'une entreprise qui ne peut éviter de s'insérer dans des réalités éducatives et sociales plus larges » (p. 270). Le syndicalisme, dominé par les agrariens, peut devenir acteur de l'émancipation des « cultivateurs-cultivants » – c'est-à-dire des petits et moyens exploitants, comme le démontre la tentative manquée de la Ligue des paysans de l'Ouest, que tentèrent de fonder des abbés démocrates chrétiens.

La tendance lourde de la période étudiée est bien celle de la dislocation de ce « bloc agraire ». À la veille de la Seconde guerre, le pouvoir économique des agrariens a été singulièrement érodé, son pouvoir symbolique fortement mis à mal, aussi bien sous les coups des démocrates chrétiens que sous l'effet du dorgérisme, que l'auteur décrit comme un authentique mouvement de protestation de la paysannerie bretonne, plus proche du poujadisme que du fascisme. Mais l'évolution ne s'est pas faite de façon linéaire. De 1919 à la veille du second conflit mondial, l'auteur nous invite à suivre un cheminement complexe. Une série de crises jalonnent la période, constituant autant d'oscillations à court terme, dont l'auteur nous

restitue subtilement le mouvement. Ces changements s'opèrent sur trois plans étroitement imbriqués, religieux, social et politique. Sur le plan religieux, si l'opposition au Cartel semble recréer une unanimité chez les catholiques, la tendance démocrate chrétienne, déjà présente avant la Grande Guerre, constitue, par sa « dissidence », une rupture décisive dans le front catholique, cependant que l'intransigeantisme subit une lourde défaite avec la condamnation de l'Action française, pourtant soutenue par d'importantes figures du haut clergé breton. Pour autant, la condamnation, en 1930, de *L'Ouest-Éclair*, pour ses audaces démocratiques, montre bien la défiance de la hiérarchie catholique à l'égard du nouveau courant. Par ailleurs, si les démocrates chrétiens se rallient définitivement au libéralisme républicain (en acceptant des notions fondamentales comme le pluralisme et le libéralisme économique), ils n'en conservent pas moins l'idée, héritière des anciennes conceptions organiques, d'un aménagement réformiste de la société individualiste. Et l'esprit de l'Action catholique est bien, dans les années 1930, celui d'une préservation de la civilisation chrétienne : la crise de ces années suscite des réflexes plus défensifs que conquérants. Sur le plan social, le pouvoir des agrariens est mis à mal aussi bien par l'évolution économique qui leur est défavorable, que par la poussée des « cultivateurs-cultivants », dont le souci d'émancipation se manifeste par les moyens les plus divers, depuis le syndicalisme catholique initié par les abbés démocrates jusqu'à l'agitation dorgériste. Mais à la fin des années 1930, le corporatisme autoritaire et d'inspiration traditionaliste retrouve une forte influence, et, avec lui, celle des agrariens. Enfin, sur le plan politique, si les monarchistes disparaissent lentement du paysage, des représentants du vieux conservatisme maintiennent leur présence, en obtenant notamment le soutien de la Fédération républicaine, dont l'auteur montre la faible consistance politique sur le terrain. La seule force émergente réside en fin de compte dans les Croix-de-Feu, puis dans le Parti social français, qui parvient à s'implanter de manière importante, avec l'appui dans un premier temps des vieux conservateurs, devenus par la suite plus réticents, quand ils s'aperçoivent que leur autorité et leur influence pourraient bien pâtir de cette recomposition.

Telle est la trame, que l'on souffre d'exposer en un aussi bref énoncé, tant l'ouvrage est riche d'analyses fines et nuancées, qui saisissent dans un même mouvement une réalité souvent contradictoire. De ses multiples apports, on retiendra deux aspects essentiels ; le premier porte sur l'histoire des droites ; le second s'insère dans les recherches anthropologiques plus générales relatives à la participation et à l'intégration des populations au sein d'un corps politique.

En ce qui concerne l'histoire des droites, on peut regretter la rapidité avec laquelle sont évoqués les progressistes et leurs héritiers modérés de l'entre-deux-guerres, différents des démocrates chrétiens issus du Ralliement. Ils sont évoqués (les « catholiques bleus »), mais peu étudiés. Une mention est faite d'Alexandre Lefas, dont le refus de figurer sur une liste conservatrice en 1919 – qui lui coûte son siège – est en parfait accord avec ses options d'avant guerre : catholique hostile au Bloc des gauches, Lefas est un ferme républicain. Sans doute sont-ils minoritaires et citadins, condamnés à un espace politique de plus en plus restreint par la poussée démocrate chrétienne. Quelques études de parcours auraient été les bienvenues, portant notamment sur les élus d'avant guerre, afin de mieux mettre en valeur l'absence de la droite « orléaniste » sur les terres bretonnes. Sur trois autres points, l'auteur apporte des réponses nuancées, mais parfaitement claires : 1 / La démocratie chrétienne est issue du courant traditionaliste, lui-même dérivé de la Contre-Révolution. Mais il représente en même temps une rupture profonde. Pour D. Bensoussan, il ne fait pas de doute que c'est ce deuxième aspect qui l'em-

porte, de loin. Cf. p. 341 : « La critique de l'individualisme libéral et la valorisation des corps intermédiaires face à l'État, qui en est le corollaire, traduisent certes des réticences vis-à-vis du modèle libéral, y compris sur le plan politique, mais doivent surtout se concevoir dans [une] dimension réformatrice. » Cette conversion au modèle libéral, qui doit être amendé, mais non remplacé, explique l'opposition frontale entre les traditionalistes et les démocrates chrétiens. 2 / Les Croix-de-Feu, puis le PSF, recrutant en milieu traditionaliste, connaissent un réel succès sur les terres bretonnes. Cela confirme le lien généalogique entre la droite traditionaliste et les organisations dirigées par le colonel de La Rocque, mise en valeur, par ailleurs, par les travaux d'Albert Kéchichian et de Jean-Paul Thomas. 3 / Le dorgérisme est-il un fascisme ? Bensoussan répond carrément non : de l'agitation, oui ; de parti de masse, point. Peu de disponibilité des paysans pour le « fascisme vert » ou supposé tel. Ni liturgie, ni religion de substitution, car, explique-t-il, « dans un milieu où la religion catholique structure fortement l'imaginaire social, il n'y avait guère de place pour une liturgie fasciste à forte connotation religieuse » (p. 458).

Poussant plus loin ses analyses, l'auteur aborde la question sous l'angle de l'anthropologie politique. Le mouvement de longue durée évoqué plus haut réside bien dans la poussée des paysans bretons vers une autonomisation sociale, qui suppose une politisation, impossible à réaliser dans le cadre d'une société organique. Après la tentative des « cultivateurs-cultivants », un rôle essentiel est ici joué par le dorgérisme des années 1934-1937, considéré comme un « élément fondateur d'une nouvelle forme d'apparition de la paysannerie sur la scène sociopolitique, où son autonomie s'affirme dans la tonalité de ses revendications et ses modalités d'action » (p. 443). Il est vrai que ces velléités d'autonomisation sont, dans la deuxième partie des années 1930, mises au second plan par le retour du corporatisme, qui se présente comme une version « modernisée » de la société organique. Ce n'est qu'au lendemain de la guerre que se produira l'essor vers une modernité sociale et politique. Parallèlement, l'espace breton s'intègre de plus en plus dans l'ensemble national. Le régionalisme breton joue ici un rôle ambivalent. D'une part, reprenant ici des analyses développées ailleurs, Bensoussan montre que la petite patrie permet de réaliser l'appartenance à la grande – dans son ensemble, le clergé reste réticent devant les mouvements autonomistes ; mais que, d'un autre côté, ce type d'intégration permet d'éviter les écueils de l'individualisme.

Dans son introduction, Bensoussan déclare vouloir apporter une contribution, non seulement à l'histoire des droites, mais aussi à celles du catholicisme et du monde rural français. Incontestablement, la multiplicité des approches, comme l'exceptionnelle qualité de la synthèse qui nous est ici offerte, permettent d'affirmer que cette ambition a été superbement réalisée : il s'agit bien ici d'un ouvrage de première importance.

Jean VAVASSEUR-DESPERRIERS.

Jean-Charles Jauffret (dir.), *L'Institut d'Études politiques d'Aix-en-Provence dans l'espace euro-méditerranéen. Actes du colloque du cinquantenaire de l'IEP d'Aix-en-Provence des 23 et 24 novembre 2006*, Marseille, Éd. CRES, 2007, 243 p.

À l'occasion du cinquantenaire de la création de l'IEP d'Aix-en-Provence a eu lieu un colloque dont Jean-Charles Jauffret, sous la responsabilité duquel il s'est

tenu, rappelle les buts à son ouverture. Il s'agissait d'évoquer l'histoire de l'Institut, non pas seulement dans un souci commémoratif, mais encore et surtout en montrant son inscription dans une dynamique régionale, ici l'espace euro-méditerranéen à la construction duquel il a contribué et contribue encore.

Une première série d'interventions est consacrée à l'histoire de l'Institut. René Rémond, dont ce fut la dernière allocution, retrace celle-ci dans sa leçon inaugurale en la mettant en rapport avec la fondation de la FNSP après la Seconde Guerre mondiale et avec le cycle de création d'Instituts dans les régions. Il revient ensuite à Jean-Charles Jauffret d'évoquer l'histoire propre à l'IEP d'Aix-en-Provence, celle de ses enseignants et tout particulièrement celle de ses fondateurs, notamment son premier directeur, Paul de Geouffre de La Pradelle, à André Paul Comor de faire un historique des enseignements qui y sont dispensés et de montrer leur évolution ainsi que leurs orientations les plus récentes, à Yves Daudet de rappeler le choix précoce et prémonitoire de l'ouverture internationale et les directions qu'elle a prises. Bruno Étienne, « sacrifiant à la tendance mémorielle » qu'il combat par ailleurs montre les apports féconds de l'Institut dans « L'IEP d'Aix-en-Provence, centre pionnier de recherches sur le monde arabo-musulman ». Dans « Méditerranée d'« Ancien Monde » et « Méditerranée d'Amérique » », Daniel van Eeuwen expose le projet de partenariat entre l'IEP et les universités latino-américaines, celles de l'espace caraïbe et du sud des États-Unis, à propos de la « Méditerranée du Nouveau Monde ». Il expose la double approche qui guide cette recherche comparative, celle des relations internationales et celle de l'économie politique internationale.

Dans une nouvelle série d'interventions, les chercheurs et enseignants de l'Institut ou qui lui sont associés offrent au lecteur une palette diversifiée qui illustre la démarche transversale et comparative qu'il veut promouvoir et qui permet ainsi de mieux connaître et peut-être de faire vivre l'espace euro-méditerranéen. Ces interventions se déploient selon les axes de recherche et d'enseignement choisis par l'Institut et relèvent aussi bien de la géopolitique que de l'économie ou de la sociologie – notamment de la sociologie du religieux, de la linguistique et parfois de la prospective.

C'est ainsi que Daniel-Louis Seiler dans « Europe du Sud : un mythe politique ? » analyse le concept d'Europe du Sud tout en déconstruisant les mythes politiques et idéologiques auxquels il a donné lieu. Mythes que l'on retrouve autour des concepts de Maghreb et d'Euro-Méditerranée sur lesquels s'interroge Michel Camau dans « Maghreb et Euro-Méditerranée : “un Occident (arabe) kidnappé” ? » ; il démontre que ces mythes brouillent les perceptions politiques et entraînent nombre d'ambiguïtés dont le partenariat euro-méditerranéen, en fait euro-péo-centré, est entaché jusqu'à présent. C'est aussi à la déconstruction des mythes et à l'accomplissement d'un travail d'historien qu'invite Raphaël Draï dans « À propos de la réconciliation entre l'Algérie et la France ».

Des interventions telles « L'apport du droit à la connaissance du monde méditerranéen » de Christian Duval, et « Dynamique des normes et rationalité en Méditerranée. Droit et pluridisciplinarité » de Jean-Claude Ricci sont l'illustration féconde des liens qui existèrent dès l'origine entre l'Institut et la Faculté de droit et aussi de la prise en compte des problématiques et des enjeux contemporains dans les recherches et l'enseignement de l'IEP. Prise en compte que l'on retrouve dans l'intervention, touchant à la sociologie religieuse, de Franck Frégosi « La tentation de l'“État Pasteur” : les tribulations de la régulation publique du religieux entre France et Maghreb », où il analyse la problématique des rapports entre l'État et la religion sur les deux rives de la Méditerranée, et dans celles touchant à la socio-

logie politique, l'une de Gérard Groc qui examine « Société politique et société civile dans l'espace euro-méditerranéen : l'exemple de la Turquie », et l'autre de Jean-Robert Henry, « Le retour des hommes sur la frontière méditerranéenne de l'Europe » dans laquelle il analyse dans le projet européen le passage – risqué selon lui – d'une recherche d'universalité à une logique de construction identitaire, ce qui affecte profondément la relation au monde islamo-méditerranéen. On aborde déjà les rivages de la prospective.

Prospective économique que l'on trouve chez Roland Rizoulières, auteur de « Gouvernance et libre-échange en Méditerranée » qui se place plus spécifiquement sur le plan des échanges agricoles ; prospective politique et sociale chez Jean-Pierre Gaudin dans « Débat public et participation », et encore bien davantage dans l'intervention de Raphaël Liogier « Une intégration méditerranéenne est-elle possible ? » où l'auteur émet l'hypothèse – souhaitée par lui – d'une Union méditerranéenne « prenant le relais d'une Union européenne en perte de dynamisme » et promouvant ainsi un modèle économique et social alternatif du modèle anglo-saxon. La linguistique donne lieu enfin à des interventions fort originales et savoureuses qui intéressent aussi l'historien, par exemple « Le mirage de l'Europe méditerranéenne. La culture européenne et la Méditerranée à travers la *lingua franca* ou le pidgin méditerranéen » de Chiara Milanese. Cependant, la *lingua franca* actuelle semble être devenue l'anglais comme le montre l'enquête menée conjointement avec des étudiants de l'IEP par Hélène Mackay et dont elle rend compte avec Floria Charriau, étudiante, dans « Shakespeare ou Baudelaire dans la zone Euro-Méditerranée ? ».

Il revenait à Marcel Lalignant de tirer les conclusions du colloque. Il le fait en soulignant l'originalité du propos de ses auteurs. Au lieu d'un classique bilan des formations universitaires proposées par l'Institut et des performances de celui-ci, s'est déroulé un colloque scientifique mais qui n'est jamais tombé dans l'érudition pure et a tenté de contribuer à la connaissance de l'espace euro-méditerranéen et d'en éclairer les enjeux les plus actuels. Nous reprenons bien volontiers ces conclusions à notre compte.

Annie CRÉPIN.

Odile Goerg (dir.) : *Perspectives historiques sur le genre en Afrique*. Paris, L'Harmattan, Groupe Afrique, Laboratoire SEDET/CNRS, Université Paris VII - Denis-Diderot, Cahier n° 23, 2007, 285 p.

Ce volume de onze contributions coordonné par Odile Goerg s'inscrit dans la continuité, assumée dans l'introduction, de recherches naguère encouragées et encadrées par Catherine Coquery-Vidrovitch sur l'histoire des femmes en Afrique. Mais *Perspectives historiques sur le genre en Afrique* dépasse cette continuité pour utiliser une approche en termes de genre, afin d'interroger les rapports sociaux de sexe ou encore la construction de la masculinité ou de la féminité dans diverses régions du continent à différentes époques.

L'introduction d'Odile Goerg, utile et solide, est assortie d'une abondante bibliographie, classée thématiquement. Suivent ensuite trois parties thématiques (Morale sexuelle et politique coloniale ; Rapports au corps et représentations ; Politique, mutations des rôles et identités), respectivement composées de quatre, trois, puis quatre études de cas. La première partie est la seule qui comporte une forte

cohésion interne, les liens unissant les contributions des deuxième et troisième parties étant plus lâches. Les époques couvertes vont de la fin du XVI^e siècle au très contemporain, avec quatre contributions sur la période coloniale, mais également des articles qui font heureusement fi de la césure des indépendances, enjambant périodes coloniales et postcoloniales. Certains articles touchent des époques si récentes que l'on peut se demander si elles relèvent encore vraiment de perspectives historiques comme le promet le titre – ce qui, par ailleurs, n'ôte rien à leurs qualités. Comme souvent dans les recherches francophones, on note une nette sur-représentation de l'Afrique occidentale (huit contributions sur onze), laissant le Cameroun, le Congo belge et Madagascar apparaître comme contreponds bienvenu.

La première partie aborde différentes conséquences de la colonisation sur les relations entre hommes et femmes, surtout par le biais du croisement des dimensions et des hiérarchies de « race » et de genre, si fondatrices des mentalités coloniales. L'article d'Amandine Lauro, sur les « ménagères » et le concubinage interracial aux tout débuts du Congo belge frappe moins par l'originalité de la thématique que par la spécificité de la chronologie locale – la « reprise en main » du Congo léopoldien par l'État belge en 1908 a suscité une politique assez précoce de moralisation de l'administration. Mais l'auteure montre bien aussi combien le décalage fut alors grand entre un discours sévère, voire prohibitif, sur les unions interraciales, et des pratiques qui sont loin de rompre avec cette forme de confusion des barrières raciales. C'est également la question de ces unions qui fonde la contribution de Francis Simonis ; en AOF, c'est plus tardivement (entre-deux-guerres mais surtout après Seconde Guerre mondiale) que les administrateurs sont encouragés à partir accompagnés de leur épouse, mesure censée mettre fin aux ménages interraciaux. L'auteur insiste sur les conséquences induites par cette mutation et conclut que les administrateurs ainsi « domestiqués », sédentarisés par leur famille, auraient été moins proches et moins préoccupés de leurs administrés que leurs prédécesseurs, anciens broussards célibataires ou unis à des Africaines. On pourra objecter que, outre la tonalité quelque peu misogyne de sa conclusion, il resterait à prouver que les incessantes tournées des « commandants » de première génération aient été la garantie d'une proximité réelle avec les Africains ou d'un souci plus authentique de leur bien-être. Dernier travail à aborder la question des unions en situation coloniale, celui de Violaine Tisseau a trait aux enfants issus d'unions entre femmes malgaches et hommes européens, enfants qui ont fait l'objet d'une politique particulière. Préoccupations de « race » et de genre s'imbriquent puissamment, au point que le métissage est surtout abordé (avec angoisse) comme une question au masculin. L'invisibilité relative des filles métisses leur offre paradoxalement quelques possibilités (notamment le mariage avec un Français) dont ne jouissent pas les hommes métis pour s'intégrer à la société européenne – processus considéré comme une fin évidemment désirable.

L'article à quatre mains de Pascale Barthélémy et Jean-Hervé Jézéquel se penche non pas sur les relations interraciales mais sur les ménages d'« évolués » d'AOF, catégorie qui se déclinait selon les deux sexes, encouragés à s'unir. Derrière l'homogénéité sociale de ces diplômé-e-s des Écoles normales, les assignations de genre différaient nettement : la relative liberté sexuelle des jeunes hommes s'opposait à la surveillance accrue de la sexualité des jeunes filles, nourries du mythe du prince charmant et de discours sur le mariage monogame, la morale « romantique ».

On peut distinguer ensuite des articles qui sont également proprement historiques, portant sur la plus ou moins longue durée. L'étude de Mariane Nabaloum

montre par contraste à quel point la pensée occidentale moderne de la différence sexuée est rigide dans sa dichotomie. Elle aborde l'identité des femmes royales de la cour du Yaadtenga (Burkina-Faso, XVI^e-XX^e siècle), rendue visible par des codes très stricts, inscrits sur les plans corporel, capillaire et vestimentaire. Ces prescriptions ont des conséquences sur la sexuation de ceux qui les fréquentent : les domestiques biologiquement masculins qui leur sont attachés sont tenus d'adopter cette apparence particulière des femmes de la maison royale. On regrette que l'article manque parfois de rigueur, notamment dans l'emploi du terme de « genre », qui semble être utilisé comme un simple synonyme de « sexe ».

Séverine Awenengo, dans son article sur identité joola et genre au XX^e siècle, montre que l'identité joola est bel et bien sexuée : les mécanismes et ressorts d'une ethnogenèse joola ne sont pas identiques pour les hommes et pour les femmes. Quant à Céline Pauthier, qui se penche sur les spécificités de l'engagement des Guinéennes sur la scène publique depuis 1945, elle nuance l'idée qu'il serait apolitique et plus classiquement social.

Quatre articles enfin portent sur la période actuelle ou très contemporaine. Celui d'Odile Chatap aborde les femmes mobilisées dans les ONG au Cameroun, pour conclure à un relatif déficit d'impact – au regard des énergies déployées – sur les politiques dont les femmes pourraient bénéficier. L'article d'Erika Nimis porte sur l'utilisation, par les étudiantes nigérianes actuelles, de médias visuels et virtuels, dans la construction de représentations et d'identités multiples. L'étude demeure un peu impressionniste : certes, elle est présentée comme moins quantitative que qualitative, mais elle aurait gagné à être plus serrée dans la démonstration. Une remarque similaire peut être adressée à l'article d'Yves Marguerat sur les « Cendrillons africaines », filles et fillettes des rues dont il montre que leur sort n'est pas tout à fait identique à celui des garçons des rues. L'exclusion des enfants est aussi un phénomène sexué – démonstration qui aurait gagné à un recours moins marqué au pathos dans le ton. Susan Baller, dans son approche des identités masculines au Sénégal aujourd'hui, fait preuve, au contraire, d'une grande rigueur. Elle démontre que la construction de ces identités, cristallisées autour d'idoles, est par définition éphémère, évoluant au gré des destins individuels de ces figures d'identification mais aussi des aspirations changeantes des jeunes Sénégalais. La contextualisation est ici sans faille, en dépit d'une faible profondeur historique.

Au total, malgré des contributions (inévitavelmente) inégales et quelques imperfections formelles, on ne peut que se féliciter d'une publication bienvenue pour montrer et encourager le dynamisme des recherches francophones intégrant une perspective de genre en histoire (et autres sciences sociales) appliquées à l'Afrique. On souhaite que cet ouvrage stimulant fasse des émules.

Anne HUGON.

Danièle Fraboulet, *Quand les patrons s'organisent. Stratégies et pratiques de l'Union des industries métallurgiques et minières, 1901-1950*, Ville-neuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2007, 370 p. + CD-Rom.

En apparaissant dans la presse comme distributrice de fonds à des fins de paix sociale, l'UIMM vient de connaître une actualité inédite dont elle se serait bien passée. Le grand public a découvert l'existence de cette organisation patronale plus

que séculaire par le biais d'une pratique à la fois ancienne et marginale. Un autre événement en revanche n'a pas retenu l'attention : l'élection de Mme Parisot (IFOP) à la tête du MEDEF, en remplacement d'Ernest-Antoine Seillière (Wendel), marque sans doute la fin de l'hégémonie et en tout cas une perte sérieuse d'influence du puissant syndicat de la métallurgie. Au-delà des légendes, noire ou dorée, le livre de Danièle Fraboulet nous propose une image fouillée et complexe de l'UIMM de sa fondation (1901) à 1950, grâce, entre autres, à l'ouverture libérale des archives de l'Union. La démarche combine une analyse des structures et de leur fonctionnement avec l'étude des politiques suivies. Sur le premier point, Danièle Fraboulet utilise l'apport de la sociologie des organisations et la démarche si féconde de la prosopographie. Un CD-Rom joint à l'ouvrage fournit les données individuelles collectées. Voilà l'embryon d'un dictionnaire virtuel des cadres du patronat, dans l'attente d'une étude comparable sur le Comité des houillères (qui quitte l'UIMM en 1921), sur l'Union des industries textiles et autres organismes équivalents. L'UIMM s'est créée en réaction contre l'interventionnisme de l'État dans les rapports sociaux au travail, tel que l'incarnent au tournant du siècle Waldeck-Rousseau et Millerand. Elle s'est constituée aussi pour résister aux syndicats ouvriers, autorisés par loi de 1884 et dont la menace se précise avec la création de la CGT. Le Comité des forges de France étant un des éléments constitutifs de l'UIMM, il est tentant de voir en lui le moteur, l'acteur principal de l'ensemble. En fait, avant la Première Guerre mondiale, le Comité des forges n'a ni les moyens ni la puissance dont il disposera ensuite, sous la présidence de François de Wendel. Surtout, l'organisation dont se dote progressivement l'UIMM lui confère une assise et une fluidité exceptionnelles. À côté des syndicats nationaux, des chambres régionales – nombreuses à partir de 1919 – tendent à regrouper les différents métiers de la métallurgie, sur la base d'une communauté de territoire et d'une complémentarité des situations. Danièle Fraboulet s'appuie sur deux exemples, celui du Rhône et celui de la Région parisienne, pour expliquer la souplesse de ces configurations, en sous-estimant peut-être les contraintes qu'elles comportent. Le plus bel organigramme n'épargne pas les tensions. L'organisation patronale subit deux lignes de faille, celle qui sépare les producteurs – sidérurgie lourde et charbonnage – des industries consommatrices – la construction métallique par exemple – et celle, recoupant la précédente, qui oppose grands groupes et PME. En dépit des conflits, voire des scissions, l'Union s'affirme à partir de 1914 comme un interlocuteur de poids des pouvoirs publics ; les forces centrifuges ne l'emporteront pas. L'étude du groupe dirigeant, conduite ici selon les ressources de l'analyse factorielle, explique en partie la réussite de l'UIMM. On y voit des industriels importants, qui font profiter l'Union de leurs réseaux diversifiés et de leur capital social. L'appareil administratif – sur lequel on aurait aimé plus d'informations – est animé par des « intellectuels organiques » de talent, juristes comme le célèbre Robert Pinot (qui « tient » entre autres le CFF) et Lambert-Ribot ou des normaliens à la plume habile, tels André François-Poncet et Pierre Waline. Si les présidents changent peu (huit en cinquante ans), leurs collaborateurs sont encore plus stables ; certains sont restés en place plus de vingt ans. À partir de l'entre-deux-guerres, cette équipe fournit aux adhérents – et singulièrement aux PME – une documentation abondante sur tous les sujets d'intérêt général.

Quels sont les axes de la politique de l'UIMM ? Redisons que celle-ci est fondamentalement défensive. Dans les dix premières années d'existence de l'UIMM, les questions douanières ont beaucoup mobilisé l'organisme. Cela a été une occasion de conflits internes. Après la Première Guerre mondiale, l'UIMM a renoncé à ce terrain dangereux, préférant s'en tenir au dossier plus consensuel des questions

sociales. Qu'il s'agisse de l'embauche des mutilés de guerre, de la durée du travail ou des conventions collectives, la tactique est la même : empêcher ces nouvelles contraintes ou au moins en limiter les effets. Danièle Fraboulet décrit de façon convaincante l'effort de communication interne et externe de l'UIMM, tel que Robert Pinot l'avait inauguré. Le lobbying auprès du Conseil d'État dont l'« habitus » est peu progressiste, et auprès des parlementaires, surtout des sénateurs généralement plus proches que les députés des positions patronales, est conduit avec un professionnalisme exemplaire. Lorsque la loi passe quand même, le combat se reporte sur les décrets d'application. Ici, il faut gagner le soutien de hauts fonctionnaires. Les réseaux d'anciens élèves (École normale, Polytechnique, Centrale, Sciences Po), les connivences mondaines ou tout simplement familiales y aident beaucoup. La conjoncture politique et économique intervient bien entendu dans le résultat de ces actions. Sous le Front populaire, la marge était faible ; sous Vichy, l'UIMM qui, contrairement au Comité des forges, avait échappé à la dissolution, s'avéra indispensable aux Comités d'organisation. La Charte du travail allait au-devant de ses vœux. Au contraire, la tentation d'un corporatisme d'État heurtait ces patrons, toujours préoccupés de garder leur pouvoir dans l'entreprise. C'est bien pourquoi les métallurgistes, à l'image de Louis Renault, mènent la chasse aux communistes sans faiblir. Sur les dossiers proprement ouvriers, l'UIMM fait preuve d'un activisme social remarquable, mettant en œuvre, selon le mot de Danièle Fraboulet, un paternalisme collectif. Il s'agit de démontrer que l'intervention de l'État est le plus souvent superflue. L'Union encourage des initiatives de toutes sortes, mutuelles, caisses de secours, assurances sociales privées, et sait apprivoiser la menace, en créant par exemple des postes de médecine du travail avant que les pouvoirs publics ne s'en occupent. Chercher des alliés dans l'entreprise elle-même paraît être une solution appropriée. Du côté des cadres, très peu syndiqués, les patrons peuvent en effet espérer une forme de solidarité. En revanche, les syndicats chrétiens d'ouvriers et d'employés se sont avérés très réticents devant ces avances, même s'ils refusent l'idéologie de la lutte des classes. Au fond, le meilleur soutien n'est autre que l'État, si décrié et si nécessaire. Dans la guerre, bien sûr mais aussi dans la reconstruction et dans le développement, ces industries ont pratiqué, par l'intermédiaire de leurs organisations, un partenariat à bénéfices partagés.

Denis WORONOFF.

Ludivine Bantigny, *Le plus bel âge ? Jeunes et jeunesse en France de l'aube des « Trente Glorieuses » à la guerre d'Algérie*, Paris, Fayard, 2007, 502 p.

Avec cet ouvrage issu d'une thèse de doctorat, Ludivine Bantigny propose une brillante étude de la jeunesse française du milieu des années 1950 à la fin de la guerre d'Algérie. Envisageant cette jeunesse dans ses multiples dimensions au travers de ses lieux de socialisation (l'école, le travail) et des institutions qui l'encadrent (la justice, l'armée) et croisant les sources les plus variées, elle défriche un champ historiographique jusque-là peu exploré.

Née entre 1932 et 1942, composée des cohortes des « classes creuses », la génération qu'examine Ludivine Bantigny est doublement marquée au fer rouge par l'empreinte de la guerre. Après une enfance vécue à l'ombre de la Seconde

Guerre mondiale, elle a vu sa jeunesse en grande partie emportée par la guerre d'Algérie. À cette époque, la « jeunesse » surgit pour la première fois au cœur des préoccupations médiatiques, politiques et scientifiques et fait l'objet de nombreuses études et expérimentations. Essentiellement parce qu'elle inquiète. Elle est jugée sans idéal et amoral. Faisant apparaître le fossé qui sépare ces discours alarmistes et les pratiques des jeunes, l'auteur récuse de manière très convaincante l'idée omniprésente d'une « crise de la jeunesse ». Loin d'avoir rompu avec ses aînés et leurs valeurs, cette génération a manifesté un certain conservatisme, notamment en matière de mœurs.

L'historienne démontre l'amplification médiatique de la délinquance juvénile. Le mythe des « blousons noirs » a ainsi quasiment été fabriqué de toutes pièces par la presse au cours de l'été 1959. La jeunesse n'a donc alors pas constitué une « nouvelle classe dangereuse ». Cette époque voit par ailleurs l'assouplissement de la justice des mineurs, bien que l'enfermement demeure la solution privilégiée pour les jeunes délinquants.

Désireux de remédier à ce qui est considéré comme un véritable problème de société, l'État pose les jalons d'une politique de la jeunesse à partir du milieu des années 1950, en dépit du souvenir encore très présent de celle mise en place par le régime de Vichy. Initiée par Pierre Mendès France, elle est poursuivie par Edgar Faure puis par le général de Gaulle avec la création en 1958 du Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports. Elle n'en est cependant qu'à ses balbutiements et ses résultats demeurent ténus. Nonobstant, comme le souligne Ludivine Bantigny, ces initiatives étatiques signifient que la jeunesse est devenue un réel enjeu politique. Dans le même temps, la très grande partie des jeunes Français n'est pas politisée, même si la guerre d'Algérie conduit un nombre croissant de lycéens à s'engager. Cette génération a en effet été avant tout marquée par la guerre d'Algérie. Celle-ci fut fondamentalement une « guerre de jeunes » : 80 % des hommes âgés de 20 ans partirent en Algérie. Ludivine Bantigny analyse magistralement l'épreuve vécue par les conscrits. Dès leur incorporation, l'armée entraîne ces jeunes hommes à la contre-guérilla. Mais cette préparation n'a rien de l'apprentissage symbolique de la conscription du temps de paix. Instruits dans des conditions rudes, les appelés sont spécifiquement formés à la violence physique. L'armée tente également d'exalter leur patriotisme et de les gagner à la cause de l'Algérie française.

Toutefois, c'est dans l'épreuve du feu que cette génération a principalement pris corps. L'auteur montre comment, par-delà la diversité de leurs affectations et de la période où ils ont été envoyés en Algérie, les jeunes hommes – on peut au passage se demander ce qu'il en est au même moment des jeunes femmes, fiancées, sœurs ou amies des soldats – ont partagé une expérience qui a forgé une véritable identité générationnelle. Et s'ils ont très largement accepté de prendre part à cette guerre qui ne disait pas son nom, ils ont à deux reprises exprimé une ample contestation, en 1955-1956 lors du rappel, et en 1961 lors du « putsch des généraux ». Ayant connu l'angoisse et la souffrance mais aussi, à leur retour en métropole, l'indifférence, ces jeunes hommes ont bel et bien perdu leur jeunesse dans cette guerre.

Ludivine Bantigny dresse donc le portrait d'une génération dont les difficultés réelles, à commencer par la participation à la guerre d'Algérie, ont alors été occultées au profit d'une focalisation erronée sur ses valeurs et ses mœurs. Une très nette césure sépare ainsi cette jeunesse de ses cadets immédiats, les *baby-boomers*, étudiés notamment par Jean-François Sirinelli. De fait, ceux-ci, épargnés par la guerre, membres de cohortes démographiques abondantes et enfants de la prospé-

rité, ont fait l'objet d'une réelle valorisation. *A contrario*, pour leurs aînés, la jeunesse ne fut précisément pas le « plus bel âge ». Ce n'est pas le moindre des mérites de Ludvine Bantigny de l'avoir démontré dans un ouvrage essentiel.

Christophe GRACIEUX.

Bernard Lachaise, Gilles Le Béguec et Jean-François Sirinelli (dir.), *Jacques Chaban-Delmas en politique*, Paris, PUF, 2007, 486 p.

La publication des actes du colloque organisé à Bordeaux par le CAHMC (Centre aquitain d'histoire moderne et contemporaine) et le Centre d'histoire de Sciences Po les 18, 19 et 20 mai 2006 sur Jacques Chaban-Delmas, vient combler un vide important dans l'historiographie de la V^e République. Aucun colloque en effet n'avait encore été consacré à cet homme politique de tout premier plan, à la différence de ceux qui l'avaient été sur Charles de Gaulle, Michel Debré, Georges Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing ou François Mitterrand.

L'ouvrage, organisé en six parties selon un plan chrono-thématique efficace, permet de dresser la première biographie de nature scientifique du député-maire de Bordeaux.

1 / *De la Résistance à la politique*. Trois chapitres : La formation intellectuelle et le concours de l'Inspection des Finances, réussi en 1943 ; Le résistant, depuis l'adhésion à l'OCM jusqu'à la Libération, en tant que délégué militaire national ; L'entrée en politique comme député radical de la Gironde en novembre 1946 – il le resta jusqu'en 1993 – puis comme maire de Bordeaux, élu avec l'investiture du RPF en octobre 1947 – mandat qu'il conserva jusqu'en 1995.

2 / *Sous la IV^e République*. Cinq chapitres : Le rapport au gaullisme ; La place de « Chaban » dans le système partisan ; La participation aux gouvernements de Pierre Mendès France et de Guy Mollet, puis de Félix Gaillard ; Le rôle dans la crise du 13 mai.

3 / *Au temps de la République gaullienne*. Trois éclairages sur Jacques Chaban-Delmas homme d'État : L'exercice de la présidence de l'Assemblée nationale de 1958 à 1969, de 1978 à 1981 puis de 1986 à 1988 ; Les entourages au sein des cabinets successifs ; Le rapport au renseignement.

4 / *À Matignon, 1969-1972*. Cinq chapitres : Le projet de « Nouvelle société » ; l'action dans les domaines de l'économie, des libertés publiques et de la construction européenne ; Les relations avec le président Georges Pompidou.

5 / *Après Matignon*. Cinq chapitres : Les conditions du départ de Matignon en juillet 1972 ; La détérioration de l'image publique de Jacques à partir de 1971 ; Le cuisant échec subi lors de l'élection présidentielle, au printemps 1974 ; Les rapports avec l'UDR puis le RPR entre 1972 et 1981 ; L'impossible retour à Matignon après 1981.

6 / *Chaban-Delmas, maire de Bordeaux et « duc d'Aquitaine »*. Six chapitres : Une comparaison, tout d'abord, avec Édouard Herriot, grand maire lui aussi et ancien président de la Chambre des députés ; Le « chabanisme social municipal » dans les années 1960 ; Les relations avec la région d'Aquitaine ; La politique urbaine et la politique culturelle bordelaises ; Les réseaux locaux, notamment sportifs.

Véritable entreprise de biographie historique collective, le colloque a permis, selon l'habitude maintenant bien rodée des historiens du temps présent, de donner

longuement la parole à plusieurs acteurs-témoins importants : Michel Habib-Deloncle, André Fanton, Jean Charbonnel, Yves Cannac, Pierre Pascal, Michel Sainte-Marie et Jacques Valade. Plusieurs sources jamais exploitées jusque-là furent aussi mobilisées : les nombreux entretiens enregistrés sous l'égide du Comité d'histoire économique et financière de la France et de l'Association Georges-Pompidou, certains fonds des Archives départementales de Gironde et des archives municipales de Bordeaux, les archives du Parti radical ou de l'URAS, le groupe parlementaire gaulliste entre 1953 et 1955, les archives de Léon Delbecq, les agendas de Jacques Chaban-Delmas déposés aux Archives nationales, etc.

Au total, un ouvrage qui, indéniablement, fera désormais référence, ne laissant dans l'ombre que bien peu d'aspects de la vie d'un homme politique aux multiples fonctions : son milieu familial et l'impact de la Grande Guerre – il naquit en mars 1915 ; son court passage au Secrétariat général du ministère de l'Information en 1946 ; la fondation du Centre national des Républicains sociaux en 1954 ou les toutes dernières années – il mourut en novembre 2000 – marquées par la réconciliation avec Jacques Chirac et le passage de témoin à Alain Juppé. Un ouvrage qui, finalement, aide à mieux comprendre les forces et les limites du gaullisme, ce courant politique qui domina l'histoire de la France pendant trente ans puis entra soudainement en déclin au milieu des années 1970, miné par les conséquences à long terme de Mai 68. Forces et limites à l'image de la vie de Jacques Chaban-Delmas, qui, à compter du moment où il choisit d'entrer dans la carrière, remporta, avec un indiscutable panache, toutes les victoires désirées sauf une seule : au printemps 1974, il échoua à devenir président de la République.

Gilles RICHARD.

Françoise Taliano-Des Garets, *Les métropoles régionales et la culture. 1945-2000*, Paris, La Documentation française, 2007, 302 p.

Cet essai de Françoise Taliano-Des Garets analyse de manière systématique la politique culturelle développée par les principales métropoles françaises dans la deuxième moitié du XX^e siècle. Elle focalise son étude sur six métropoles régionales, disséminées à travers le pays : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Strasbourg et Toulouse. Son choix prend en considération la taille ainsi que l'ancienneté des interventions locales dans le domaine de la culture. L'étude s'appuie sur les documents du ministère des Affaires culturelles déposés aux Archives contemporaines de Fontainebleau, qui recèlent des informations précieuses sur les politiques initiées à partir de 1963. L'existence de ce fonds d'archives était la condition *sine qua non* requise pour l'élaboration d'une étude comparative. L'auteur a complété ces informations en consultant diverses archives municipales, monographies, mémoires et interviews d'acteurs de l'époque. F. Taliano-Des Garets définit la « politique culturelle » comme « l'intervention des pouvoirs publics dans le champ culturel de manière volontariste, cohérente et soutenue par un appareil administratif approprié » (p. 24) en reprenant une définition de Philippe Urfalino. La grande question de l'auteur concerne la manière dont les initiatives gouvernementales ont pu infléchir la politique culturelle des métropoles et elle veut déterminer l'importance ainsi que le rôle occupé par la culture dans le processus de métropolisation des principales capitales régionales françaises. Trois périodes, animées d'une logique propre, sont distinguées. Une première, de 1946 à 1968, aurait vu les métropoles assurer

des activités culturelles combinant des pratiques anciennes aussi bien que nouvelles. Une deuxième, circonscrite entre les mois de mai 1968 et 1981, aurait présidé à une institutionnalisation des politiques culturelles françaises à travers un engagement croissant des métropoles sur le plan budgétaire. À ces deux âges semble avoir succédé une période placée sous le signe d'un épanouissement des politiques locales grâce à un soutien massif de l'État.

F. Taliano-Des Garets considère que l'année 1945 joua un rôle déterminant en concentrant les énergies apparues durant le Front populaire et la Résistance. Ce jugement peut paraître paradoxal au vu de la priorité accordée par les municipalités de l'époque à la reconstruction nationale. Des signes forts apparaissent cependant dans le secteur culturel avec la fondation de nombreux festivals à la fin des années 1940 sur des initiatives locales. Le financement d'activités élitistes s'imposa comme le corollaire obligé du leadership provincial revendiqué par les métropoles régionales. Certaines villes ambitionnèrent, dès cette époque, de rivaliser avec les créations artistiques de la capitale. Des initiatives gouvernementales en faveur du théâtre, du théâtre lyrique et du patrimoine accompagnèrent cette période de bouillonnement culturel avec des effets variables d'une métropole à l'autre. Bien que l'ensemble des six municipalités s'opposât aux « Maisons de la culture », parrainées par le ministère des Affaires culturelles sous André Malraux, les innovations juridiques apportées par l'État favorisèrent le développement des initiatives municipales en rendant possible une institutionnalisation des politiques locales.

Dans les années 1970, les communes prirent le pas sur l'État en matière d'investissements. F. Taliano-Des Garets relie ce phénomène à la signature croissante à partir de 1974 de chartes susceptibles de financer des équipements culturels. Certains retards furent rattrapés à cette occasion dans le champ muséographique grâce au soutien de l'État. L'administration culturelle se spécialisa au moment où la politique culturelle adoptait la forme d'une réflexion tournée vers le public. Ce discours permit aux municipalités de retranscrire sur le plan culturel l'essor économique des métropoles régionales en gommant certaines de leurs images négatives. Ces mises en scène cherchèrent à rompre avec l'immobilisme prêté jusqu'alors aux politiques culturelles provinciales en essayant d'atteindre un rayonnement national ou international.

Les deux dernières décennies du siècle ont permis à certaines villes d'atteindre pleinement cet objectif. Les métropoles eurent de nouveaux interlocuteurs dans le cadre de la décentralisation prônée par le gouvernement et de la déconcentration progressive du ministère de la Culture. F. Taliano-Des Garets perçoit les grandes villes françaises comme des métropoles inachevées. Malgré la présence sur leur sol d'équipements de niveau international, leurs programmations restent, en effet, souvent à la traîne de celles de la capitale. L'auteur en déduit que les politiques culturelles des métropoles furent inventées conjointement par l'État et les municipalités au pouvoir. Bien que l'État soit à l'origine d'un rééquilibrage culturel du territoire, le phénomène bénéficia des effets induits par la croissance économique, le développement du niveau culturel moyen de la population, ainsi que par l'avènement des loisirs. Certes, F. Taliano-Des Garets signale que les métropoles adoptèrent des stratégies propres, mais ces dernières subirent les inflexions des initiatives gouvernementales dont elles finirent par épouser la périodisation. Cette dépendance peut cependant être imputée aux sources utilisées par l'auteur, qui confesse que « les bornes principales de cette évolution sont données par les moments clés du ministère de la Culture » (p. 254).

Les césures qu'elle retient semblent discutables quand on examine les politiques individuelles de chaque métropole, ou la borne commode de 1945. Le nouvel

élan insufflé à la Libération rappelle, en effet, insensiblement les essais d'éducation populaire esquissés à la fin de la Première Guerre mondiale. Les tentatives de décentralisation étatique entamées après 1945 s'inscrivent, de la même manière, dans la lignée des productions novatrices que l'État appuya symboliquement dans les années 1930 dans le domaine du théâtre et du théâtre lyrique. Déjà à cette époque avait-on vu les métropoles provinciales quémander des subsides auprès du ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts. Il n'est donc pas déplacé de relier cette action à la réunion des théâtres lyriques et municipaux de France, apparue en 1956. Les manifestations, qui furent inaugurées dans les métropoles à partir de la fin des années 1940, puisent directement leurs origines dans l'entre-deux-guerres.

Si l'on étudie la question sur la durée, il semble évident que la grande césure qui infléchit la politique culturelle des métropoles françaises se situe au milieu des années 1960. C'est à ce moment que le conseil municipal de Lyon détermina l'ensemble des grands projets qui furent réalisés partiellement dans la décennie suivante. C'est à la même période que la capitale des Gaules décréta l'édification d'un nouveau réseau de bibliothèques publiques, qui trouve son pendant dans un projet contemporain esquissé à Bordeaux. La reconstruction de l'administration culturelle remonte à la même période, à en juger par l'instauration à Lyon, en 1965, d'un adjoint aux Beaux-Arts doté de pouvoirs réels. Bien que cette novation ait été soutenue par des initiatives gouvernementales et l'émergence conjointe d'un nouveau mode d'intervention publique dans le domaine culturel, les grandes villes surent élaborer des projets autonomes, teintés d'hostilité à l'encontre des initiatives ministérielles. La fondation de la Fédération nationale des centres culturels communaux, en 1960, par l'adjoint aux Beaux-Arts de la ville de Saint-Étienne en est une preuve flagrante. Cette nouvelle fédération développa, en effet, un concept personnel de « maisons de la culture », en opposition avec les projets ministériels. L'ouvrage de F. Taliano-Des Garets représente néanmoins une synthèse remarquable et importante, qui, en reliant systématiquement la politique culturelle du ministère à celle des métropoles, soulève de nombreuses questions susceptibles d'orienter de nouvelles recherches.

Thomas HÖPEL.

Anne Dulphy, Christine Manigand, *La France au risque de l'Europe*, Paris, Armand Colin, 2006, 292 p.

Le rejet du traité constitutionnel par le référendum du 29 mai 2005 alors que la France avait jusqu'alors joué un rôle décisif dans la construction européenne conduit à s'interroger sur l'évolution de l'attitude des Français à l'égard du projet européen, considéré d'abord comme au service des intérêts nationaux de modernisation économique, de réconciliation avec l'Allemagne et de consolidation de la paix, de rétablissement, à travers l'Europe, du rôle de grande puissance, puis devenu un sujet d'inquiétude à l'égard du marché commun unique libéral, de l'insuffisance de légitimation démocratique, de l'absence de claire définition des frontières. L'Europe est devenue un problème pour les Français qui l'abordent désormais de manière défensive. Pour rendre compte de la complexité de cette évolution, deux historiennes ont voulu combler une lacune en rendant compte de l'approche française de la construction européenne de façon globale, c'est-à-dire

en analysant aussi bien les attitudes des dirigeants que les réactions de l'opinion publique, les politiques mises en œuvre que leur perception par les intéressés.

Le premier chapitre est consacré aux « Français au service de l'Europe unie », les pionniers des années 1920, les fondateurs de la décennie 1950, les héritiers des années 1980. Les clivages sur la question européenne sont traités pour les partis politiques (chap. II) et surtout pour l'opinion (chap. III). La complémentarité entre le Parlement national et la gouvernance européenne s'avère insuffisante. L'opinion a évolué d'un « consensus permissif », c'est-à-dire d'un assentiment de principe majoritaire, à des prises de position beaucoup plus tranchées à partir de 1990-1991 et du traité de Maastricht entre partisans et opposants ou sceptiques.

Après avoir présenté les convergences et dissensions internes, l'ouvrage analyse l'attitude de la France par rapport aux choix fondamentaux qui ont été faits ou restent à faire et aux contre-modèles qu'elle cherche à faire prévaloir. « L'Europe multiplicateur de puissance » (chap. IV) pose le problème de la nature des institutions européennes pour la France qui entend conserver sa capacité d'influence en Europe et dans le monde à travers l'Europe ou sans elle. D'où le refus du fédéralisme lors de la création des Communautés et le souci des gouvernements successifs de préserver une « Europe des États ».

La politique de grandeur du général de Gaulle refusait les aspects politiques du système communautaire et n'en retenait que les actions économiques et techniques utiles à la France. N'ayant pu « coiffer » les Communautés par une Union d'États politique, il a affaibli celles-ci par le recours au veto et à la limitation du rôle de la Commission. Georges Pompidou a continué dans le sens du maintien des États nationaux en réunissant des « sommets » de chefs d'État et de gouvernement pour prendre des décisions essentielles et en instaurant une Coopération politique intergouvernementale en dehors du système communautaire. Beaucoup plus européen, le président Giscard d'Estaing voulait conserver une Europe des États, mais à condition d'organiser leur collaboration et la convergence de leurs politiques tout en respectant leurs prérogatives en évitant la formation d'un exécutif supranational. À cet effet, il institua le Conseil européen qui devint le véritable exécutif européen. En compensation pour les institutions communautaires, le vote majoritaire au Conseil serait davantage utilisé, le Parlement européen élu au suffrage universel, c'est-à-dire deux avancées dans la vie fédérale qui se développeront plus tard. François Mitterrand, après des hésitations initiales, choisit une voie médiane entre l'Europe des États et une Europe fédérale dans certains domaines. Il commença la révision des traités fondateurs des Communautés avec l'Acte unique européen de 1986 prévoyant le grand marché intérieur réalisé à la majorité qualifiée, et en institutionnalisant la Coopération politique dans le cadre communautaire. L'intérêt pour la France d'arrimer à l'Europe l'Allemagne réunifiée conduisit le président français à développer l'intégration économique et monétaire par le traité de Maastricht du 9 février 1992, tout en limitant l'Union politique souhaitée par le chancelier Kohl au renforcement du Conseil européen, instance principale de décision, et à une extension des pouvoirs du Parlement. Quant à Jacques Chirac, d'abord adepte de la conception gaulliste, son ambition présidentielle, puis l'exercice de la fonction, l'ont conduit à être un « Européen de raison », mettant en œuvre des dispositions qu'il avait critiquées et souhaitant avant tout que la France soit forte dans l'Europe, alors que la faiblesse de son leadership se manifestait par les insuffisances du traité de Nice et le rejet du traité constitutionnel.

Sur l'« espace économique » européen (chap. V) la France, longtemps adepte du protectionnisme et de l'économie dirigée, en a reconnu l'utilité pour se moder-

niser et développer sa compétitivité mais à condition qu'il s'agisse d'un marché organisé, régulé, solidaire, et non d'une simple zone de libre-échange. Elle a largement obtenu satisfaction dans la négociation du traité de Communauté économique européenne avec des politiques communes pour l'agriculture, le commerce extérieur, un tarif extérieur commun modéré, l'association des pays de l'Union française. De Gaulle a appliqué le traité et s'est opposé à l'initiative britannique de grande zone de libre-échange. Les socialistes ont paradoxalement soutenu une Europe libérale mais en cherchant à développer des politiques communes : environnement, cohésion économique et sociale, recherche et développement technologique depuis le traité de Maastricht, charte des droits sociaux des travailleurs en 1989, protocole social intégré dans le traité d'Amsterdam de 1997. Mais, dans l'ensemble, l'évolution du grand marché intérieur s'éloignait des conceptions françaises. Il fallait défendre la politique agricole commune critiquée pour son coût financier. On ne pouvait développer une politique industrielle, l'Union ayant adopté une option non interventionniste, sauf à assurer le jeu de la libre concurrence remettant en cause certaines politiques publiques et conduisant au démantèlement ou à la privatisation des services publics auxquels les Français sont attachés. Au total, la réalisation du grand marché de l'Europe a été extrêmement bénéfique à l'économie française, même si elle n'a pas toujours tenu compte des aspirations et attentes nationales.

Quant à la monnaie unique, étape majeure dans la construction européenne, les Français ont joué un rôle essentiel dans sa création, en accord avec les Allemands, du Plan Barre de 1959 en passant par le Système monétaire européen Giscard-Schmidt en 1979 jusqu'au président Mitterrand qui – après plusieurs dévaluations du franc – avait besoin du soutien du mark et réussit à convaincre le chancelier Kohl d'adopter une monnaie unique. En contrepartie, les Allemands exigeaient que celle-ci soit gérée par une Banque centrale européenne indépendante et que les pays désireux d'utiliser la monnaie unique respectent des critères de convergence très stricts destinés à assurer la stabilité monétaire. Les Français auraient voulu rééquilibrer la toute-puissance de la Banque par un « gouvernement économique » émanant du Conseil européen qui donnerait les grandes orientations et qui se réserverait les décisions de la politique des taux de change. Ils n'ont obtenu que la création d'un groupe informel de consultation entre ministres de la zone euro (Eurogroupe) au sein d'un Conseil économique et financier réunissant les ministres de tous les États de l'Union et seul habilité à prendre des décisions. Ainsi l'Union monétaire existe mais pas l'Union économique. L'euro a été un incontestable succès en mettant fin à l'instabilité monétaire qui sévissait en Europe, particulièrement en France. La BCE a réussi pendant longtemps à contenir l'inflation, à pratiquer des taux d'intérêt bas favorisant la croissance. Puis, lorsque celle-ci a ralenti et que l'inflation a progressé avec la hausse des prix des matières premières et des produits agricoles, on lui a reproché de ne pas baisser ses taux pour permettre une relance keynésienne de l'activité économique.

La création en Europe d'un « espace de paix et de sécurité » (chap. VI) avait été l'objectif premier des Pères fondateurs, depuis la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950, pour éviter les guerres entre Européens et contribuer à la paix mondiale. À cet effet, elle devait se doter d'une politique extérieure et de défense. Elle resta souhaitée par une large partie de l'opinion en France, mais sa réalisation s'est révélée difficile et reste incomplète car la France, comme la Grande-Bretagne, tient à conserver ses attributs de grande puissance (siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU, capacité nucléaire). Dans le cadre de l'Union européenne elle a beaucoup fait pour instituer une Politique étrangère et de sécu-

rité commune (PESC), puis une Politique européenne de sécurité et de défense (PESD), donnant à l'Union une capacité d'action collective pour des opérations de maintien de la paix, mais en s'en tenant à des méthodes intergouvernementales. D'ailleurs, comment adopter une politique étrangère et de défense vraiment commune compte tenu des divergences existant entre la France et ses partenaires sur les relations avec l'OTAN – d'ailleurs en voie d'amélioration – et surtout sur le choix entre une « Europe puissance » pouvant peser sur les affaires du monde, souhaitée par les Français, et l'« Europe espace économique » sous protection américaine préférée par leurs partenaires. En revanche, l'Europe de l'armement a progressé avec la création d'une Agence chargée de développer la coopération entre les industries nationales et la constitution de grands groupes dans les domaines aéronautique et électronique.

Les Communautés, puis l'Union européenne, sont passées en une soixantaine d'années de 6 États membres à 27. Le chapitre VII, « Un continent à géométrie variable », explique comment les dirigeants français et l'opinion publique ont réagi aux élargissements successifs. D'abord favorable à l'égard de l'Allemagne, partenaire privilégiée, face à la Grande-Bretagne, maintenue à l'écart par le général de Gaulle, puis considérée par Pompidou comme une garantie contre la supranationalité. L'élargissement aux pays du Sud avait l'avantage de faire contrepoids aux pays du Nord et de replacer la France au centre géographique des Communautés. La Grèce fut acceptée sans difficultés, mais des réserves se manifestèrent à l'égard de l'Espagne et du Portugal de la part des agriculteurs du Sud-Ouest redoutant la concurrence, appuyés par les gaullistes et les communistes. C'est le président François Mitterrand qui trancha pour l'adhésion de ces deux pays gouvernés à gauche. En même temps, il renforçait la relation franco-allemande avec le chancelier Kohl, ce qui lui permettait de relancer l'Europe, puis de faire face à la réunification allemande avec le traité de Maastricht sur l'Union européenne et la monnaie unique. Du côté de l'Est, l'effondrement de l'Union soviétique permettait aux trois pays neutres d'adhérer à l'Union, Autriche, Finlande, Suède, sans que la France y voie de problème. En revanche, l'élargissement aux pays de l'Est risquait de diluer l'Union européenne, d'où le souci du président Mitterrand et du Premier ministre Édouard Balladur de donner la priorité au traité de Maastricht et de fixer des critères d'adhésion stricts à l'entrée de nouveaux membres. L'opinion, elle, s'est montrée plus inquiète qu'enthousiaste quant aux conséquences économiques et sociales d'un tel élargissement et aux limites territoriales qu'il faudrait bien fixer un jour à l'Union européenne.

Au terme de ce bilan extrêmement riche et éclairant sur les rapports complexes entre la France et la construction européenne, la conclusion pose le dilemme : « Français ou citoyens européens ? » La compatibilité pose beaucoup de problèmes mais n'est pas impossible si le modèle français est capable d'évoluer pour tenir compte des réalités de l'interdépendance en Europe et dans le monde et si l'Union européenne prend davantage en considération les attentes des citoyens. Dans cette double acception, la France peut retrouver son rôle moteur puisque, après avoir donné le coup d'arrêt au projet constitutionnel, c'est elle qui a proposé et fait adopter la solution de rechange du traité de Lisbonne et donnera à l'Union une nouvelle impulsion avec sa présidence au second semestre 2008, tout en procédant pour elle-même aux réformes indispensables.

Pierre GERBET.